



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS
LES INDUSTRIES EXTRACTIVES DU SENEGAL -
ITIE AU SENEGAL

COMITE NATIONAL ITIE

186, Av. LAMINE GUEYE x J. BUGNICOURT DAKAR - SENEGAL

RAPPORT

MISSION D'ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES DU SENEGAL - ITIE AU SENEGAL

SARL au capital de 1.000.000 FCFA
RC : SN DKR 2005 B 4468
NINEA : 2513910 2S2

Contact

Mermoz VDN, Villa N° 7284 RDC & 1er étage
BP : 23471 Dakar - PONTY
Tél. : 33 867 18 94

Email : alliance@alliance-ac.sn



AOUT 2020

| | |
|--|-----------|
| LISTE DES TABLEAUX | 5 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 6 |
| LISTE DES ACRONYMES | 8 |
| RESUME EXECUTIF | 9 |
| 1. ÉVALUATION DES IMPACTS DE L'ITIE : LES VARIABLES D'ÉTUDE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION | 10 |
| 2. ÉVALUATION DES IMPACTS DE L'ITIE : LES RESULTATS D'ÉVALUATION | 10 |
| TABLEAU D'ÉVALUATION DES INDICATEURS D'IMPACT | 11 |
| TABLEAU RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS | 14 |
| I. INTRODUCTION | 15 |
| II. CONTEXTE DE L'ITIE | 17 |
| 2.1. L'ITIE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL | 18 |
| 2.2. L'ITIE DANS LE CONTEXTE NATIONAL | 18 |
| 2.2.1 HISTORIQUE DU PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ADHESION DU SENEGAL A L'ITIE | 18 |
| 2.2.2 PRESENTATION DE LA SITUATION DU SECTEUR EXTRACTIF AU SENEGAL | 19 |
| A. Cadre juridique et institutionnel du secteur extractif | 19 |
| B. Les différentes entreprises du secteur extractif | 21 |
| C. Le potentiel du secteur extractif | 25 |
| D. Les chiffres clés enregistrés (volume physique des exploitations) | 27 |
| III. CONTEXTE, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION | 29 |
| 3.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE | 30 |
| 3.2. L'OBJECTIF GENERAL DE L'ÉTUDE | 30 |
| 3.3. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ÉTUDE | 30 |
| 3.4. LES RESULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE | 30 |
| IV. NORMES DE TRAVAIL | 31 |
| 4.1. NORMES D'ÉVALUATION | 32 |
| 4.2. SYSTEME DE NOTATION | 32 |
| V. METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE | 33 |
| 5.1. METHODES ET TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE | 34 |
| 5.2. ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES ET ENTRETIENS | 35 |
| 5.3. TRAITEMENT DES DONNEES | 36 |
| VI. LES LIMITES DE L'ÉTUDE ET DE NOS TRAVAUX | 37 |
| 6.1. LES LIMITES DE L'ÉTUDE | 38 |
| 6.2. LES LIMITATIONS A NOS TRAVAUX | 38 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| VII. | PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES | 39 |
| 7.1. | LES PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ITIE | 40 |
| 7.2. | AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE PLAN JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL | 43 |
| 7.2.1 | AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE PLAN JURIDIQUE | 43 |
| 7.2.2 | AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL | 44 |
| 7.3. | ACCROISSEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES | 46 |
| 7.3.1 | AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'OCTROI DES CONTRATS ET LICENCES | 46 |
| 7.3.2 | PUBLICATION ET CREDIBILITE DES DONNEES SUR LES VOLUMES DE PRODUCTION DES ENTREPRISES PETROLIERES, GAZIERES ET MINIERES | 48 |
| 7.3.3 | PUBLICATION DES REVENUS TIRES DU SECTEUR EXTRACTIF | 51 |
| 7.3.4 | AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE DANS LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES | 53 |
| 7.4. | ACCROISSEMENT DE L'ACCES A L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE SECTEUR EXTRACTIF | 55 |
| 7.4.1 | AMELIORATION DU TAUX D'ACCES A L'INFORMATION DES POPULATIONS | 55 |
| 7.5. | PROMOTION DU DEBAT PUBLIC ET DE LA PARTICIPATION DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF | 57 |
| 7.5.1 | IMPACT DE L'ITIE DANS LA PROMOTION DU DEBAT PUBLIC SUR LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF | 57 |
| 7.5.2 | PRISE COMPTE DES POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES DANS L'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE | 59 |
| 7.5.3 | CONCERTATION AVEC LES CITOYENS ET PRISE EN COMPTE DE LEURS AVIS | 60 |
| 7.6. | LES IMPACTS RESPECTIFS ENGENDRES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU NIVEAU DES PARTIES PRENANTES | 63 |
| 7.6.1 | IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE SUR LES RESULTATS ET REALISATIONS DES PARTIES PRENANTES | 63 |
| A. | Impact global | 63 |
| B. | Impact selon les parties prenantes | 64 |
| 7.6.2 | IMPACTS DES RAPPORTS PUBLIES PAR L'ITIE SUR LES PARTIES PRENANTES | 66 |
| 7.6.3 | RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES SUR LE SECTEUR EXTRACTIF | 71 |
| 7.7. | PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU SENEGAL | 73 |
| 7.7.1 | PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR L'EFFICACITE DES ACTIVITES DU CN-ITIE | 73 |
| 7.7.2 | PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LA FREQUENCE ET LES METHODES DE COMMUNICATION/SENSIBILISATION DU CN-ITIE | 74 |
| A. | Perception sur la fréquence de communication/sensibilisation du CN-ITIE | 74 |
| B. | Perception sur les méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE | 76 |
| 7.7.3 | PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUES FINANCES PAR LES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF | 77 |
| A. | Perception sur les politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif | 78 |
| B. | Perception sur le volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques | 79 |

| | | |
|--------------|---|-----------|
| 7.7.4 | PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LES SOURCES DE BLOCAGES OU CONTRAINTES QUI ENTRAVENT L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE | 80 |
| 7.7.5 | PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LES PERSPECTIVES D'AMELIORATIONS NECESSAIRES POUR RENFORCER L'EFFICACITE DES ACTIONS DU CN- ITIE | 82 |
| | TABLEAU DES INDICATEURS D'ÉVALUATION D'IMPACT | 84 |
| VIII. | RECOMMANDATIONS | 87 |
| IX. | CONCLUSION | 89 |
| X. | DOCUMENTATION | 93 |
| XI. | ANNEXES | 95 |
| | ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE | 96 |
| A. | Identification | 96 |
| B. | Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel | 96 |
| C. | Accroissement de l'accès à l'information de population sur le secteur extractif | 98 |
| D. | Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif | 98 |
| E. | Les impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes | 99 |
| F. | Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal | 99 |
| | ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN | 101 |
| A. | Identification | 101 |
| B. | Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel | 101 |
| C. | Accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles | 103 |
| D. | Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif | 103 |
| E. | Les impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes | 104 |
| F. | Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal | 105 |
| | ANNEXE 3 : LISTE DES ORGANISATIONS ENQUETÉES | 106 |
| | ANNEXE 4 : LISTE DES ACTEURS INTERVIEWÉS | 109 |
| | ANNEXE 5 : LISTE DES MEMBRES DU CN-ITIE | 110 |



LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Entreprises d'hydrocarbures..... | 22 |
| Tableau 2: Sociétés détentrices d'une concession minière..... | 22 |
| Tableau 3: Sociétés détentrices d'un permis d'exploitation..... | 23 |
| Tableau 4: Sociétés détentrices d'un permis de recherche | 23 |
| Tableau 5: Sociétés opérant dans les petites mines | 25 |
| Tableau 6: Sociétés détentrices d'une carrière privée..... | 25 |
| Tableau 7 : Synoptique des principales réalisations de l'ITIE-Sénégal..... | 41 |
| Tableau 8 : Les réalisations de l'ITIE-Sénégal selon les Parties prenantes interrogées | 65 |





LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique | 44 |
| Graphique 2 : Amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel | 45 |
| Graphique 3 : Amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats / licences | 46 |
| Graphique 4.1 : Niveau de publication de données sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières..... | 48 |
| Graphique 4.2 : Niveau de publication de données sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières - Par partie prenante..... | 49 |
| Graphique 4.3 : Crédibilité des données produites (sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières)..... | 49 |
| Graphique 4.4 : Crédibilité des données produites (sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières) - Par partie prenante..... | 50 |
| Graphique 5.1 : Niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif..... | 51 |
| Graphique 5.2 : Niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif - par partie prenante..... | 52 |
| Graphique 5.3 : Étendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...)..... | 52 |
| Graphique 5.4 : Étendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...) - par partie prenante..... | 53 |
| Graphique 5.5 : Amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE..... | 54 |
| Graphique 6.1 : Amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE..... | 55 |
| Graphique 6.2 : Amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE - par partie prenante..... | 56 |
| Graphique 7.1 : Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif...57 | |
| Graphique 7.2 : Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur Extractif - Par partie prenante..... | 58 |
| Graphique 7.3 : Appréciation de la fréquence et de la régularité des échanges entre les représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sur la gouvernance du secteur extractif - Par partie prenante..... | 58 |
| Graphique 8: Niveau de prise compte des points de vue dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE - Par partie prenante..... | 59 |
| Graphique 9.1 : Niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre de l'ITIE..... | 60 |
| Graphique 9.2 : Niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif..... | 61 |
| Graphique 9.3 : Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation..... | 61 |
| Graphique 9.4 : Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation..... | 62 |

| | |
|---|-----------|
| Graphique 10.1 : Appréciation des résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des entreprises/ou structures..... | 64 |
| Graphique 10.2 : Appréciation des résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des entreprises/ou structures - Par partie prenante..... | 65 |
| Graphique 11.1 : Impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans votre domaine d'intervention. | 67 |
| Graphique 11.2 : Impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 - Par partie prenante..... | 68 |
| Graphique 11.3 : Pertinence des recommandations contenues dans ces rapports (rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013) - Par partie prenante..... | 69 |
| Graphique 11.4 : Niveau d'application des recommandations au sein des structures des parties prenantes..... | 69 |
| Graphique 11.5 : Niveau d'application des recommandations au sein des structures des parties Prenantes -Par partie prenante..... | 70 |
| Graphique 11.6 : Niveau de renforcement des capacités des partes prenantes avec la mise en œuvre de l'ITIE..... | 71 |
| Graphique 11.7 : Niveau de renforcement des capacités des partes prenantes avec la mise en œuvre de l'ITIE - Par partie prenante..... | 72 |
| Graphique 12.1 : Efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE..... | 73 |
| Graphique 12.2 : Efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE - Par partie prenante..... | 74 |
| Graphique 13.1 : Fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE..... | 75 |
| <i>Graphique 13.2 : Fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE -Par partie prenante.....</i> | <i>75</i> |
| Graphique 14.1 : Méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE..... | 76 |
| Graphique 14.2 : Méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE - Par partie prenante..... | 76 |
| Graphique 15.1 : Appréciation des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif. | 78 |
| Graphique 15.2 : Appréciation des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif - Par partie prenante..... | 78 |
| Graphique 15.3 : Appréciation du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques. | 79 |
| Graphique 15.4 : Appréciation du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques - Par partie prenante..... | 79 |





LISTE DES ACRONYMES

| | |
|-------------------------|--|
| ASTER | Application de gestion de la comptabilité de l'État |
| CC | Cour des Comptes |
| CCP | Conventions et les Contrats de Partage de Production |
| CGI | Code Général des Impôts |
| CN-ITIE | Comité National pour l'Initiative et la Transparence dans les Industries Extractives |
| COLOC | Application de gestion de la comptabilité des collectivités locales |
| COMINE | Comité Mines - ITIE |
| COS PETROGAZ | Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz au Sénégal |
| DCSOM | Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières |
| DEEC | Direction de l'Environnement et des Établissements Classés |
| DGCPT | Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor Public |
| DGD | Direction Générale des Douanes |
| DGID | Direction Générale des Impôts et des Domaines |
| DH | Direction des Hydrocarbures |
| DMG | Direction des Mines et de la Géologie |
| DPPM | Direction de la Prospection et de la Promotion Minière |
| FADL | Fond d'Appui au Développement Local |
| GEFILOC | Gestion Financière des Collectivités Locales |
| GMP | Groupe Multipartite |
| HTML | Hyper Text Markup Language |
| ITIE | Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives |
| MIFERSO | Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental |
| OSC | Organisations de la Société Civile |
| PCQVP | Publiez Ce Que Vous Payez |
| PETROSEN | Société des Pétroles du Sénégal |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| SCE | Société Canadienne d'Évaluation |
| UNEG | Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation |
| WIM | Women In Mining |



RESUME EXECUTIF



RESUME EXECUTIF

En exécution de la mission d'évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal, nous avons procédé à l'analyse documentée des impacts et changements concrets engendrés par l'ITIE dans la gouvernance du secteur extractif au Sénégal de 2013 à aujourd'hui.

1. ÉVALUATION DES IMPACTS DE L'ITIE : LES VARIABLES D'ETUDE DES INDICATEURS D'EVALUATION

La mesure effective des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE a été faite sur la base des variables d'études suivantes :

- a. Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel
- b. Accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles
- c. Accroissement de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif
- d. Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif
- e. Les impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes
- f. Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DE L'ITIE : LES RESULTATS D'EVALUATION

Il résulte de nos travaux que nous avons mis en œuvre pour réaliser la mission les résultats d'impacts suivants :

Sur un total de 26 indicateurs d'impact mesurés :

- **17 indicateurs** ont été évalués comme ayant un « **impact important** »
- **8 indicateurs** ont été évalués comme ayant un « **impact moyen** »
- **1 indicateur** évalué par un « **impact négatif** »

TABLEAU D'ÉVALUATION DES INDICATEURS D'IMPACT

| INDICATEURS D'ÉVALUATION | JUGEMENT GLOBAL DES PARTIES PRENANTES | RESULTATS CLES DE L'ÉVALUATION | | |
|---|---------------------------------------|---|----------------------|---------------------|
| | | + | +/- | - |
| A. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE PLAN JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL | | | | |
| 1. Niveau d'amélioration de la gouvernance sur le plan juridique | Impact important | 36,5% « forte » | 51,4% « moyenne » | 10,8% « faible » |
| 2. Niveau d'amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel | Impact important | 40,7% « forte » | 47,5% « moyenne » | 9,5% « faible » |
| B. ACCROISSEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES | | | | |
| 3. Niveau d'amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats/licences existant depuis la mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 35,1% « forte » | 40,5% « moyenne » | 17,6% « faible » |
| 4. Niveau de publication des données sur les volumes de production des entreprises du secteur extractif | Impact important | 44,6% « élevé » | 40,5% « moyen » | 8,1% « faible » |
| 5. Niveau de crédibilité des données produites (sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières). | Impact important | 39,2% « élevé » | 36,5% « moyen » | 10,8% « faible » |
| 6. Niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif | Impact important | 32,4% « élevé » | 43% « moyen » | 13,5% « faible » |
| 7. Etendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...) | Impact important | 59,5% «satisfaisant» | - | 27% « réduite » |
| 8. Niveau d'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 29,7% « forte » | 55,4% « moyenne » | 12,2% « faible » |
| C. ACCROISSEMENT DE L'ACCES A L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE SECTEUR EXTRACTIF | | | | |
| 9. Niveau d'amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 18,9% « fort » | 56,8% « moyen » | 23% « faible » |
| D. PROMOTION DU DEBAT PUBLIC ET DE LA PARTICIPATION DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF | | | | |
| 10. Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif. | Impact important | 44,6%« fort » / 16,2% « très fort » | 35,1% « moyen » | 4,1% « faible » |
| 11. Fréquence et de la régularité des échanges entre les représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sur la gouvernance du secteur extractif. | Impact important | 21,6% « forte » | 51,4% « moyen » | 14,9% « faible » |

| INDICATEURS D'EVALUATION | JUGEMENT GLOBAL DES PARTIES PRENANTES | RESULTATS CLES DE L'EVALUATION | | |
|---|---------------------------------------|--|------------------------|----------------------------|
| | | + | +/- | - |
| 12. Niveau de prise en compte des points de vue des parties prenantes dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 25,7% « fort » | 47,3% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 13. Niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre de l'ITIE. | Impact moyen | 16,2% « fort » | 54,1% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 14. Niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif | Impact moyen | 17,6% « fort » | 51,4% « moyen » | 21,6% « faible » |
| 15. Niveau de participation des communautés impactées dans le processus de concertation citoyenne relatif à la mise en œuvre de l'ITIE. | Impact moyen | 16,2% « fort » | 54,1% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 16. Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation. | Impact moyen | 13,5% « fort » | 40,5% « moyen » | 33,8% « faible » |
| E. LES IMPACTS RESPECTIFS ENGENDRÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU NIVEAU DES PARTIES PRENANTES | | | | |
| 17. Niveau d'appréciation des résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des entreprises/ou structures. | Impact important | 67,6% « important » / 14,9% « très important » | - | 17,6% « pas Important » |
| 18. Impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans les domaines d'intervention des parties prenantes | Impact moyen | 16,2% « fort » | 54,1% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 19. Niveau d'appréciation des recommandations contenues dans ces rapports ITIE | Impact important | 64,9% « pertinent » / 16,9% « très pertinent » | 13,5% « moyen » | 4,1% « pas pertinent » |
| 20. Niveau d'application des recommandations contenues dans les rapports ITIE au sein des structures des parties prenantes | Impact moyen | 24,3% « totale » | 44,6% « partielle » | 31,1% « aucune » |
| 21. Niveau de renforcement des capacités des parties prenantes sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE. | Impact moyen | 37,8%) « suffisant » | 29,7% « moyen » | 14,9% « insuffisant » |
| F. PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU SENEGAL | | | | |
| 22. Appréciation de l'efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE | Impact important | 46,8% « efficace » | 33,8% « moyen » | 1,4% « pas efficace » |
| 23. Appréciation de la fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE. | Impact important | 60,8% « suffisante » | - | 37,8% «insuffisant » |
| 24. Appréciation des méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE | Impact important | 71,6% « adaptée » / 8,1% « très adaptées » | - | 20,3% « pas adaptée » |

| INDICATEURS D'EVALUATION | JUGEMENT GLOBAL DES PARTIES PRENANTES | RESULTATS CLES DE L'EVALUATION | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--|
| | | + | +/- | - |
| 25. Appréciation des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif | Impact moyen | 48,6% « adapté » | - | 48,6% «non adapté » |
| 26. Appréciation du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques. | Impact faible | 43,24% « suffisant » | 25,68% « acceptable » | 43,24% « insuffisant » 27,03% «très insuffisant » |
| 27. Sources de blocages ou contraintes identifiées par les parties prenantes et qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal | - | | - | |
| 28. Améliorations préconisées par les parties prenantes pour renforcer l'efficacité des actions du CN-ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal | - | | - | |

Système de notation : la méthode de notation du "Progrès réalisé" a été retenue pour évaluer les indicateurs d'impact. Cette méthode de notation est utilisée en évaluation du développement notamment dans le cadre de l'évaluation des Résultats d'impacts basés sur des indicateurs qualitatifs.

Trois (3) niveaux de jugements principaux (qui sortent le plus des appréciations faites par les enquêtés) sont pris en considération : Fort - Moyen - Faible.

Les pourcentages obtenus sont agrégés en considérant comme positive toute amélioration moyenne ou forte.

Sur la base de ces critères, on obtient les jugements suivants :

- " Impact important " : si les pourcentages "Fort" et "Moyen" sont plus visibles ;
- " Impact moyen " : si les pourcentages " Fort" et "Faible" sont très proches ;
- " Impact faible " : si les pourcentages "Faible" et voisins (Très faible - Très insuffisant - Non adapté - etc.) sont plus visibles.

L'amélioration (ou le jugement) ne peut être considérée comme « très important » si la notation "Faible" révèle un pourcentage élevé.

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

| INDICATEURS | ACTIONS | PILOTE |
|--|--|------------------------|
| Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel | <i>Améliorer le cadre juridique afin de supprimer les obstacles d'ordre juridique et réglementaire à la mise en œuvre efficace de l'ITIE</i> | GOUVERNEMENT - CN-ITIE |
| Accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles | <i>Renforcer les capacités des collectivités territoriales et des Organisations de la Société civile (OSC) afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le processus ITIE, notamment au niveau de l'exploitation des données produites</i> | CN-ITIE |
| | <i>Travailler à améliorer la transparence sur toute la chaîne de valeur de l'ITIE, notamment en aval au niveau de la production, de la collecte des revenus et des dépenses économiques et sociales.</i> | |
| Accroissement de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif | <i>Rendre plus compréhensible les informations destinées aux populations afin de régler la contrainte liée à la compréhension et à l'assimilation de ces informations.</i> | CN-ITIE |
| Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif | <i>Intégrer davantage les parlementaires dans le processus ITIE afin de bénéficier de l'expertise des commissions parlementaires déjà existantes à l'assemblée nationale, et qui peuvent aider au vote des lois nécessaires à l'amélioration du cadre juridique de l'ITIE.</i> | GOUVERNEMENT - CN-ITIE |
| Impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes | <i>Finaliser et publier l'arrêté interministériel de répartition de la dotation du Fonds de péréquation et d'appui aux collectivités territoriales pour les années 2016 et 2017.</i> | GOUVERNEMENT - CN-ITIE |
| | <i>Rendre opérationnel le fonds d'appui au développement local (article 115 du code minier de 2016) n'est pas encore opérationnel.</i> | |
| | <i>Renforcer le dialogue entre le CN-ITIE et ces structures représentant les populations (Collectivités territoriales, OSC) afin de renforcer les relations de confiance pas toujours parfaites.</i> | |
| | <i>Éditer des revues périodiques pour mieux valoriser les informations et données issues du processus ITIE</i> | |
| | <i>Améliorer le format des rapports ITIE afin de rendre les contenus moins généraux et faciliter ainsi l'exploitation par les destinataires</i> | |
| Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal | <i>Mettre en place un processus d'accompagnement des parties prenantes dans la compréhension et l'application des recommandations issues des rapports ITIE</i> | CN-ITIE |
| | <i>Renforcer les actions de communication notamment au niveau du public et de leurs représentants, afin de leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de la destination des paiements et des recettes issus des industries extractives</i> | |



I. INTRODUCTION

Disposer d'énormes ressources naturelles n'a jamais été un gage de croissance et de stabilité économique pour beaucoup de pays. Au contraire les ressources naturelles ou extractives ont été associées, dans plusieurs pays cas, à une sorte de « malédiction ». A tel point que des voix se sont élevées au sein des sociétés civiles, des parlementaires et puis de la communauté internationale pour dénoncer ce fléau et tenter d'y apporter des solutions durables, avec des approches et des réussites diverses.

A cet égard, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est aujourd'hui une initiative reconnue dans ce domaine. C'est une norme internationale qui vise à promouvoir, dans les pays riches en ressources naturelles, la bonne gouvernance des revenus issus de leur exploitation. Elle est fondée sur des principes forts assortis d'exigences précises qui sont orientées vers la promotion d'une gouvernance consensuelle, responsable et redevable des ressources extractives des pays qui l'appliquent.

Lancé en 2003, l'ITIE a connu une reconnaissance mondiale avec l'adhésion de plusieurs pays.

Les avantages pour un pays qui met en œuvre la norme ITIE sont nombreux :

- une amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur extractif souvent confronté à des difficultés de gouvernance dans plusieurs pays ;
- un meilleur accès pour les citoyens à des informations fiables et ponctuelles sur la chaîne de valeur des activités du secteur extractif, notamment sur les contrats signés, les volumes de production et les revenus générés ;
- une amélioration du climat des affaires dans un secteur à fort potentiel d'investissement;
- une amélioration significative de la contribution économique et sociale du secteur extractif dans la croissance.

Le Sénégal y a adhéré en 2013 avec comme ambition de promouvoir la bonne gouvernance sur toute la chaîne de valeur de ses ressources extractives.

En sept années d'adhésion, le Sénégal a obtenu des résultats probants avec entre autres le renforcement de l'accès à l'information sur le secteur extractif, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et la promotion du débat public sur la transparence. Autant de progrès qui lui ont valu en 2018 la reconnaissance par l'ITIE International comme premier pays africain à avoir réalisé des progrès satisfaisants par rapport aux exigences de la norme ITIE.

Ce succès traduit un engagement fort des autorités dans la gouvernance des ressources naturelles, et l'aboutissement de sept années de travaux déterminants du CN-ITIE et du GMP depuis que le Sénégal a adhéré au processus ITIE.

Aujourd'hui, ces résultats obtenus ont besoin d'être documentés et capitalisés dans le cadre d'une réflexion globale qui permettra d'avoir une visibilité et une compréhension claire de ces changements depuis la mise en œuvre de l'ITIE en 2013. Une fois connues, ces changements vont servir de référence au CN-ITIE pour amorcer par la suite des actions correctives et d'amélioration continue de la gouvernance du secteur extractif au Sénégal.

Cette étude rentre dans ce cadre et vise à réaliser une évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal de 2013 à nos jours.



II. CONTEXTE DE L'ITIE

2.1. L'ITIE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières, pétrolières. Elle a été lancée en juin 2002, par le

Premier Ministre Britannique Tony BLAIR, lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg ; en Afrique du Sud sous l'impulsion d'une vaste campagne menée par les OSC (Organisations de la Société Civile) et d'un vigoureux plaidoyer développé, en particulier, par la Coalition PCQVP "Publiez Ce Que Vous Payez".

L'ITIE est développée et soutenue par une coalition de Gouvernements, d'Entreprises, d'Organisations de la Société Civile, d'Investisseurs et d'Organisations Internationales. Elle est aujourd'hui régie par une norme qui lui sert de référentiel. L'avènement de la Norme ITIE résulte d'un long processus de consultation avec l'ensemble des parties prenantes.

L'ITIE a pour objectif de renforcer la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles en mettant à la disposition du public, toutes informations relatives aux versements effectués par les sociétés minières, pétrolières et gazières. Elle encourage les Gouvernements, les Entreprises et les Organisations de la Société Civile à travailler ensemble pour élaborer un cadre pour la publication régulière des paiements et des recettes générés par les industries extractives.

A travers la divulgation de l'information financière, la norme ITIE permet d'accroître la transparence et la redevabilité dans l'utilisation et la distribution des revenus en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable.

2.2. L'ITIE DANS LE CONTEXTE NATIONAL

2.2.1 Historique du processus institutionnel d'adhésion du Sénégal a l'ITIE

Après une période de sensibilisation et de mobilisation des acteurs au Sénégal, en l'occurrence les organisations de la société civile, les compagnies minières et l'administration publique, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL a signé le décret n°881-2013 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE).

Ce comité, qui est chargé de la mise en œuvre de la norme et du suivi, est un organe autonome créé au sein de la Présidence de la République.

Cette volonté politique affichée au plus haut niveau, s'est traduite par la nomination d'un représentant de l'État, à travers le décret N°887- 2013 du 20 juin 2013 portant nomination du Président du Comité National ITIE.

Le CN-ITIE est présidé par un Ministre rattaché à la Présidence de la République, et comprenant 13 représentants de l'Administration y compris le Président, 6 représentants des sociétés extractives et 6

représentants de la Société Civile (Ordre des Experts comptables et Presse inclus), et 2 représentants de l'Assemblée Nationale.

Le Sénégal a ainsi adhéré officiellement à l'ITIE en octobre 2013 date à laquelle, il a été déclaré « pays candidat».

2.2.2 Présentation de la situation du secteur extractif au Sénégal

Le secteur extractif au Sénégal comprend :

- le secteur des hydrocarbures qui est encore à un stade de recherche et de développement à l'exception du gaz naturel en phase d'exploitation sur une petite échelle
- le secteur des mines incluant l'exploitation des substances minérales et des carrières. Le secteur minier au Sénégal est caractérisé par la variété des ressources. On distingue à cet effet l'or, le phosphate, l'attapulgite, le calcaire et le zircon, entre autres.

A. Cadre juridique et institutionnel du secteur extractif

Au plan juridique, le secteur des hydrocarbures était régi jusqu'en 2018 par :

- la Loi n° 98-- 05 du 8 janvier 1998 portant Code Pétrolier ;
- le Décret d'application (n° 98-- 810 du 6 octobre 1998) ;
- la Loi n° 2012-32 du 31 décembre 2012 portant Code général des Impôts du Sénégal et modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux particuliers..
- la loi no 2018-10 du 30 mars 2018 modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux.

En 2019, le Sénégal a adopté la loi n° 2019-03 du 1er février 2019 portant code pétrolier et la loi n° 2019-04 du 1er février 2019 portant sur le contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

En 2020, le pays s'est doté d'un Code gazier à travers la loi n°2020-06 du 07 février 2020 portant Code gazier

Au plan institutionnel, le SECTEUR DES HYDROCARBURES est géré par les instances exécutives suivantes :

- La Présidence de la République qui intervient par décret dans le secteur pétrolier pour l'octroi et le renouvellement des permis de recherche d'hydrocarbures, l'octroi des autorisations d'exploitation provisoires et approbation des conventions rattachées aux permis de recherche d'hydrocarbures et des contrats pétroliers ;
- Le Ministère du Pétrole et des Énergies qui est l'entité de tutelle responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur des hydrocarbures ; Avec la société pétrolière nationale et les demandeurs d'autorisation d'exploration, il signe les contrats de partage de production et accorde, par arrêtés, des autorisations de prospection d'hydrocarbures et d'exploitation provisoire d'hydrocarbures ;

- COS - PETROGAZ qui est une structure rattachée à la Présidence de la République et qui a pour mission d'assister le Président de la République et le gouvernement dans la définition, la supervision, l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de projets pétroliers et gaziers ;
- La Direction des hydrocarbures, des combustibles domestiques et des biocarburants qui est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de recherche et de production d'hydrocarbures. Il est le seul service compétent de l'État dans le domaine de l'Exploration des hydrocarbures liquides et gazeux sur l'ensemble du territoire national ;
- La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) qui est sous la supervision du Ministère chargé des hydrocarbures et de l'énergie assure, avec la Direction des Hydrocarbures, le contrôle et le suivi des opérations pétrolières conformément au Code pétrolier. Dans le Code pétrolier 1998, PETROSEN, en collaboration avec le Département de l'Énergie, prépare et négocie toutes les Conventions et les Contrats pétroliers. Dans le code pétrolier 2019, les Conventions et les Contrats de Partage de Production (CPP) sont signés par le Ministre en charge des hydrocarbures et les compagnies pétrolières, après négociation menée par une commission d'examen dont ses règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par arrêté du Ministre en charge des hydrocarbures, tandis que PETROSEN signe un Accord d'Association avec les compagnies.

Au plan juridique, le SECTEUR MINIER est régi par :

- le Code Minier (Loi n°2016-32 du 08 novembre 2016) ;
- le décret d'application (n°2017-459 du 20 mars 2017) du 21 Mars 2017 ;
- le décret portant création et fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du fonds de réhabilitation des sites miniers (2009-1335 du 30 novembre 2009) ; et
- la loi n°2012-32 du 31 décembre 2012 modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux.
- la loi n°2018-10 du 30 mars 2018 modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux.

Le Code Minier (Loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003) et son décret d'application (2004-647 du 17 mai 2004) restent applicables aux conventions minières signées avant le 20 mars 2017.

Néanmoins, les titulaires de titres miniers peuvent, sur demande adressée au Ministre en charge des mines, décider de se soumettre au code dans 12 mois suivant l'entrée en vigueur du code.

Le Code Minier constitue le cadre juridique d'intervention dans le domaine minier. Il prévoit divers types de titres miniers et définit les conditions d'obtention, les droits conférés et les caractéristiques de chaque type de titre minier et de carrière.

En plus du Code Minier, d'autres textes législatifs régissent le secteur minier dont le Code Minier Communautaire de l'UEMOA, le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code des Investissements et le Code de l'Environnement.

Au plan institutionnel, le SECTEUR MINIER est géré par les instances exécutives suivantes :

- La Présidence de la République qui intervient dans le secteur minier d'une part, pour l'octroi, le renouvellement, la renonciation et le retrait des permis d'exploitation minière et des concessions minières sur rapport du Ministère chargé des mines et d'autre part, pour l'approbation des demandes de transformation des permis de recherche en permis d'exploitation ;
- Le Ministère des Mines et de la Géologie qui est l'entité responsable de la promotion et du contrôle des activités de prospection et d'exploitation minière. Le Ministère est également responsable de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur minier ;
- La DMG qui contribue à la mise en œuvre de la politique minière à travers l'élaboration et l'application du cadre législatif et réglementaire et assure la gestion du cadastre minier.
- La Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières (DCSOM) qui a pour mission d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des activités de recherche et d'exploitation ainsi que la collecte des données afférentes ;
- La Direction de la Prospection et de la Promotion Minière (DPPM) dont la mise en place s'inscrit dans les nouvelles orientations du Ministère, et en prévision des axes annoncés dans le prochain Code Minier. La DPPM est chargée d'identifier les zones promotionnelles à mettre à la disposition des investisseurs potentiels. Elle supervise aussi le Groupe des Laboratoires d'Analyse qui permet à l'État de prendre un rôle actif dans la prospection minière ;
- La Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO) qui a été créée en 1975. Elle est chargée de la promotion, du développement et de la valorisation des gisements de fer de la Falémé. La société est détenue à hauteur de 99% par l'État du Sénégal.

B. Les différentes entreprises du secteur extractif

La population des entreprises du secteur extractif retenue pour la présente résulte du périmètre des entités soumises à la déclaration ITIE.

Dans le secteur des hydrocarbures (Tableau n°1), il s'agit de :

- toutes les sociétés titulaires en phase d'exploitation, soit 1 à ce jour (FORTESA pour le gaz naturel);
- toutes les sociétés titulaires de permis de recherche ou opérant dans l'une ou l'autre des phases de pré-production soit 8 au total ;
- PETROSEN S.A. qui intervient dans le secteur des hydrocarbures et qui perçoit des paiements des entreprises du secteur des hydrocarbures.

Tableau 1 : Entreprises d'hydrocarbures

| |
|-------------------------------------|
| Capricorn (filiale de Cairn Energy) |
| Kosmos Energy |
| Fortesa Sénégal International LDC |
| BP Invest Senegal |
| Oranto Petroleum Ltd |
| Woodside Energy Senegal B.V. |
| FAR Ltd |
| Trace Atlantic Ltd |
| Total E&P Sénégal |
| Petrosen |

Dans le secteur minier, en fonction du type de permis détenu par les sociétés, on distingue :

- toutes les sociétés détentrices d'une concession minière (Tableau n°2) :

Tableau 2: Sociétés détentrices d'une concession minière

| |
|---|
| 1. ANGLOGOLD ASHANTI |
| 2. Arcelor MITTAL Steel Holdings AG (**) |
| 3. Ciments du Sahel |
| 4. ICS(*) |
| 5. Grande Côte Opérations (GCO) |
| 6. Nouvelle Société des Mines et des Travaux Publics |
| 7. Oromin Exploration Ltd (***) |
| 8. Petowal Mining Company Sa (PMC) |
| 9. OROMIN Joint-Venture Group LTD (***) |
| 10. SABODALA GOLD OPERATIONS (SGO) |
| 11. Sénégal Mines |
| 12. Société de Commercialisation du Ciment (SOCOCIM) |
| 13. Société d'Exploitation des Gisements de Marbres |
| 14. Société d'Exploration, d'Exploitation, d'Importation et de Commercialisation en Afrique |
| 15. Société Industrie Africaine des verres IAV-SA |
| 16. Société Polymarbre Bzou Fès |
| 17. Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès (*) |

(*) La société est également titulaire d'autre type de permis minier

(**) Dépendra de l'issue du litige opposant cette société à l'État

(***) Prendre en compte l'opération de fusion en cours avec SGO

- toutes les sociétés détentrices d'un permis d'exploitation (Tableau n°3) :

Tableau 3: Sociétés détentrices d'un permis d'exploitation

| | |
|---|-----------|
| 1 | Watic (*) |
|---|-----------|

(*) La société est également titulaire d'autre type de permis minier

- toutes les sociétés titulaires d'un permis de recherche et non déjà recensées dans une des rubriques précédentes (Tableau n°4) :

Tableau 4: Sociétés détentrices d'un permis de recherche

| | |
|-----|---|
| 1. | 3S International |
| 2. | Aauric Holdings Pte.Ltd |
| 3. | African Investment Group SA (*) |
| 4. | African Mining and Industry Company Limited SA |
| 5. | AFRICAN PHOSPHATE COMPANY |
| 6. | AFRIGEM SL |
| 7. | Agem |
| 8. | AGPL |
| 9. | Alcatras International |
| 10. | Altras Ressources |
| 11. | ANCR SENEGAL SARL |
| 12. | ATLAS |
| 13. | AVGOLD Ltd |
| 14. | Axmin Limited |
| 15. | Baobab Minerals Sarl |
| 16. | Bambuk Minerals Sénégal (BMS) |
| 17. | Comptoir Commercial Daouda Dia SUARL |
| 18. | Consortium Tender SA-Tender Africa SARL-Prospectiuni SA |
| 19. | Core Minerals Pte.Ltd |
| 20. | Damash Minerals LTD |
| 21. | ELENILTO SENEGAL SARL |
| 22. | Energy and Mining Corporation |
| 23. | ENTREPRISE MAPATHE NDIUCK |
| 24. | Excaf ASIA-Africa |
| 25. | GH MINING |
| 26. | Goldstone Resources Ltd |
| 27. | International Mining Company |
| 28. | Kansala Resource |
| 29. | Libah Investments Limited |

| |
|---|
| 30. Lowre Industries |
| 31. Maurigold Ltd |
| 32. Mineral Trade Group |
| 33. MINING RESEARCH COMPANY S.L |
| 34. MRS Mining Sénégal Sarl |
| 35. Nafpec |
| 36. Oranto Petroleum Limited |
| 37. PALM RESOURCES |
| 38. Pan African Senegal Limited |
| 39. Panafricain Minerals Ressources LTD |
| 40. Plasma |
| 41. Prestige-Export LLC |
| 42. Randgold Resources |
| 43. Rokamko |
| 44. Sabodala Mining Company |
| 45. Sékou Omar Diallo |
| 46. SEMEC ENTREPRISES |
| 47. SENCORPORATION |
| 48. SENEGAL MINING CORPORATION SARL |
| 49. Sengold Mining N.L. |
| 50. SEPHOS Sénégal |
| 51. SN MINERAL MINING |
| 52. Société AMAR HOLDING |
| 53. Société d'Étude s et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM) |
| 54. Société SN Commodities Ltd |
| 55. Sociétés Qumba Mort et Compagnie |
| 56. SODEMINES |
| 57. Sonko et Fils SARL |
| 58. SYPROM SA |
| 59. Uramin Exploration Limited |
| 60. West African Investment |

() La société est également titulaire d'autre type de permis minier*

- toutes les sociétés et les personnes physiques opérant dans les petites mines et non déjà recensées dans une des rubriques précédentes (Tableau n°5) :

Tableau 5: Sociétés opérant dans les petites mines

| |
|--|
| 1. Africa Gold Mine and Refinery Company Sarl |
| 2. AFRICAN MINERAL CORPORATION |
| 3. Business Investor Grupo Inversor |
| 4. CCIA |
| 5. Ceram |
| 6. EXCEL GROUP COMPANY |
| 7. Libidor |
| 8. MAGAL GUI CARREAUX Suarl |
| 9. MATLOGEC |
| 10. MG Trade Finances International |
| 11. SENEGAL MINING RESOURCES |
| 12. Société de Logistique Internationale du Sénégal Oriental |

- les carrières privées répertoriées par le centre des grandes entreprises de la DGID (Tableau n°6) :

Tableau 6: Sociétés détentrices d'une carrière privée

| |
|--|
| 1. Compagnie Générale d'Exploitation de Carrière (COGECA) |
| 2. Société pour le Développement de l'Industrie du tourisme et de l'Habitat au Sénégal (SODEVIT) |
| 3. Société Sénégalaise d'Exploitation des Carrières (SOSECAR) |
| 4. Gecamines.sa |

C. Le potentiel du secteur extractif

Dans le secteur des hydrocarbures, le Sénégal dispose :

- d'importantes ressources en gaz naturel estimées, en 2019, à 910 milliards de m³
- d'importantes ressources en pétrole dans le bassin sédimentaire estimées, en 2019, à 1030 millions de barils (hors zone maritime commune avec la Guinée Bissau). Le bassin sédimentaire sénégalais est divisé en 29 blocs pétroliers distincts dont 07 blocs en onshore et 22 blocs en offshore dont 09 en ultra deep offshore. La zone maritime commune est dotée de 5 blocs pétroliers offshore, dont 2 libres.

Dans le secteur minier, la République du Sénégal dispose d'importantes ressources : phosphates, or, fer, calcaires, attapulgites, zircon, uranium et d'autres ressources telles que le lithium, l'étain, le molybdène, le cuivre, le chrome, le nickel, le marbre, les sables extra siliceux, les diatomites, les accumulations de barytine, de kaolin, de l'amiante ainsi que les indices de zinc, plomb et tungstène.

- Phosphate : L'exploitation d'importants gisements de phosphates dans la région de Thiès (Taïba et Lam-Lam) a contribué au succès de l'économie sénégalaise depuis plusieurs décennies. Dans la zone

de Thiès-Lam-Lam, il existe d'importantes réserves de phosphates aluminocalciques (environ 80 millions de tonnes) valorisables, par calcination, dans les filières engrais, naturels et alimentation animale. A l'Est, au Nord et au Sud de ces gisements de Taïba, d'importants projets d'exploration de phosphates sont en cours dans les permis de Niakhène, Coki et Gossas.

- Dans la partie Nord-Est du bassin, dans la région de Matam, il existe un important gisement de phosphates avec des réserves prouvées de l'ordre de 40 millions de tonnes et un potentiel de plus de 100 millions de tonnes de phosphate de chaux de très grande qualité.
- Or : L'exploitation à l'échelle industrielle de la mine d'or de Sabodala a commencé dans la région de Kédougou.
- Quatre (04) projets d'exploration d'or sont dans un état avancé avec des ressources cumulées estimées à neuf millions d'onces.

Pour ce qui est de la production et des réserves exploitables de la SGO, les chiffres pour 2019 sont : Production de 7,5 tonnes en 2019 (l'équivalent de 241 276 onces troy) ; Réserves minérales historiques du projet Massawa de 2,6 Moz. Ces réserves s'ajouteront aux réserves minérales de 2,4 Moz de Sabodala.

- Fer : Les gisements de fer de la Falémé dans le Sud-Est du pays localisés en quatre (04) zones distinctes sont estimés à 750 millions de tonnes.
- Calcaires : La partie Centre-Ouest du bassin sédimentaire recèle d'importantes ressources en calcaires et marno-calcaires. Les marno-calcaires éocènes qui affleurent dans le plateau de Bargny à 30 km de Dakar, sont à l'origine de la première cimenterie d'Afrique de l'Ouest en activité depuis 1948.

Il existe d'importants gisements de calcaires paléocènes situés entre Mbour au Sud et Pout au Nord. Une deuxième usine de ciment y a été ouverte à Kirène au cours de l'année 2002.

Les calcaires paléocènes de Bandia, Thiès et Pout, hautement titrés dans leur horizon supérieur, sont très adaptés à la production de chaux.

- Attapulgites : Trois sociétés exploitent l'attapulgite à partir des gisements d'Allou Kagne, Sébikotane, Mbodiène, Nianing, et Warang, tous situés à moins de 100 km du port de Dakar.

Il existe encore des opportunités d'investissements dans ces zones pour la production et la transformation de l'attapulgite pour l'approvisionnement de différentes filières : litière animale, boues de forage, industrie pharmaceutique, dépollution, charges minérales, etc.

- Zircon : La société Grande Côte Operations (GCO) envisage d'exploiter une bande de 50 km de sables à minéraux lourds qui constituent un gisement de classe mondiale.
- Uranium : La recherche de l'uranium qui a connu une évolution significative entre 1965 et 1984, a été relancée en 2007 avec notamment l'arrivée d'une société minière junior acquise dans l'intervalle par un acteur international majeur qui détient le permis de recherche de l'Est Saraya.

Les schistes graphiteux de Mako et Dialé peuvent également susciter un intérêt pour la recherche en uranium.

- Autres ressources : D'importantes concentrations de lithium, d'étain et de molybdène dans les granites Paléoproterozoïque de la fenêtre de Kédougou.

- Des indices de cuivre et de chrome ont été identifiés dans la région de Bakel (Gabou et Diabal) par les méthodes de prospection géophysique et géochimique. Ces résultats ont suscité depuis 2008 la reprise de l'exploration dans la zone de Gabou et Boulbi.
- Des indices de nickel - cuivre et platine sont confirmés dans les secteurs de Simpampou, Koulontou et Dioundiou-Konko au sud-est du pays.

D. Les chiffres clés enregistrés (volume physique des exploitations)

| Type du minéral | Unité | Production | | Ventes et Exportations | |
|-------------------------------|-------|------------|------------------|------------------------|------------------|
| | | Quantité | Valeur (en FCFA) | Quantité | Valeur (en FCFA) |
| Secteur minier | | | | | |
| Argent PMC | Tonne | 0,31 | 79 470 206 | 0,29 | 80 632 431 |
| Argent SGO | Tonne | 0,63 | 175 186 261 | 0,64 | 182 474 962 |
| Argile | Tonne | 541 178 | 1 800 450 518 | n/a | n/a |
| Attapulgite | Tonne | 176 926 | 4 518 556 254 | 171 797 | 6 902 248 528 |
| Basalte GECAMINES | Tonne | 2 335 864 | 17 527 121 248 | 32 034 | 290 436 302 |
| Basalte COGECA | m3 | 1 052 285 | 8 681 350 012 | n/a | n/a |
| Calcaire SODEVIT | Tonne | 553 494 | 3 701 527 086 | n/a | n/a |
| Calcaire Dangote | Tonne | 1 830 122 | 3 367 424 480 | n/a | n/a |
| Calcaire CDS | Tonne | 2 558 360 | 5 372 556 000 | n/a | n/a |
| Calcaire SOCOCIM | Tonne | 1 233 461 | n/a | n/a | n/a |
| Calcaire COGECA | m3 | 8 737 | 78 635 525 | n/a | n/a |
| Ilménite 54% | Tonne | 369 845 | 32 858 509 180 | 434 679 | 46 878 967 560 |
| Ilménite 58% | Tonne | 137 092 | 12 596 561 328 | | |
| Rutile | Tonne | 3 961 | 1 943 807 237 | | |
| Leucoxéne | Tonne | 5 645 | 1 724 141 060 | | |
| Latérite | Tonne | 148 152 | 444 456 000 | n/a | n/a |
| Marno-calcaire | Tonne | 1 774 882 | 3 904 740 400 | n/a | n/a |
| Or SGO | Tonne | 7,63 | 169 627 487 970 | 7,66 | 175 925 907 803 |
| Or PMC | Tonne | 4,88 | 100 910 301 956 | 4,46 | 101 780 154 907 |
| Phosphate | Tonne | 640 944 | 22 506 770 076 | 474 970 | 15 543 592 692 |
| Phosphate ICS | Tonne | 1 782 199 | n/a* | n/a | n/a |
| Zircon premium | Tonne | 44 038 | 36 569 233 588 | 95 348 | 63 238 512 927 |
| Zircon standard | Tonne | 20 240 | 16 208 583 442 | | |
| Medium Grade Zircon | Tonne | 29 291 | 8 828 863 929 | | |
| Ciment | Tonne | n/a | n/a | 2 027 238 | 83 658 184 216 |
| Engrais minéraux ou chimiques | Tonne | n/a | n/a | 78 706 | 16 708 696 479 |

| Type du minerai | Unité | Production | | Ventes et Exportations | |
|--|-------|------------|------------------|------------------------|------------------|
| | | Quantité | Valeur (en FCFA) | Quantité | Valeur (en FCFA) |
| Phosphate diammonique | Tonne | n/a | n/a | 11 002 | 2 593 899 556 |
| Acide phosphorique et acides polyphosphoriques | Tonne | n/a | n/a | 436 780 | 157 229 496 700 |
| Total secteur minier | | | 453 425 733 754 | | 671 013 205 063 |
| Secteur pétrolier | | | | | |
| Gaz Naturel | Nm3 | 11 060 632 | 1 825 004 412 | 0 | 0 |
| Total secteur pétrolier | | 11 060 632 | 1 825 004 412 | 0 | 0 |



III. CONTEXTE, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

3.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis l'adhésion du Sénégal à l'ITIE en 2013, les travaux du CN-ITIE ont permis de renforcer l'accès à l'information sur le secteur extractif et la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles du Sénégal.

Cinq années après son adhésion à l'ITIE, les progrès obtenus par le Sénégal ont été reconnus par le Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale qui a déclaré le Sénégal comme pays ayant accompli des progrès satisfaisants dans le cadre de la mise en œuvre de la norme ITIE.

Afin de disposer d'une analyse situationnelle de ces progrès en termes de résultats et de changements concrets, le Comité National ITIE a sélectionné un consultant pour réaliser l'évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal, depuis 2013 à nos jours.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette mission.

3.2. L'OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE

L'objectif général de cette étude est d'identifier, documenter et analyser à la fois, les impacts et changements concrets engendrés par la mise en œuvre de l'ITIE dans la gouvernance du secteur des mines, du pétrole et du gaz au Sénégal, avant 2013 et aujourd'hui.

3.3. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ETUDE

Les objectifs spécifiques de l'étude visent à :

- Évaluer dans quelle mesure la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal a contribué à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif au Sénégal ;
- Évaluer l'impact de la mise en œuvre de la Norme ITIE au niveau de l'Administration, des compagnies, de la Société civile, des parlementaires, des élus locaux, des communautés affectées par les opérations, de la presse et des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Juger de la perception que les parties prenantes ont de la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal ;
- Analyser l'accès à l'information pour certaines franges de la population, notamment les femmes ;
- Formuler des recommandations pertinentes permettant de traduire l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières en un essor économique et en un progrès social.

3.4. LES RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

Il est attendu de l'étude, les livrables suivants :

1. Protocole d'étude, la méthodologie et des outils de collecte (15 jours après signature du contrat)
2. Rapport d'enquête provisoire (et grille d'analyse) 45 jours après signature du contrat
3. Atelier de restitution suivi du Rapport final (60 jours après signature du contrat)
4. Une version résumée de l'étude
5. Une présentation PowerPoint reprenant les principaux résultats de l'étude
6. Base de données apurée et codifiée en format Excel ou SPSS.



IV. NORMES DE TRAVAIL

4.1. NORMES D'ÉVALUATION

Dans le cadre de nos missions d'interventions, nous basons notre travail sur la conformité aux normes internationales d'évaluation de projets/programmes de développement qui régissent la profession d'évaluateur.

Il s'agit principalement des Normes et Règles d'évaluation édictées par l'UNEG (Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation), des Normes Standards d'Évaluation adoptées par la SCE (Société Canadienne d'Évaluation).

Nous sommes donc résolument engagés au respect des principes de base qui régissent ces normes, notamment :

- L'éthique
- L'impartialité
- La crédibilité
- La transparence
- L'indépendance

4.2. SYSTEME DE NOTATION

La méthode de notation du "Progrès réalisé" a été retenue pour évaluer les indicateurs d'impact. Cette méthode de notation est utilisée en évaluation du développement notamment dans le cadre de l'évaluation des Résultats d'impacts basés sur des indicateurs qualitatifs.

Trois (3) niveaux de jugements principaux (qui sortent le plus des appréciations faites par les enquêtés) sont pris en considération : Fort - Moyen - Faible.

Les pourcentages obtenus sont agrégés en considérant comme positive toute amélioration moyenne ou forte.

Sur la base de ces critères, on obtient les jugements suivants :

- " Impact important " : si les pourcentages "Fort" et "Moyen" sont plus visibles ;
- " Impact moyen " : si les pourcentages " Fort" et "Faible" sont très proches ;
- " Impact faible " : si les pourcentages "Faible" et voisins (Très faible - Très insuffisant - Non adapté - etc.) sont plus visibles.

L'amélioration (ou le jugement) ne peut être considérée comme « très important » si la notation "Faible" révèle un pourcentage élevé.



V. METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE



5.1. METHODES ET TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les enquêtes

L'évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE est établie sur la base d'une enquête quantitative et d'une enquête qualitative.

Le diagnostic s'est appuyé sur une combinaison de deux approches que sont :

- Une approche participative et quantitative basée sur des entretiens avec des informateurs clés : des entretiens semi-structurés (questionnaire)
- Et des entrevues semi-dirigées (guide d'entretien) avec des parties prenantes externes et internes/ ou d'autres personnes qui ont une expérience et des connaissances approfondies sur le sujet d'intérêt.

L'évaluation couvre 9 groupes : (i) Administration, (ii) élus locaux, (iii) entreprises publiques, (iv) entreprises extractives, (v) organisations de la société civile (OSC), (vi) parlement, (vii) la presse, (viii) PTF, et (ix) universités. L'objectif d'une telle approche étant de rendre compte de la diversité des situations observées.

Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage retenue est celle l'échantillonnage par grappe à deux degrés. Le premier degré est la grappe région (Dakar, Thiès, Saint Louis et Kédougou). Dans chacune des régions, nous considérons un échantillon par catégorie au deuxième degré sélectionné à partir de la liste des parties prenantes pour l'évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE).

Pour déterminer la taille de l'échantillon, l'équipe a tenu compte de trois considérations :

- La variabilité ou dispersion de la variable d'intérêt ;
- La contrainte budgétaire permettant de déterminer le nombre d'unités que l'on peut observer avec le budget dont on dispose ;
- La contrainte de précision d'au moins un estimateur en termes d'intervalle de confiance.

Dans le cadre de cette évaluation, c'est la troisième approche qui a été retenue. Un effectif minimal de 69 personnes a été trouvé dans les 4 zones d'intervention. Cet effectif est obtenu en se fixant une marge d'erreur de 1,7%, un effet de sondage de 1,4 et une proportion de 50% selon la formule statistique ci-dessous :

$$n = \frac{4 * p (1-p) deff}{e^2}$$

Où:

p= proportion de personnes,

e= marge d'erreur,

deff= effet de sondage égal

L'évaluation est donc réalisée sur la base d'un échantillon subdivisé en deux sous échantillons : (i) un sous-échantillon élargi auquel est administrée le questionnaire d'enquête quantitative et, (ii) un sous-échantillon réduit auquel est appliqué le guide d'entretien.

Le sous-échantillon élargi auquel est administrée la totalité du questionnaire allégé représente 87% de l'échantillon global, soit 60 personnes (niveau opérationnel et stratégique).

Le sous-échantillon réduit auquel est appliqué le guide d'entretien représente au minimum 13% de l'échantillon global, soit 9 personnes.

➤ Le tableau ci-après montre les différentes cibles de l'enquête/ régions

| Région | Pourcentage | Echantillon total |
|-------------|-------------|-------------------|
| Dakar | 33,65% | 23 |
| Thiès | 25,96% | 18 |
| Saint Louis | 14,90% | 10 |
| Kédougou | 25,48% | 18 |
| Total | 100% | 69 |

➤ Le tableau ci-après montre les différentes cibles de l'enquête/ catégories

| Catégories | | Total échantillon | Sous-échantillon élargi | Sous-échantillon réduit |
|--|--------|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| Administration | 38,94% | 27 | 23 | 4 |
| Elus locaux | 12,98% | 9 | 8 | 1 |
| Entreprise publique | 1,44% | 1 | 1 | 0 |
| Entreprises Extractives | 12,02% | 8 | 7 | 1 |
| Organisations de la Société civile (OSC) | 27,88% | 19 | 17 | 3 |
| Parlement | 0,96% | 1 | 1 | 0 |
| Presse | 1,44% | 1 | 1 | 0 |
| PTF | 2,40% | 2 | 1 | 0 |
| Universités | 1,92% | 1 | 1 | 0 |
| Total | 1 | 69 | 60 | 9 |

5.2. ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES ET ENTRETIENS

Le questionnaire relatif à l'enquête quantitative est administré en ligne. La méthode de collecte est basée sur l'interview directe au moyen d'un questionnaire électronique avec un système de transfert des données via internet.

Toute une architecture informatique a été mise en place pour y arriver :

- (i) Création du formulaire support du questionnaire (document HTML) ;
- (ii) Création de la base de données permettant de stocker les données collectées ;
- (iii) Diffusion de l'adresse du questionnaire par email ; et
- (iv) Récupération des données collectées et intégration dans un logiciel de traitement de données.

Concernant les entretiens semi-dirigés, afin d'augmenter la probabilité que les données collectées soient fiables et cohérentes, toutes les données sont collectées de la même façon, à l'aide des mêmes instruments et de la même technique. Les entretiens sont organisés en trois étapes clés : (i) démarrage et mise en confiance, (ii) conduite de l'entretien avec ajustement au fur et à mesure, et (iii) approfondissement de certaines questions clés, et conclusion.

5.3. TRAITEMENT DES DONNEES

Les réponses au questionnaire qui a été administré en ligne ont alimenté directement une base de données centrale stockée dans un fichier Excel.

Pour des raisons de représentativité, un redressement a été pratiqué sur les données collectées. Il s'agit d'accorder un coefficient de redressement à chaque cible qui servira de pondération aux réponses. Cette méthode est appelée la stratification a posteriori, elle consiste à calculer des coefficients de pondération aux cibles ayant répondu à l'enquête pour caler l'échantillon à la structure de la population mère.

En ce qui concerne le mode de traitement des données, l'accent a été mis sur l'analyse thématique. Il s'agit ici de transcrire dans un premier temps les fichiers audios enregistrés intégralement et dans un deuxième temps de procéder à un regroupement des différents discours des personnes interviewées pour enfin essayer de voir la proportion de concordance et de discordance de leurs propos en fonction de notre objet d'étude.



VI. LES LIMITES DE L'ÉTUDE ET DE NOS TRAVAUX



6.1. LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Cette étude présente quelques limites du point de vue de l'échantillonnage, du traitement des données et du contexte de réalisation de l'étude :

- l'échantillonnage s'est exclusivement focalisé sur les parties prenantes engagées dans le processus ITIE et n'a pas intégré la population en tant que grand public. Pour une évaluation d'impact, la présence représentative de la population dans l'échantillon allait renforcer davantage la qualité des résultats de l'enquête ;
- la taille très faible de certains sous-échantillons comme les Universités a posé une difficulté de manipulation statistique dans le cadre de l'interprétation des résultats les concernant ;
- le contexte de réalisation de l'étude avec le problème des contrats pétroliers et gaziers qui sont au-devant de l'actualité politique a pu refroidir certains acteurs à se prononcer sur cette enquête voire orienter leurs réponses.

6.2. LES LIMITATIONS A NOS TRAVAUX

Par rapport au déroulement de nos travaux dans le cadre de cette mission, nous avons noté les limitations suivantes :

- Le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 a beaucoup impacté sur l'obtention de certaines données et sur la limitation de certains aspects méthodologiques ; notamment l'impossible déplacement de l'équipe dans les zones à la rencontre des populations, le choix obligé de dérouler les entretiens à distance et d'administrer le questionnaire en ligne ;
- Le refus de collaboration de certaines parties prenantes lors de l'enquête de terrain et des interviews.



VII. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

7.1. LES PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ITIE

Depuis son adhésion à l'ITIE en octobre 2013, le Sénégal a entrepris la mise en œuvre de la Norme à travers des activités visant à renforcer la transparence des revenus du secteur extractif. L'ITIE, au Sénégal, est mise en œuvre par un Comité national institué par décret no 2013-881 du 20 juin 2013, présidé par un Ministre rattaché à la Présidence de la République, et comprenant 13 représentants de l'Administration y compris le Président, 6 représentants des sociétés extractives, 6 représentants de la Société Civile et 2 représentants de l'Assemblée Nationale. La mise en œuvre quotidienne du programme de travail est assurée par un Secrétariat Technique. Conformément à l'orientation voulue par les autorités et en cohérence avec la norme ITIE 2016, le Comité National a proposé un plan qui s'articule autour des quatre priorités stratégiques que sont l'amélioration du cadre juridique et institutionnel (i), l'institutionnalisation de l'accès à l'information (ii), le renforcement des capacités des acteurs (iii) la coordination, la concertation et le suivi des réformes (iv).

Le Comité National ITIE a mobilisé toutes les parties prenantes (sociétés privées, organisations de la société civile et administrations, notamment les ministères de tutelle,) pour réfléchir sur la manière de positionner les interventions de l'ITIE dans un contexte marqué par un essor du secteur minier et la découverte d'importants gisements de gaz et de pétrole au Sénégal, qui préfigurent des mutations profondes dans l'architecture et le fonctionnement de ces secteurs.

Le référendum de mars 2016 a institué une réforme constitutionnelle consacrant l'exigence de transparence dans la gouvernance des ressources naturelles en vue du développement durable du pays.

C'est ainsi que dans le secteur minier, plusieurs initiatives ont été lancées, lesquelles ont abouti à l'adoption d'un nouveau code minier objet de la loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 et à la modification du texte portant organisation et fonctionnement du fonds de péréquation dans le secteur minier en décembre 2015.

L'ITIE a également contribué aux réformes, notamment :

- l'instauration de la structure dénommée COS/PETROGAZ en octobre 2016 qui a pour mission d'assister le Président de la République et le gouvernement dans la définition, la supervision, l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de projets pétroliers et gaziers.
- la révision du code pétrolier et l'adoption d'un nouveau code de 2019 dont les principales innovations sont :
 - la prise en compte des exigences de transparence dans la gestion des ressources d'hydrocarbures conformément à la Norme ITIE ;
 - la définition d'une nouvelle réglementation sur les opérations pétrolières ;
 - le renforcement de la réglementation relative au transport des sites de production aux zones de consommation, au stockage et à la commercialisation en gros des produits pétroliers ;
 - l'élargissement des dispositions relatives au contenu local donnant la possibilité pour les investisseurs privés nationaux disposant de capacités techniques et financières de pouvoir participer aux risques et aux opérations pétrolières.
- La réforme du code minier de 2016 et la révision du code de l'environnement.

Le Sénégal a déjà publié cinq (5) rapports couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. La première validation du Sénégal a démarré en juillet 2017 et a abouti le 08 Mai 2018 à la décision du Conseil d'Administration (CA) International de l'ITIE qui reconnaît le Sénégal comme pays ayant accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Le tableau ci-après présente ces principales réalisations :

Tableau 7 : Synoptique des principales réalisations de l'ITIE-Sénégal

| REALISATIONS |
|--|
| Au niveau de l'Environnement juridique et institutionnel |
| <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de dispositions relatives à la transparence dans le nouveau code minier de 2016 • Introduction des dispositions relatives à la transparence dans le nouveau Code Pétrolier en 2019 • La publication des contrats pétroliers et miniers • La publication des conventions minières • La mise en œuvre de la Norme a permis de diversifier le cadre institutionnel, avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que le réseau des parlementaires sur la bonne gouvernance, le réseau des élus, la coalition « Publiez ce que vous payez », l'association « Women in Mining » • Au niveau du privé, la Chambre des mines s'est dotée d'un bureau exécutif pour une meilleure coordination et la défense des intérêts collectifs des opérateurs • Au niveau du ministère en charge des mines, un processus de restructuration a permis de scinder la direction des mines et de la géologie en plusieurs directions, avec à la clé, la séparation des fonctions de réglementation, de promotion et de contrôle des opérations • Dans le secteur des hydrocarbures, restructuration de la Direction des Hydrocarbures, et contribution à la création du Comité d'Orientation Stratégique (COS/PETROGAZ) censé accompagner l'État dans la gestion du secteur • Prise en compte de la gestion transparente des ressources naturelles dans la réforme constitutionnelle de 2016. • Production des données relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises dans les Rapports ITIE |
| Au niveau des administrations |
| <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de certaines exigences dans un contexte de pré-validation a poussé plusieurs administrations à procéder à une mise à jour de leurs systèmes d'information (en termes de réorganisation, de classement et de mise à jour de leurs bases de données) • A la faveur de l'exercice ITIE, le Trésor public a décidé de prendre en charge la question de l'interopérabilité des systèmes ASTER et COLOC pour un traitement plus efficient des paiements locaux • Création, par arrêté ministériel, d'un cadre de coordination appelé COMINE pour améliorer le suivi des activités ITIE et renforcer la coordination avec le Secrétariat technique de l'ITIE. Outre la coordination avec l'ITIE, COMINE est utilisé comme un outil de coordination entre la DMG et les deux autres directions nouvellement créées • Recrutement d'un fiscaliste et d'un statisticien par le Ministère des mines et de la géologie, en vue d'améliorer son système d'information ainsi que le suivi des projets. • Mise à jour par la Direction des mines et de la géologie de son système de cadastre, dont un extrait a été publié en ligne. |

REALISATIONS

- Grâce au processus ITIE, toutes les administrations (DMG, DGID, DGD, DGCPT, DEEC, etc.) ont accès à un référentiel unique pour le suivi et le contrôle des opérations.
- Mise à jour des systèmes d'information des régies financières (Douane-Trésor)
- Mise en œuvre d'une procédure de certification des données ITIE par la cour des comptes.
- Exhaustivité des données produites avec plus de participation des entreprises.
- Fiabilité des données produites (utilisation de formulaires signés par les responsables)

Implication et Renforcement des capacités des acteurs

- L'implication de cibles variées telles que les parlementaires, les journalistes, les organisations de la société civile, les administrations, les entreprises privées et les membres du groupe multipartite a pu favoriser leur mobilisation et une bonne appropriation du processus.
- Plusieurs formations ont été organisées à l'initiative du Comité national et des organisations de la société civile, sur des thèmes liés au champ d'application de la norme ITIE, tels que la législation et la fiscalité minière et pétrolière, le suivi des contrats, le développement du gaz et de pétrole, etc.
- Maillon essentiel de la stratégie du Sénégal, le renforcement des capacités des acteurs facilite une meilleure compréhension des enjeux et crée, en outre, les conditions de participation des acteurs à un dialogue constructif.
- Des visites de sites miniers et des voyages d'études ont été également organisées pour diversifier les formes d'apprentissage des acteurs.
- Création d'un site web fonctionnel du CN-ITIE disposant de données actualisées sur le secteur

Dialogue et relation entre les acteurs

- Contrairement aux pratiques antérieures, les administrations en charge des mines et de l'énergie se montrent plus ouvertes au dialogue constructif avec les autres acteurs, en particulier les parlementaires et les organisations de la société civile.
- Les services techniques de l'État participent aux activités initiées par les organisations de la société civile et les associent en retour à leurs initiatives.
- Les concertations menées dans le cadre de la révision du code minier ont permis aux organisations de la société civile et à la chambre des mines, de formuler des recommandations, dont plusieurs ont été prises en compte.
- Au niveau de Kédougou et de Thiès, les acteurs locaux (autorités administratives, élus et organisations de la société civile) ont montré un enthousiasme à poursuivre le dialogue avec les sociétés minières sur le ciblage des interventions sociales, et leur suivi dans des conditions garantissant la transparence.
- Ces initiatives ont été accompagnées par le comité national à travers des « Comité régionaux de développement » (CRD) ou des « Comités départementaux de développement » (CDD) pour une meilleure utilisation des résultats des rapports ITIE.
- A l'instar du cadre de coordination COMINE/ ITIE, le Comité national s'achemine vers la mise en place de cadres de coordination pour le suivi des recommandations formulées par le chef de l'État sur la péréquation, sur les conditions d'octroi et de transfert des licences, et sur la mise à jour du système d'information du trésor.
- Ouverture d'un débat public sur la gouvernance du secteur extractif.
- Publication de six (6) rapports ITIE couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

7.2. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE PLAN JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

La présente étude s'est d'abord intéressée à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif sur le plan juridique et institutionnel avec la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2013.

Ainsi, le questionnaire destiné à l'ensemble des parties prenantes du processus ITIE au Sénégal a interrogé dans un premier lieu ces derniers sur le « niveau d'amélioration de la gouvernance au niveau juridique et institutionnel », sur une échelle de réponse allant de « Aucune amélioration » à « Forte amélioration ».

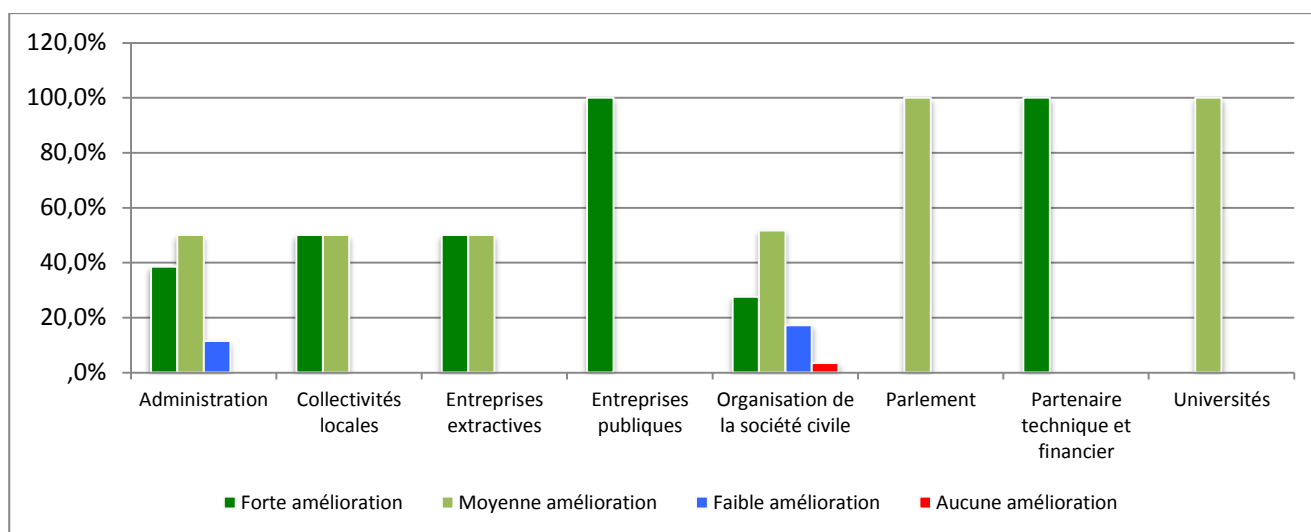
7.2.1 Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique

Il ressort des réponses recueillies que 51,4% des parties prenantes enquêtées estiment que l'amélioration de la gouvernance au niveau juridique est moyenne alors que 36,5% l'ont considéré forte, contre 10,8% qui la jugent plutôt faible.

L'analyse des données par catégorie de partie prenante donne les résultats suivants :

- 100% des personnes interrogées dans les deux catégories "Entreprises publiques" et « Partenaires Techniques et Financiers (PTF) » ont déclaré que la gouvernance du secteur extractif a connu une forte amélioration avec la mise en œuvre de l'ITIE en 2013 ;
- Pour les catégories « Acteurs universitaires" et "Parlementaires " 100% des personnes enquêtées ont jugé cette amélioration moyenne.
- Par contre au niveau des autres catégories restantes, on note une appréciation moins favorable :
 - Pour les *Organisations de la Société Civile (OSC)*, 51,7% des personnes interrogées jugent l'amélioration de la gouvernance sur le plan juridique moyenne, 27,6% la jugent forte, 17,2% la jugent faible, et 3,5% considèrent qu'il n'y a aucune amélioration.
 - Dans les deux catégories " *Entreprises extractives* « et « *Collectivités territoriales*", les réponses obtenues ressortent une tendance identique, puisque 50% de la population enquêtée considèrent l'amélioration forte et les 50 autres la jugent moyenne
 - Quant à la dernière catégorie (*Administration*), 50% des enquêtés estiment que l'amélioration de la gouvernance est moyenne, contre 38,5% qui la jugent forte et 11,5% qui considèrent qu'il n'y a aucune amélioration.

Graphique 1 : Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique



7.2.2 Amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel

Les constats tirés des résultats de l'enquête se présentent comme suit : 47,5% de l'ensemble des personnes interrogées jugent l'amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel « moyen », 40,7% affirment qu'elle est forte, contre 9,7% et 2,7% qui l'estiment respectivement « faible » et « très faible ».

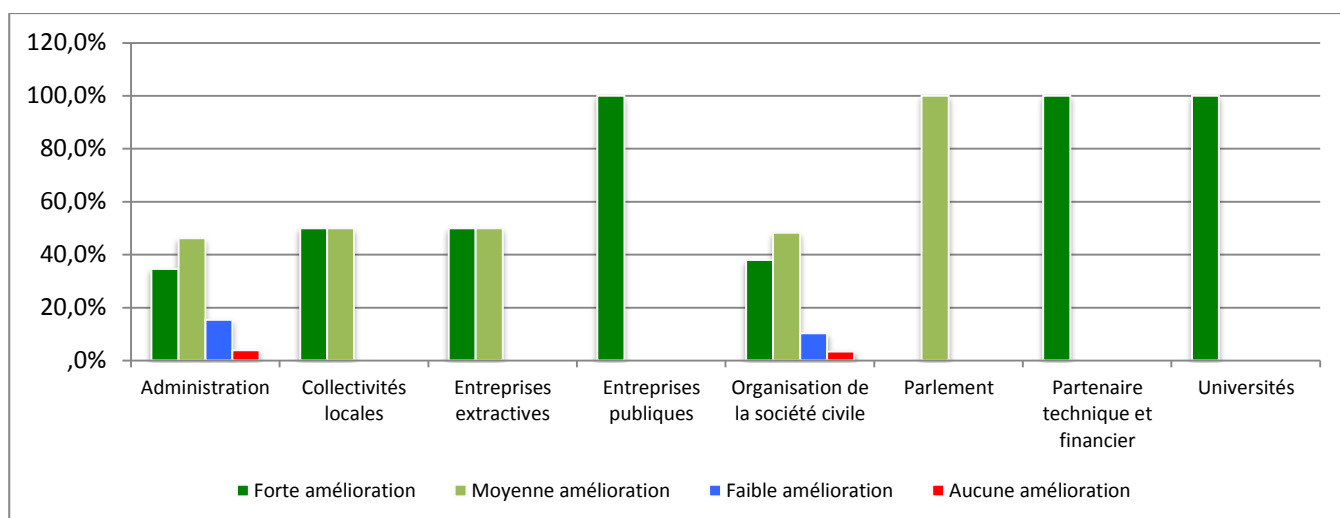
De même qu'au niveau juridique, 100% des personnes enquêtées mais dans les 3 catégories "Entreprises publiques" et « Partenaires Techniques et Financiers (PTF) " "Acteurs universitaires " considèrent que la gouvernance du secteur extractif a connu du point de vue institutionnel une forte amélioration avec la mise en œuvre de l'ITIE, tandis que la totalité des *Parlementaires* interrogés jugent cette amélioration moyenne.

Par ailleurs, au niveau des OSC, 37,9% des répondants considèrent l'amélioration de la gouvernance forte, contre 48,3% qui pensent qu'elle est moyenne et 10,3% qui la jugent faible. Une proportion marginale (3,4%) des personnes interrogées estiment tout de même qu'il n'y a aucune amélioration.

Concernant les *Entreprises extractives* et les *Collectivités territoriales*, les tendances obtenues au niveau juridique se confirment, avec 50% des personnes interrogées dans ces 2 sous-catégories qui jugent l'amélioration de la gouvernance forte contre 50% qui pensent que l'amélioration est moyenne ;

Les enquêtés de la catégorie "Administration" estiment à 34,6% que l'amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel est forte, à 46,2% qu'elle est moyenne et à 15,5% qu'elle est faible ; alors qu'une proportion de 3,8% estime qu'il n'y a pas d'amélioration.

Graphique 2 : Amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel



Globalement, les parties prenantes ont jugé positivement à plus de 87% l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif sur le plan juridique.

Comme sur le plan juridique l'appréciation globale faite par les parties prenantes sur l'amélioration de la gouvernance institutionnelle est positive avec 87% qui l'on jugé « moyen » ou « forte ».

Conclusions

- Globalement, les parties prenantes ont apprécié positivement, l'amélioration de la gouvernance juridique et institutionnelle du secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE comme étant « moyenne » ou « forte » à plus de 87%.
- Au regard des données spécifiques de l'enquête par catégorie de partie prenante, on remarque au sein des Entreprises publiques et des PTF, une forte visibilité de l'amélioration de la gouvernance du secteur, autant sur le plan juridique qu'institutionnel.
- Ce qui n'est pas le cas au sein des OSC où l'amélioration de la gouvernance au niveau juridique et institutionnel est jugée relativement moyenne. Cette réalité peut s'expliquer par le fait que les OSC qui représentent dans une certaine mesure les populations ont des exigences légitimes importantes vis-à-vis du secteur extractif.
- On constate également que quelle que soit la catégorie, la proportion des enquêtés à considérer l'amélioration de la gouvernance comme forte ou moyenne reste toujours supérieure à celle des enquêtés qui la jugent faible ou inexistante.
- Il faut noter également que les entretiens que nous avons réalisés auprès de différentes personnes ressources parties prenantes du processus ITIE, ressortent cette appréciation moyenne de l'amélioration de la gouvernance dans le secteur extractif.

En effet l'essentiel des acteurs interviewés affirment que l'ITIE doit davantage améliorer ses mécanismes de gouvernance au plan juridique et institutionnel en tenant en compte les réalités internationales, africaines et sénégalaises.

Conclusions

Et spécifiquement :

- ✓ les acteurs de la société civile (OSC) sénégalaise souhaitent un renforcement intégral des mécanismes de la gouvernance au sein de l'ITIE Sénégal
- ✓ ceux des structures ou entreprises qui excellent dans le domaine minier et pétrolier souhaitent que le renforcement se fasse plus précisément sur le code minier et la gestion des contrats miniers
- ✓ quant à ceux du CN-ITIE, le renforcement de la gouvernance juridique et institutionnelle doit se faire au plus haut sommet.

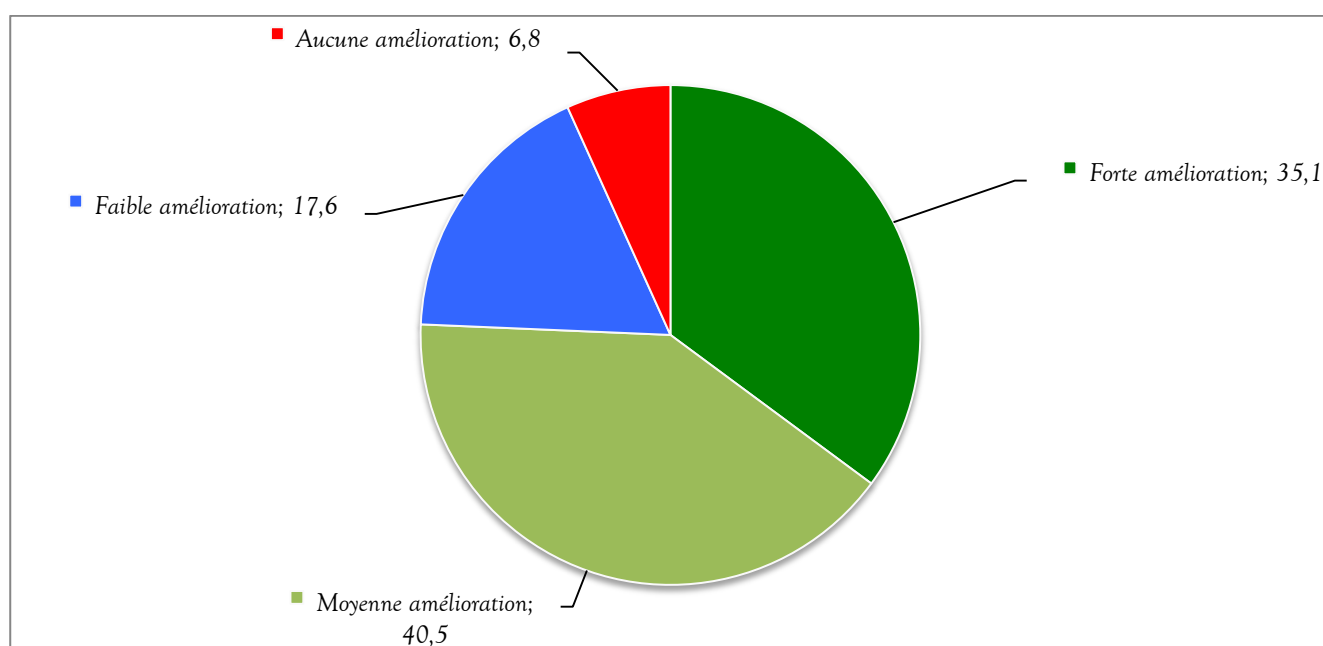
7.3. ACCROISSEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES

7.3.1 Amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats et licences

Pour évaluer le niveau d'amélioration de la transparence du processus d'octroi des contrats et licences depuis la mise en œuvre de l'ITIE, la question suivante a été posée aux enquêtés : « Comment évaluez-vous l'amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats/licences existant depuis la mise en œuvre de l'ITIE ? ».

40,5% des répondants trouvent que l'amélioration de l'accès à ces informations est moyenne, alors que 35,1% la jugent forte, 17,6 % (faible) et 6,8% estimant qu'il n'y a aucune amélioration.

Graphique 3 : Amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats / licences



Spécifiquement, c'est au niveau des *Entreprises publiques*, des *PTF* et des *universitaires* qu'on note une unanimité sur cette question avec 100% des acteurs questionnés qui considèrent l'amélioration forte (Entreprises publiques et PTF) et moyenne (Universitaires).

Par contre au niveau des autres parties prenantes, les avis sont partagés :

- 50% des *parlementaires* interrogés jugent l'amélioration forte alors que 50% d'entre eux la considèrent faible.
- les *OSC* considèrent, à hauteur de 41,4% des interrogés, que l'amélioration de l'accès à l'information sur le processus d'octroi des contrats/licences est moyenne, contre 31% qui la jugent forte, 20,7% (faible) et 6,9% (aucune amélioration).
- Chez les *administrations*, la distribution des résultats se présente comme suit : 42,3% des acteurs interrogés dans cette catégorie estiment que le processus d'octroi des contrats et licences a connu forte amélioration avec la mise en œuvre de l'ITIE, 30,8% considèrent cette amélioration moyenne, alors que 15,4% l'estiment faible pour 11,5% qui jugent qu'il n'y a aucune amélioration.
- S'agissant des Collectivités territoriales, la majorité des personnes enquêtées considèrent l'amélioration moyenne (62,5%), 25% la jugent forte et 12,5% estiment qu'elle est faible.
- Pour les entreprises extractives, 50% ont jugé l'amélioration moyenne, 33,3% la jugent forte et 16,7% faible.

Une grande majorité de 75,6% des répondants, ont affirmé que l'ITIE a amélioré l'accès à l'information sur le processus d'octroi des contrats et licences de manière « forte » ou « moyenne »

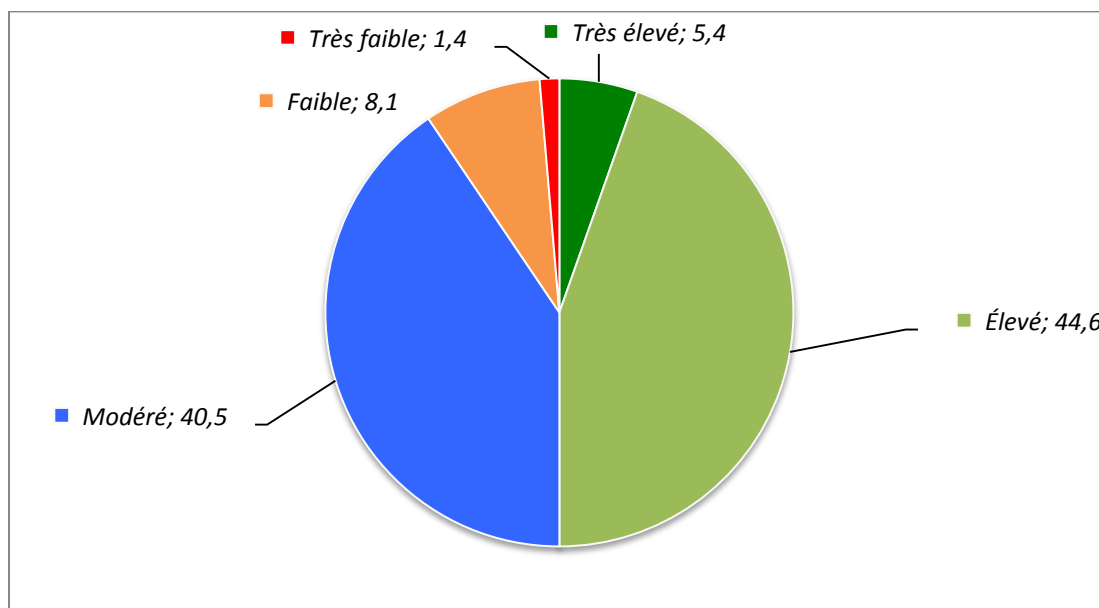
Conclusions

- *L'amélioration de l'accès à l'information sur le processus d'octroi des contrats et licences a été globalement appréciée de manière positive par les parties prenantes.*
 - *Les acteurs des entreprises publiques, de l'administration et des PTF semblent appréhender plus clairement l'amélioration de l'accès à l'information dans cette première étape fondamentale de la chaîne de valeur ITIE ; ce qui est moins le cas au niveau des autres parties prenantes notamment les OSC, les Collectivités territoriales, les parlementaires et les universitaires, qui reconnaissent une amélioration globalement moyenne de cet accès à l'information.*
 - *Cette disparité pourrait s'expliquer par la complexité du contenu des contrats et licences qui rendent difficile leur compréhension par les non spécialistes.*
- D'ailleurs les entretiens réalisés auprès des acteurs du processus ITIE ont ressorti des recommandations de nature à confirmer cette hypothèse, puisque selon eux, l'ITIE devrait faire des efforts dans la transparence des documents miniers surtout en les publiant en langues nationales et en se focalisant sur les leaders locaux, coutumiers et religieux en termes de relais.*

7.3.2 Publication et crédibilité des données sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières

Pour évaluer le niveau d'accès à l'information sur cette étape de la chaîne de valeur ITIE, les enquêtés ont été invités à juger le « *niveau de publication des données sur les volumes de production des entreprises du secteur extractif* », sur une échelle allant de Très faible, Faible, Modéré, Elevé à Très élevé.

Graphique 4.1 : Niveau de publication de données sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières.

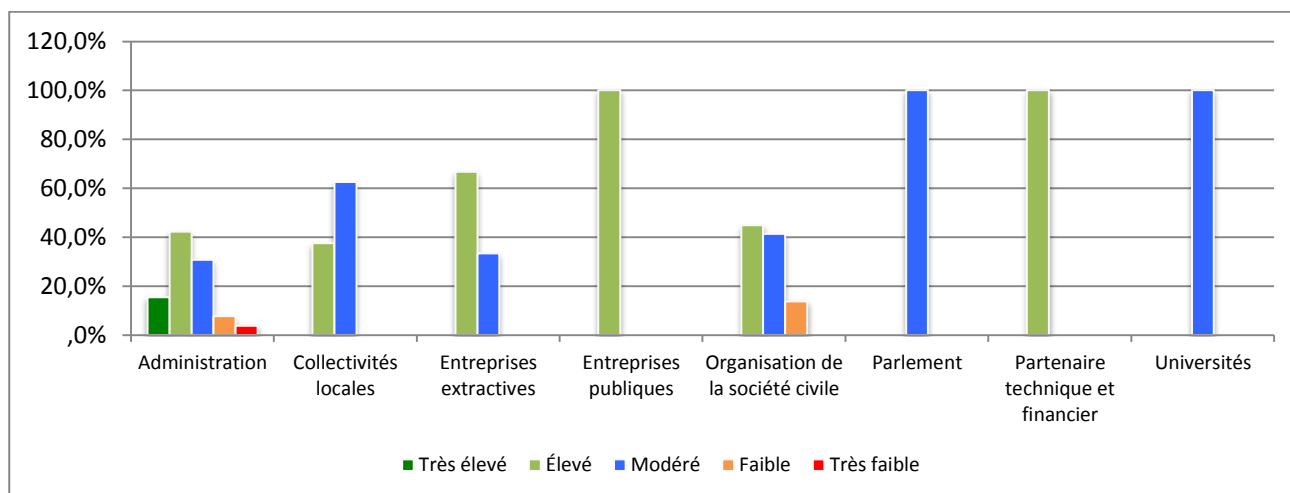


44,6% des acteurs interrogés trouvent que depuis la mise en œuvre de l'ITIE en 2013, le niveau de publication de ces données est « élevé », 40,5% le juge toutefois modéré, alors que la proportion des enquêtés considérant le niveau de publication « Très élevé » reste relativement faible (5,4%), de même que pour ceux qui l'ont considéré comme Faible (8,1%) ou Très faible (1,4%).

Dans cette tendance globalement élevée et donc satisfaisante, il y a lieu de ressortir les disparités intéressantes sur l'appréciation du niveau de publication des données de production par les parties prenantes interrogées. On remarque en effet de fortes minorités qui estiment le niveau de publication moyen : il s'agit des *administrations* (30,8%), des *Entreprises extractives* (33,3%), et des *OSC* (41,4%), en plus des *Parlementaires* et des *Universitaires* où la notation 'Moyen' domine respectivement avec 62,5%, 100% et 100%. (Graphique 4.2).

Cette réalité pourrait s'expliquer d'une part par la méconnaissance des sources d'informations, d'autre part par la difficulté à exploiter les informations contenues dans les rapports disponibles.

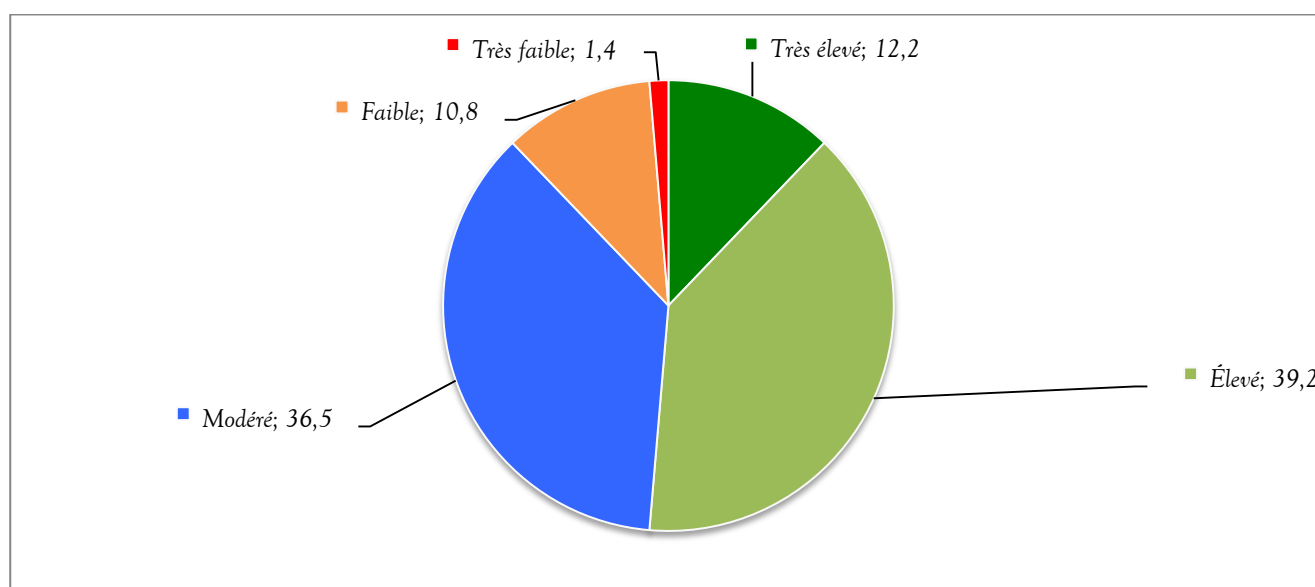
Graphique 4.2 : Niveau de publication de données sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières - Par partie prenante.



Une question subsidiaire a été posée aux enquêtés pour évaluer la crédibilité des données de production publiées : « Comment évaluez-vous le niveau de crédibilité de ces données produites ? »

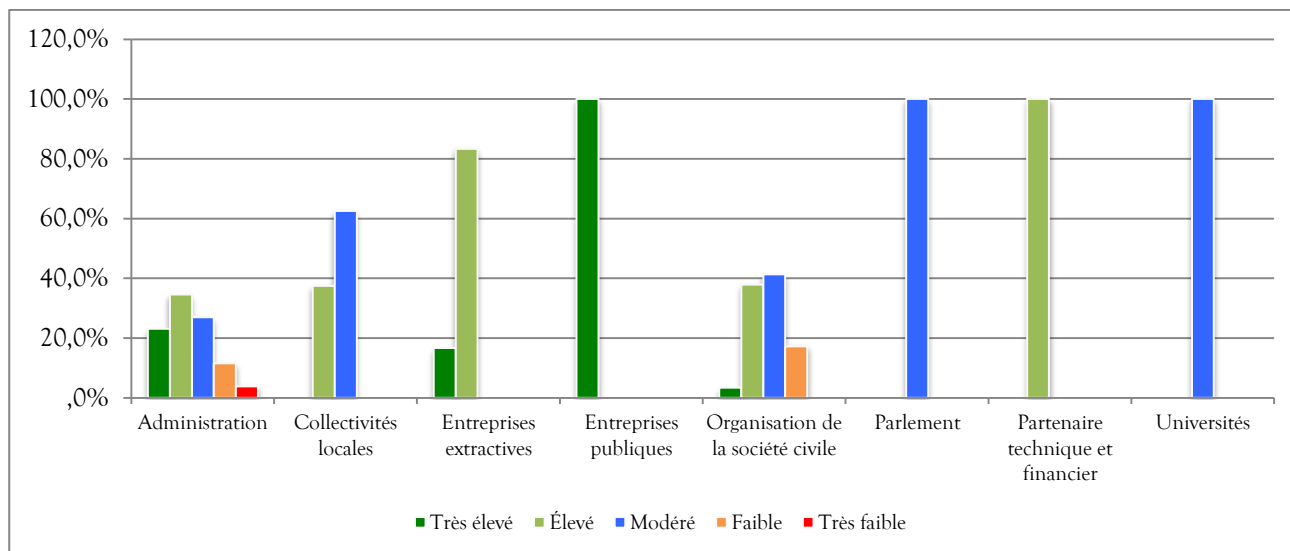
Les réponses obtenues reflètent une certaine confiance globale des parties prenantes sur les données produites et publiées par les entreprises du secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE en 2013 : plus de la moitié des acteurs interrogés considèrent cette crédibilité soit élevée (39,2%), soit très élevée (12,2%), et 36,5% la trouvent moyennement élevée.

Graphique 4.3 : Crédibilité des données produites (sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières)



Cependant au niveau des *Collectivités territoriales*, des *OSC*, du *Parlement* et des *Universitaires*, cette confiance aux données de production publiées se dégrade, avec respectivement 62,9%, 41,4% et 100% des enquêtés qui la jugent majoritairement moyenne (Graphique 4.3).

Graphique 4.4 : Crédibilité des données produites (sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières) - Par partie prenante



Il faudra, ici se poser la question de savoir si certaines parties prenantes, notamment les Collectivités territoriales et autres OSC, sont-elles assez outillées pour pouvoir analyser la crédibilité et l'exhaustivité des données de production dont elles ont accès. Ce qui souligne l'importance de la sensibilisation, de la formation et de la traduction de ces données en format plus compréhensible.

Plus de 90% des parties prenantes enquêtées ont trouvé le niveau de publication des volumes de production des entreprises extractives « élevé » en majorité, « moyen » ou « très élevé »

Ils ont jugé à plus de 87% le niveau de crédibilité sur ces volumes de productions publiés « élevé » en majorité, « moyen » ou « très élevé ».

Conclusions

- De manière générale, le niveau de **publication** et de **crédibilité** des données de production du secteur est considéré par les personnes enquêtées comme **élevé** avec la mise en œuvre de l'ITIE en 2013.

*Un constat mérite tout de même d'être posé : au niveau des **entreprises extractives** qui sont des entités clés de la chaîne de valeur ITIE, 33,3% des sondés estiment que le niveau de publication est modéré. Ce résultat suscite une interrogation par rapport à l'harmonisation des pratiques de publication des productions et de sensibilisation, chez toutes les entreprises évoluant dans le secteur extractif.*

- De manière ciblée, les données traitées révèlent une appréciation globalement positive des différentes parties prenantes sur le niveau de publication et de crédibilité des volumes de production des entreprises du secteur : il s'agit des **PTF**, des **Entreprises publiques**, des **Entreprises extractives**, de l'**Administration**, et même des **OSC** souvent exigeantes sur ces questions, où le score " Élevé " domine.

Conclusions

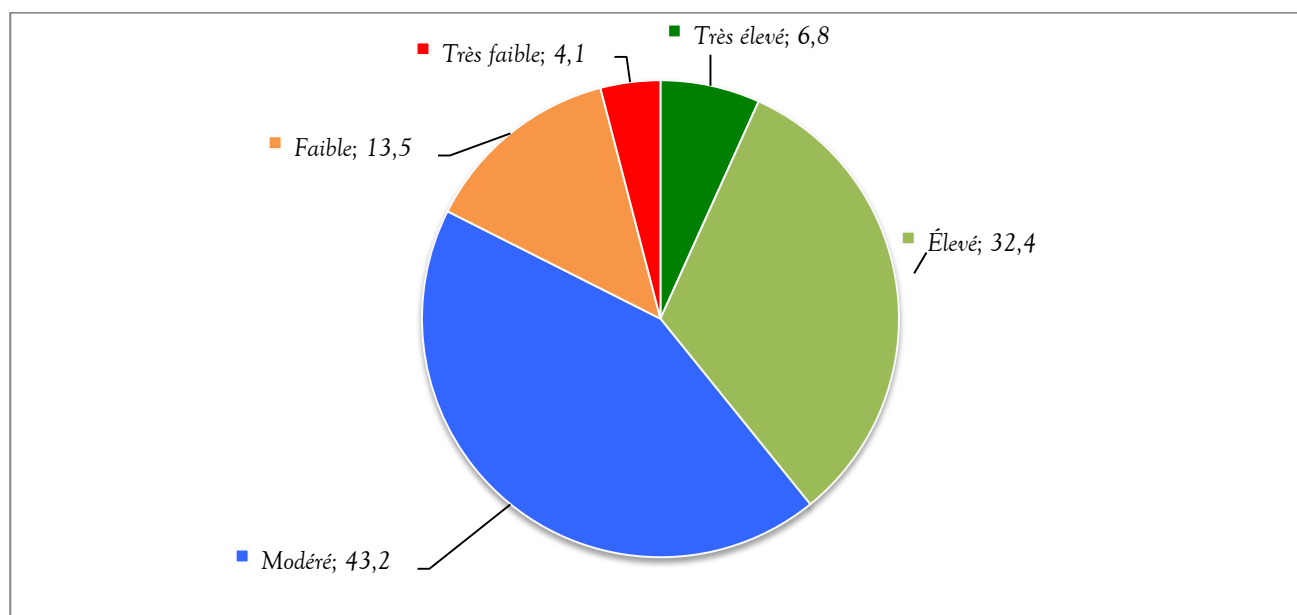
- Toutefois, il faut noter une situation différente au niveau des **Collectivités territoriales**, des **Parlementaires** et des **Universitaires**, où la tendance majoritaire qui se dégage considère le niveau de publication modéré
- En ce qui concerne les **Collectivités territoriales** principalement, ce niveau d'appréciation peut s'expliquer par la difficulté des populations locales à accéder aux informations de production et à les comprendre.
D'ailleurs lors de nos différentes interviews avec les acteurs du processus ITIE, des recommandations allant dans le sens de rendre plus accessibles les informations produites par l'ITIE aux populations, ont été émises.

7.3.3 Publication des revenus tirés du secteur extractif

Dans la chaîne de valeur de l'ITIE, la collecte des revenus représente une étape importante. Ces revenus proviennent principalement des paiements des entreprises du secteur extractif.

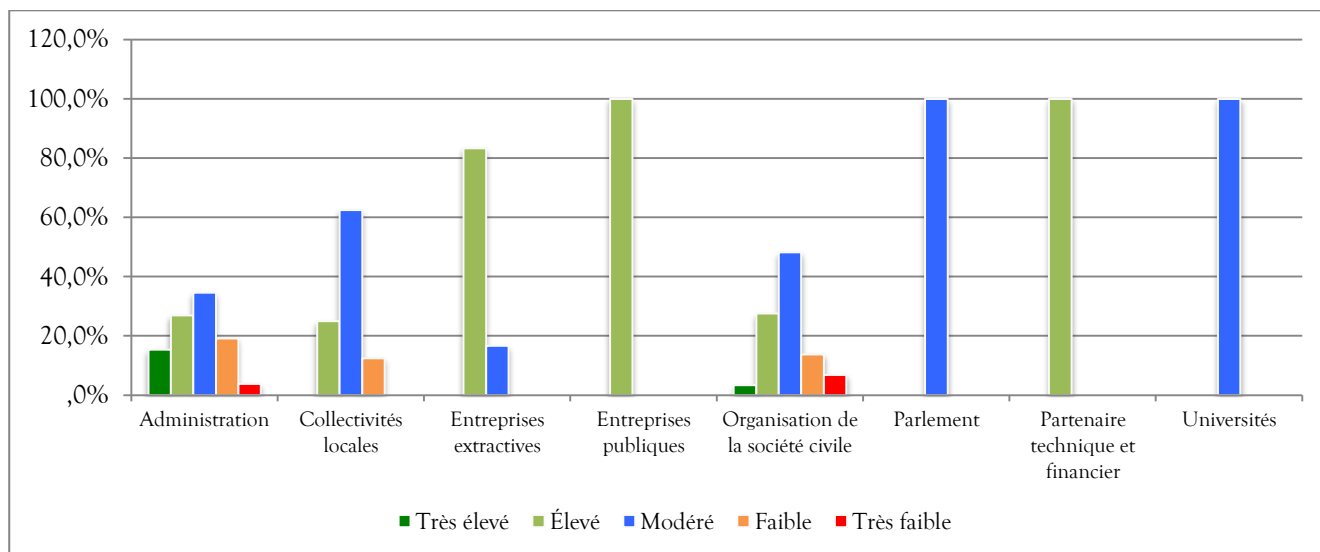
La question suivante nous a servi d'outil pour mesurer, chez les parties prenantes, l'impact de l'ITIE sur l'accroissement de la transparence au niveau de cette étape de la chaîne de valeur : « *Comment évaluez-vous le niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif ?* ». La même échelle de notation de la question précédente a été reconduite.

Graphique 5.1 : Niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif.



Le graphique 5.1 nous montre que le niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif comme indicateur d'accroissement de la transparence est perçu comme « modéré » par plus de 43% des parties prenantes sondées alors que 32,4% le considèrent comme « élevé ». La proportion des sondés jugeant le niveau de publication des revenus très élevé et très faible reste marginale (respectivement 6,8% et 4,1%), mais 13,5% trouvent tout de même qu'il est faible.

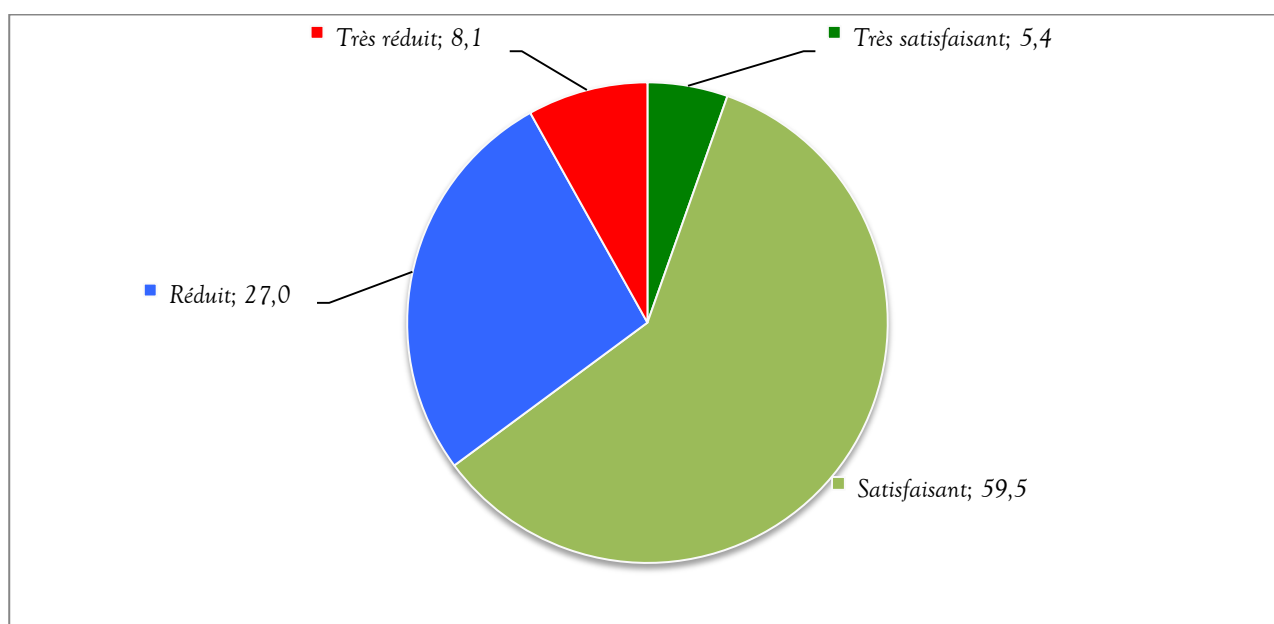
Graphique 5.2 : Niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif - par partie prenante



Comme le montre la figure 5.2, ce sont les *Entreprises extractives*, les *Entreprises publiques* et les *PTF* qui ont considéré globalement le niveau de publication des revenus élevé, alors que chez les OSC, les *Collectivités territoriales* et les *administrations*, la notation pour cet indicateur est moins favorable (modéré).

D'ailleurs au niveau des *administrations*, une forte minorité de 19,2% des enquêtés ont même jugé le niveau faible. Cela reflète probablement leur rôle dans le processus de collecte des revenus qui leur donne une lecture plus approfondie des questions liées à la publication des revenus.

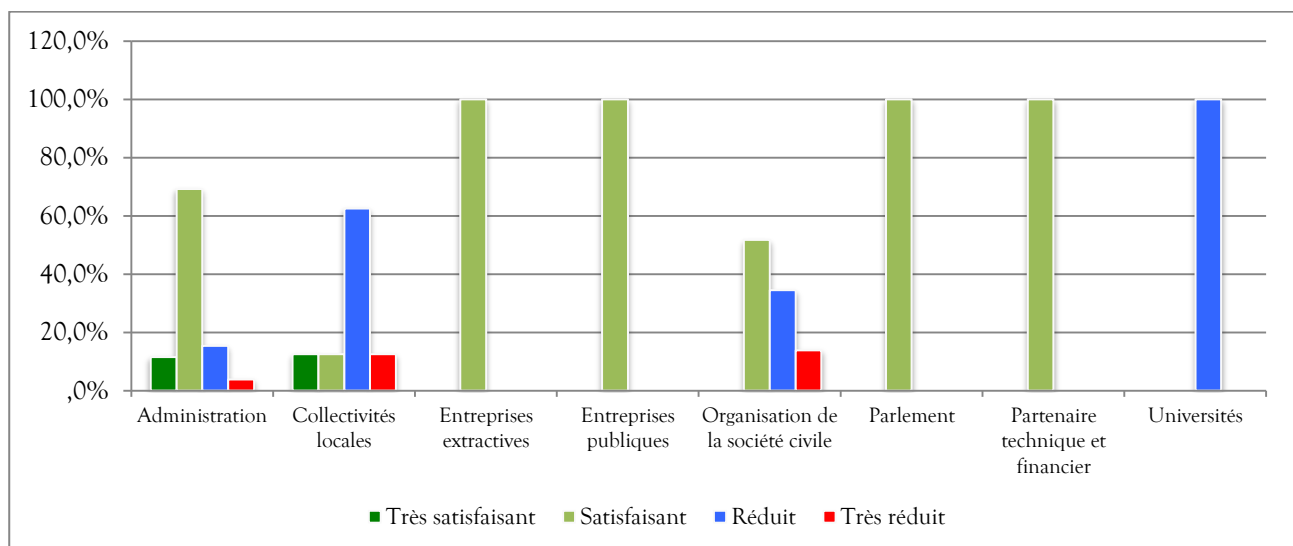
Graphique 5.3 : Étendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...)



Bien que la proportion la plus importante des parties prenantes interrogées (43,2%) trouve le niveau de publication des revenus tirés du secteur modéré, il n'en demeure pas moins qu'ils semblent satisfaits de « l'étendue du périmètre de revenus publiés » (Revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...) : puisque 59,5% d'entre eux la jugent satisfaisante contre 27% qui la considèrent comme réduite, et 8,1% très réduite (Graphique 5.3).

Mais il nous paraît intéressant de visualiser, dans cette tendance globale de satisfaction sur l'étendue du périmètre de revenus publiés, la disparité frappante provenant des *Collectivités territoriales* qui l'ont évalué à plus de 62% comme étant réduite (Graphique 5.4). Cette situation pourrait refléter un non-satisfaction de leur part sur la non-prise en compte de certaines taxes locales dans le périmètre des revenus affectées aux populations impactées.

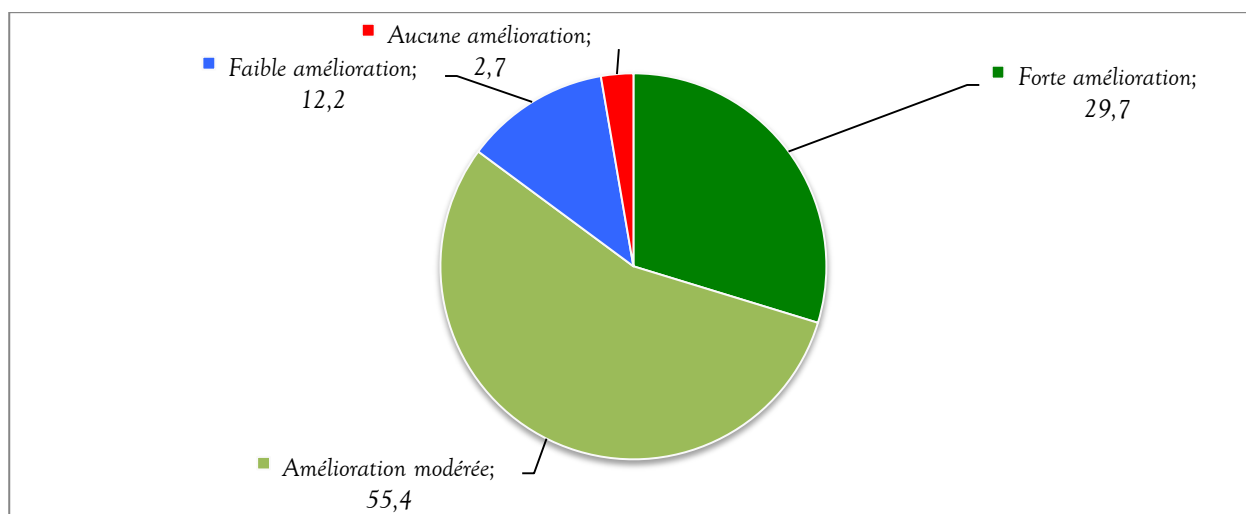
Graphique 5.4 : Étendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...) - par partie prenante



7.3.4 Amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles

Mais au final, en réponse à la question principale suivante : « Comment évaluez-vous l'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE ? », la majorité de parties prenantes interrogées (55,4%) considèrent qu'il y a eu une amélioration mais « moyenne » depuis la mise en œuvre de l'ITIE, tandis que 29,7% parmi eux ont jugé qu'il y a eu une amélioration forte (Graphique 5.5).

Graphique 5.5 : Amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE.



Ces résultats portent à croire qu'aux yeux des parties prenantes, le *niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif* est déterminant dans l'appréciation globale qu'ils ont de l'accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources du secteur extractif.

Au total, le *niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif* est jugé « moyen », « élevé » et « très élevé » à hauteur de 89,2% par les parties prenantes interrogées.

L'étendue du périmètre des revenus publiés est considérée globalement « satisfaisant » et « très satisfaisant » par un total de 64,7% des enquêtés.

Le *niveau d'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles* a été largement apprécié comme « moyen » et « forte » par un total de 85,1% des répondants.

Conclusions

- L'analyse statistique de ces données laisse apparaître qu'une bonne partie des parties prenantes reconnaissent l'accroissement du **niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif** avec la mise en œuvre de l'ITIE, puisqu'ils sont 32,4% à considérer cet accroissement comme élevé et 43,2% à le trouver réel mais modéré.

De manière générale, ils considèrent majoritairement (55,4%) que l'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE est positive mais reste **moyenne**.

- Cela semble traduire au niveau de ces parties prenantes, que certes des progrès réels en matière de **transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif** ont été obtenus avec la mise en œuvre de l'ITIE, mais ces progrès ne sont pas suffisamment importants, et devraient donc être améliorés.
- D'ailleurs les réponses qualitatives recueillies lors de nos entretiens laissent apparaître de la part de certains acteurs, que l'amélioration de la transparence est beaucoup plus ressentie en amont de la chaîne de valeur (**publication des contrats et licences**) et beaucoup moins en aval, notamment au niveau de la **production** et de la **collecte des revenus**.
- Ces personnes ressources interviewés ont ainsi plusieurs fois insisté sur la nécessité d'améliorer cette transparence malgré les résultats probants obtenus.

7.4. ACCROISSEMENT DE L'ACCÈS A L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE SECTEUR EXTRACTIF

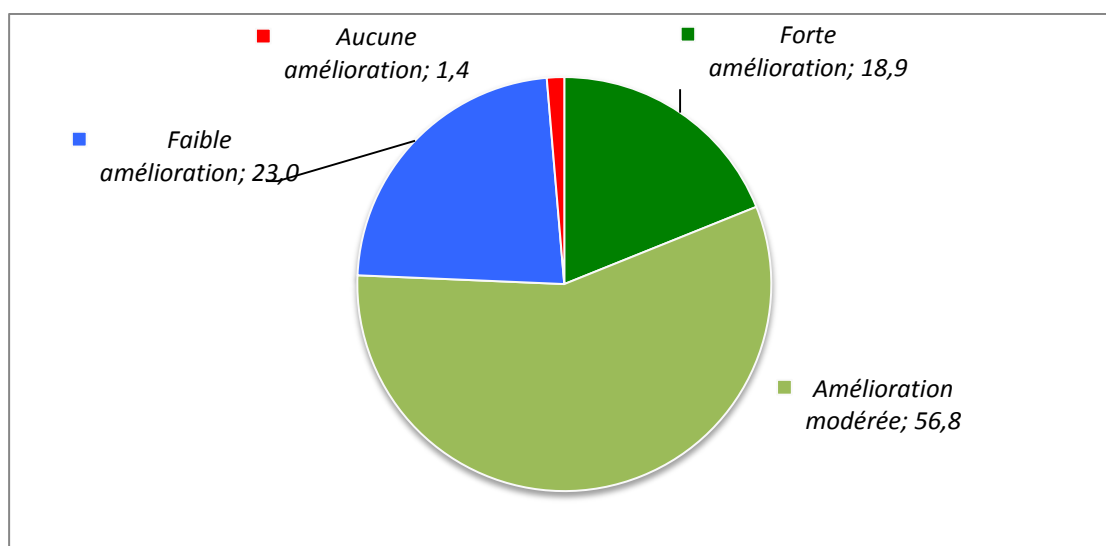
7.4.1 Amélioration du taux d'accès à l'information des populations

L'un des objectifs phares de l'ITIE est de renforcer l'accès à l'information sur le secteur extractif des pays adhérents en vue de promouvoir la bonne gouvernance sur toute la chaîne de valeur des ressources extractives.

Dans le cadre de cette enquête, une question a été posée aux parties prenantes dans le but de mesurer l'amélioration de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif depuis la mise en œuvre de l'ITIE en 2013 : « Comment évaluez-vous l'amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE ? ».

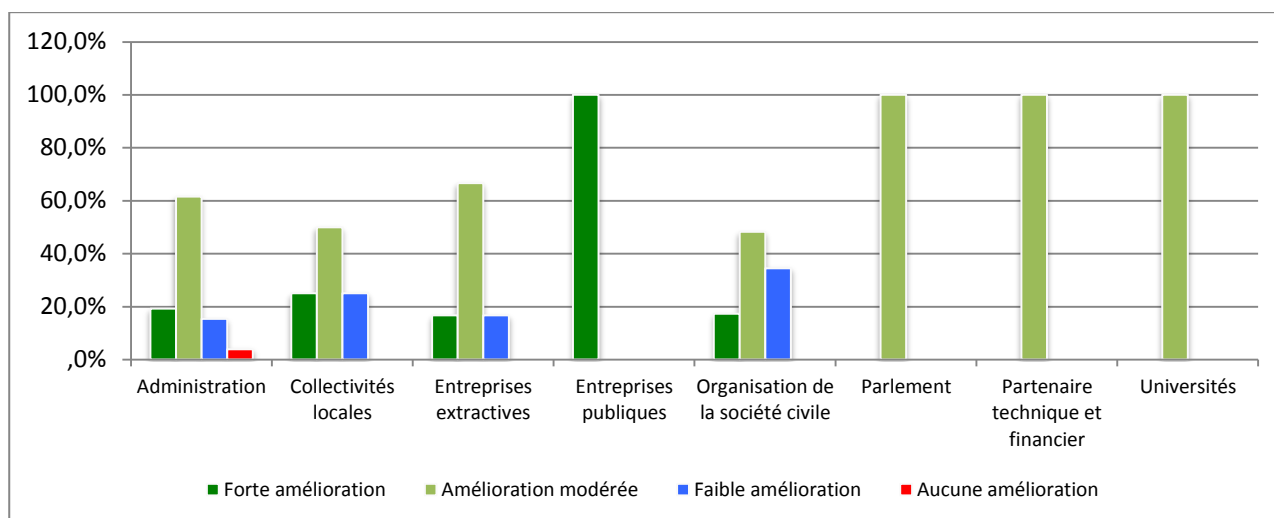
Dans leurs réponses, les personnes interrogées ont majoritairement estimé que l'amélioration de l'accès à l'information est moyenne (56,8%), 18,9% l'ont considéré comme étant fort, et 23% la jugent faible.

Graphique 6.1 : Amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE.



L'analyse de ces résultats par catégorie de parties prenantes enquêtées, visualise des informations très parlantes. En effet hormis les *entreprises publiques* questionnées qui ont reconnu une amélioration forte de l'accès à l'information à 100%, toutes les autres catégories ont trouvé l'amélioration moyenne dans leur majorité. Au niveau des *OSC* et des *collectivités territoriales*, des minorités fortes ont même jugé l'amélioration de l'accès à l'information faible : 34,5% chez les OSC et 25% pour les Collectivités territoriales. (Graphique 6.2).

Graphique 6.2 : Amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE - par partie prenante



Ces résultats frappants qui contrastent à bien des égards avec l'opinion des *personnes ressources* interviewées, pourraient refléter dans une certaine mesure la problématique liée à la compréhension et à l'assimilation des informations sur le secteur extractif par les populations ou leurs représentants (OSC, Collectivités territoriales,...). En effet lors de ces interviews, certains acteurs ont soulevé cette contrainte liée à la compréhension des informations sur le secteur par ces populations à cause par exemple du fort taux d'analphabétisme ; tout en reconnaissant dans une large majorité, l'amélioration réelle de l'accès à l'information des populations depuis la mise en œuvre de l'ITIE.

Globalement, 75,7% des répondants ont estimé le niveau d'amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE comme « moyen » (56,8%) et « fort » (18,6%).

Conclusions

- La majorité des parties prenantes enquêtées dans cette étude estiment qu'il y'a une amélioration réelle de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE, mais évaluent cette **amélioration moyenne** à plus de 56%.
- Cet avis apparaît plus mitigé au niveau de certaines parties prenantes, notamment les **OSC** et les **Collectivités territoriales**, où de fortes minorités considèrent même que l'amélioration en question est **faible**.
- Toutefois, les **personnes ressources interviewées** ont une lecture plus favorable de l'amélioration de l'accès à l'information sur le secteur extractif puisqu'elles ont reconnu en majorité cette amélioration importante.
Néanmoins, elles ont suggéré au CN-ITIE de travailler à rendre plus compréhensible ces informations destinées aux populations afin de régler la contrainte liée à l'assimilation sus-indiquée.

7.5. PROMOTION DU DEBAT PUBLIC ET DE LA PARTICIPATION DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF

L'Exigence 7 de la Norme ITIE 2016 vise à assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés des ressources naturelles.

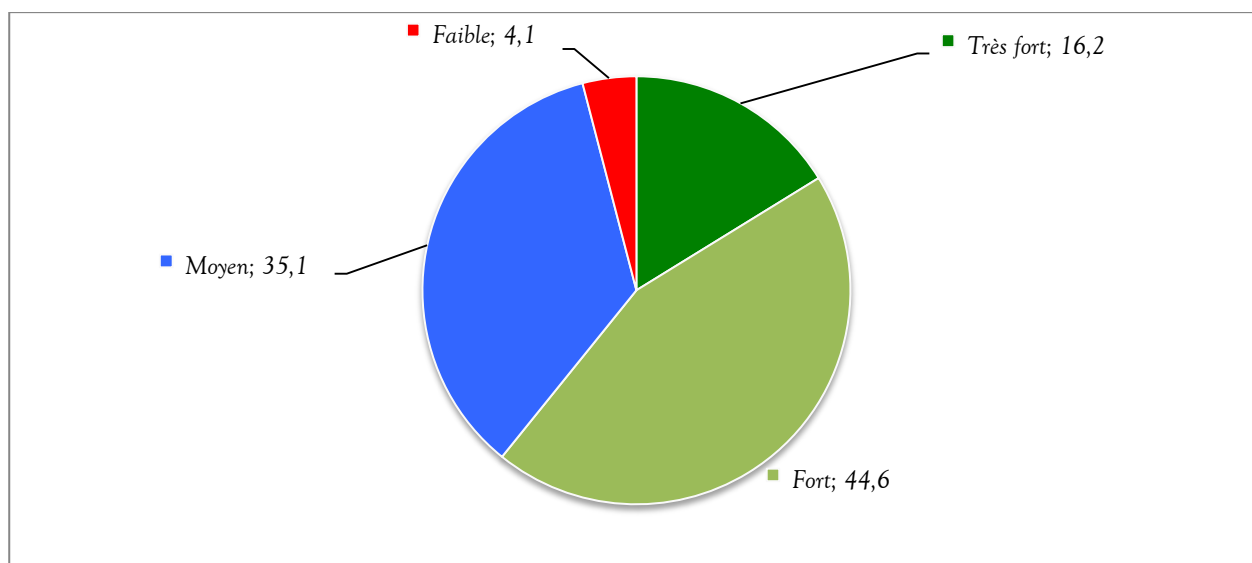
L'évaluation du niveau de promotion du débat public et de la participation des différentes parties prenantes dans la gouvernance du secteur extractif est déterminante pour apprécier l'impact réel de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal.

Une série d'indicateurs ont été ainsi mesurés à travers différentes questions posées aux parties prenantes du processus ITIE au Sénégal.

7.5.1 Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif

Il a été demandé aux enquêtés de juger « l'impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif » sur une échelle allant de " Faible " à " Très fort ".

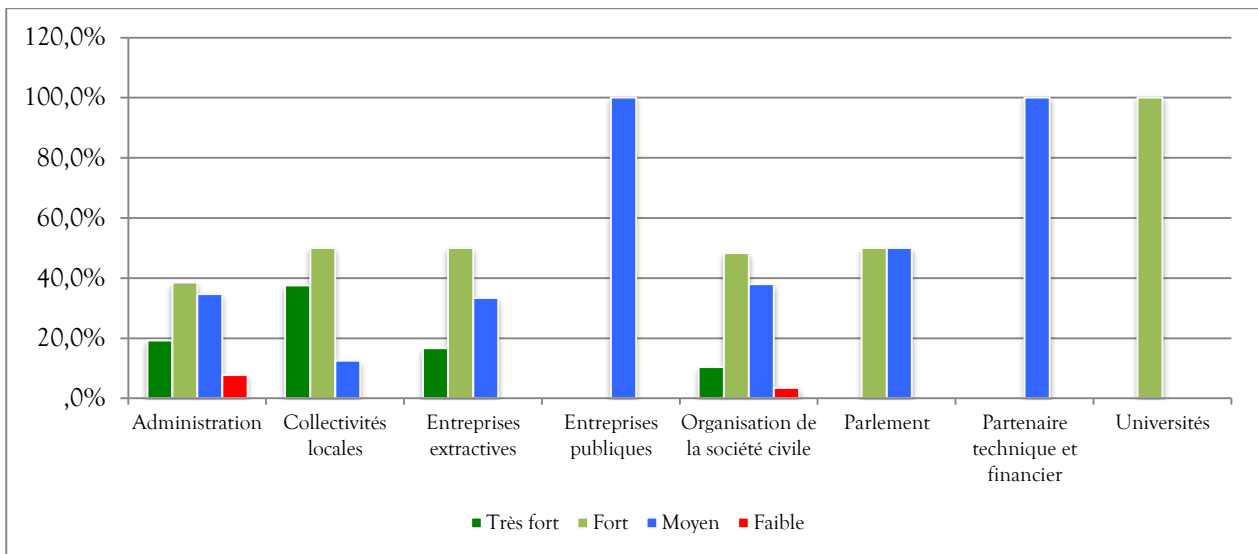
Graphique 7.1 : Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif.



Un total de 60,8 % des répondants décrit l'impact comme « Fort » (44,6%) ou « Très fort » (16,2%), contre 35,1% qui le considèrent « moyen ».

C'est au niveau des *Parlementaires*, des *PTF* et des *Entreprises publiques* qu'on constate une prédominance de la notation « moyen » (Graphique 7.2).

Graphique 7.2 : Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur Extractif - Par partie prenante

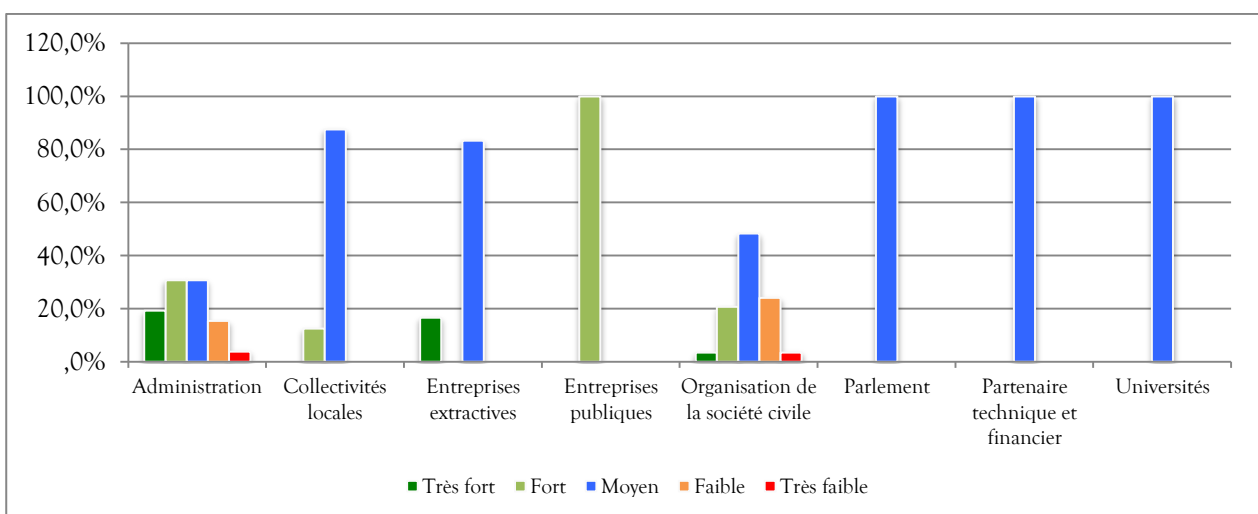


Cette reconnaissance par les parties prenantes de l'impact de l'ITIE sur la promotion du débat public devrait être capitalisée en exploitant les facteurs de succès de ce résultat pour réduire les faiblesses, notamment au niveau des Parlementaires, des PTF et des Entreprises publiques où cet impact semble moins visible.

En complément de l'indicateur précédent, nous avons également évalué l'appréciation qu'ont les parties prenantes de la « fréquence et de la régularité des échanges entre les représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sur la gouvernance du secteur extractif ».

Hormis les *Entreprises publiques* qui ont jugé la fréquence et la régularité des échanges élevées, toutes les autres parties prenantes l'ont trouvé « moyenne » de manière générale (51,4%).

Graphique 7.3 : Appréciation de la fréquence et de la régularité des échanges entre les représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sur la gouvernance du secteur extractif - Par partie prenante



Il ressort de l'analyse de ces résultats que malgré l'amélioration de la promotion du débat public reconnue par les parties prenantes interrogées, ces derniers jugent toutefois que la fréquence des échanges avec les acteurs du processus ITIE reste « moyenne ».

Le CN-ITIE pourrait donc apporter des améliorations supplémentaires à ce niveau.

7.5.2 Prise compte des points de vue des parties prenantes dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE

Dans un processus de concertation et d'échanges, la prise en compte des « feedbacks » des acteurs est essentielle pour obtenir le consensus et progresser vers l'atteinte des objectifs ciblés.

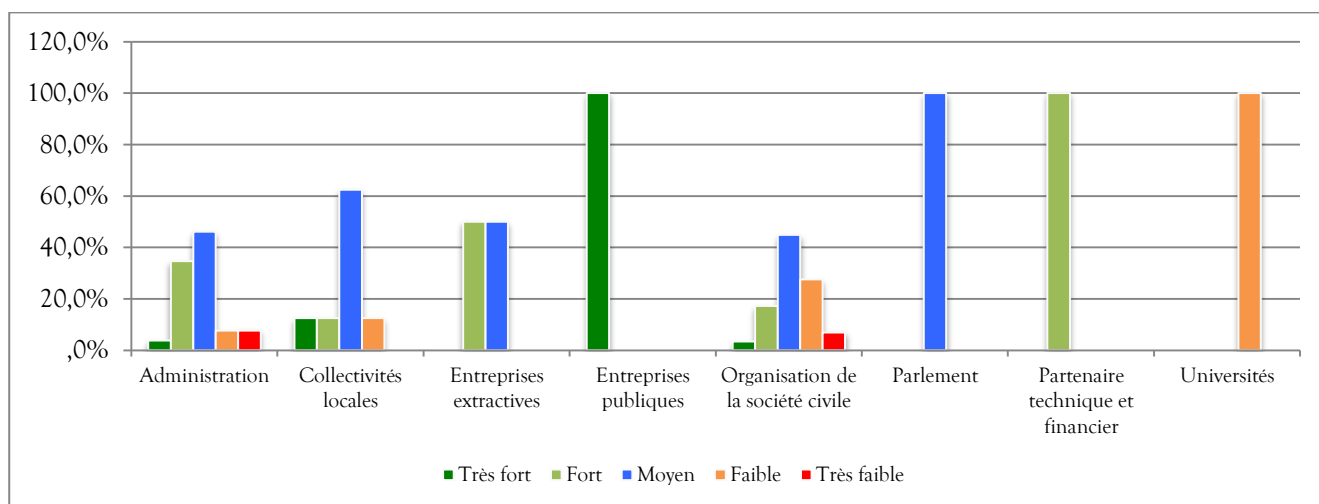
Dans le cas du processus ITIE, la prise en compte des avis des parties prenantes contribue de toute évidence à renforcer et à élargir le débat public.

Nous avons alors posé la question suivante aux personnes interrogées : « Comment jugez-vous le niveau de prise compte de vos points de vue sur l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE ? »

Dans leurs réponses, la plus grande majorité (47,3%) estime que leurs points de vue sont pris en compte de façon moyenne, et 25,7% de manière forte.

On remarque par ailleurs, une appréciation plus favorable de cet indicateur au niveau des *Entreprises publiques* (100% Très Fort) et des *PTF* (100% Fort). Par contre il est beaucoup moins bien apprécié chez les *Universitaires* qui considèrent à 100% que leurs points de vue sont faiblement pris en compte, de même que chez les *OSC* où une bonne minorité (27,6%) l'estime faible (Graphique 8).

Graphique 8: Niveau de prise compte des points de vue dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE - Par partie prenante



Certains répondants des *entreprises extractives* ont souligné dans les interviews que « généralement seules les préoccupations de la société civile (OSC) et des administrations sont véritablement prises en compte...Ce qui aboutit à une sorte d'imposition. ».

Ce constat émis par ces acteurs du processus montre à quel point la prise en compte des points de vue de l'ensemble des acteurs va renforcer et garantir l'efficacité du débat public sur la gouvernance du secteur extractif.

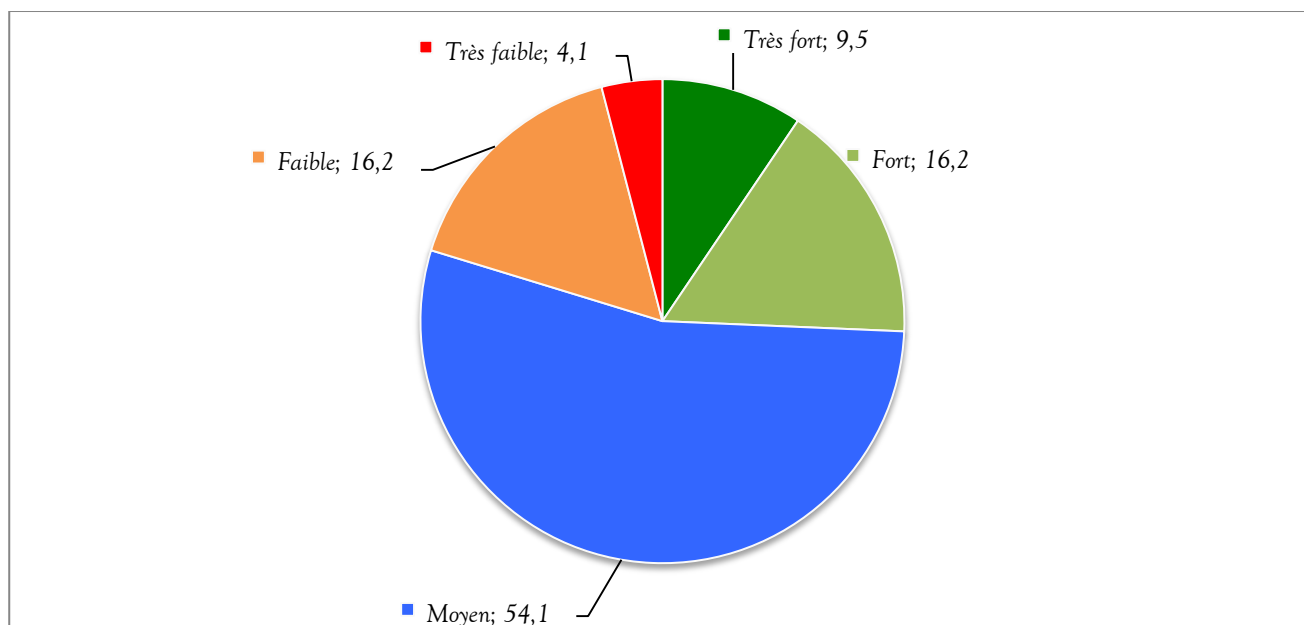
7.5.3 Concertation avec les citoyens et prise en compte de leurs avis

Le niveau de concertation citoyenne dans le mécanisme de gouvernance du secteur extractif a été évalué pour mieux étayer les changements apportés par la mise en œuvre de l'ITIE sous l'angle de la participation des citoyens dans le débat public.

Le questionnaire a ainsi proposé aux personnes interrogées de donner leur avis sur le « *niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre du processus ITIE au Sénégal* ».

Les réponses recueillies sur une échelle de notation allant de Très faible à Très fort, ressortent une proportion majoritaire de 54,1% des enquêtés qui estiment que le niveau de concertation avec les citoyens est moyen, alors que 16,2% le jugent respectivement « Fort » et « Faible ». (Graphique 9.1)

Graphique 9.1 : Niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre de l'ITIE.

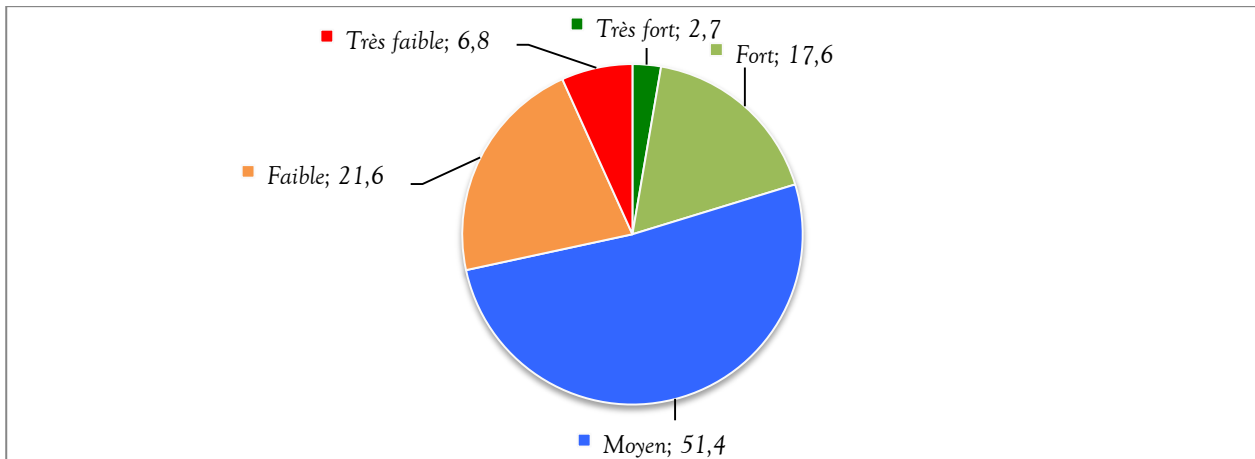


On voit déjà à travers ces chiffres, que l'opinion globale des parties prenantes sur cette question reste assez modeste. Malgré la présence des OSC et des *Parlementaires* dans le processus ITIE, ce niveau de jugement suscite un questionnement sur ses fondements. Les préoccupations et besoins de ces populations sont-ils fidèlement rapportés par leurs représentants et intégrés dans les schémas de concertation définis dans le processus ITIE?, Ces représentants sont-ils assez outillés en termes de compétences pour pouvoir assumer cette fonction de représentants ? Etc...

L'exploitation des réponses des parties prenantes sur les trois questions secondaires qui leur ont été posées en sus, révèlent des éléments de compréhension intéressants par rapport à ce questionnement.

En effet à la question secondaire suivante posée : « Comment jugez-vous le niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif ? », 51,4% des répondants affirment que c'est « moyen », 21,6% ont choisi la réponse « Faible » et 17,6% la réponse « Fort ». (Graphique 9.2)

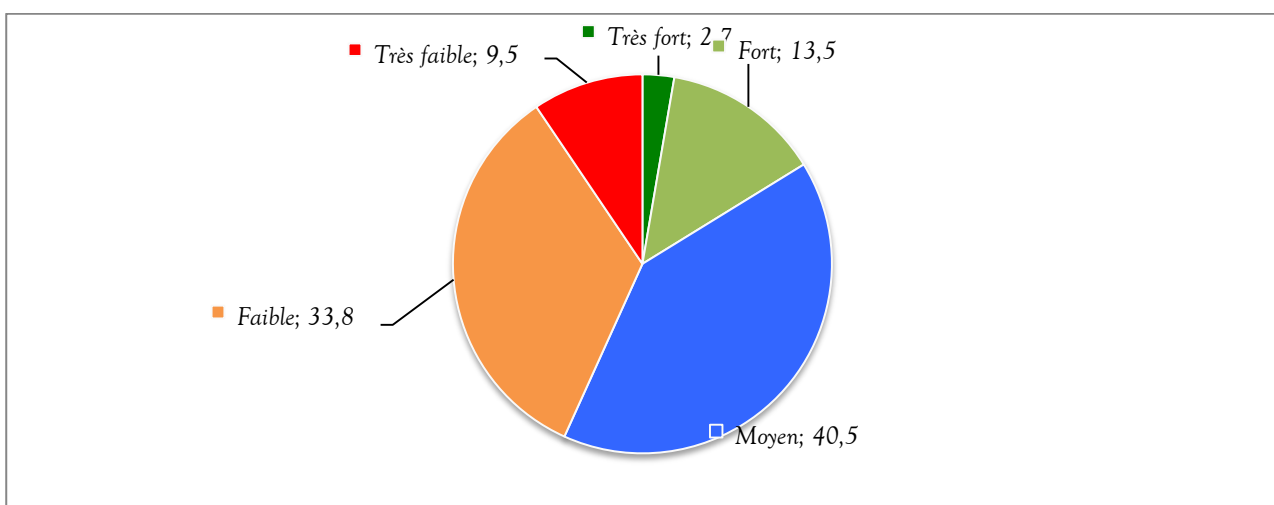
Graphique 9.2 : Niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif



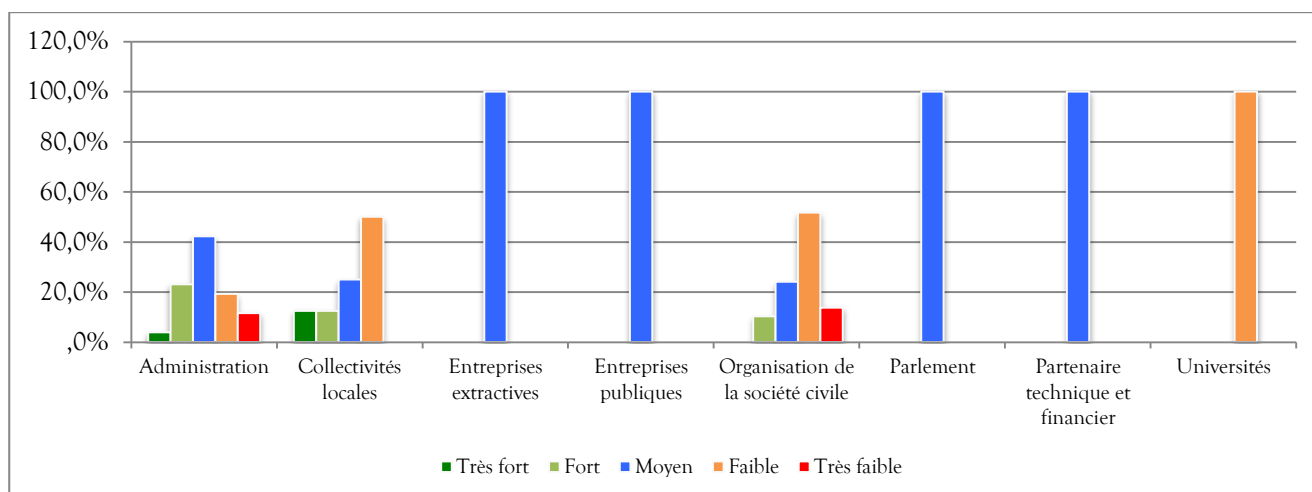
La tendance des réponses reste quasiment identique relativement au « Niveau de participation des communautés directement impactées dans le processus de concertation citoyenne relatif à la mise en œuvre de l'ITIE. » : 54,1% répondent par « moyen », 16,2% par « faible » et « fort ».

Concernant la question portant sur le « Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation. », 40,5% l'ont jugé « moyen » alors qu'une proportion plus importante des répondants (33,8%) le considère comme « faible » (Graphique 9.3). Ce jugement est d'ailleurs beaucoup plus défavorable chez les OSC et les Collectivités territoriales avec respectivement 51,7% et 50% de réponse « faible ». (Graphique 9.4)

Graphique 9.3 : Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation



Graphique 9.4 : Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation



Il semble ressortir de ces réponses des parties prenantes interrogées, une problématique liée à la prise en compte concertée des besoins, droits et avis des populations notamment celles impactées, dans le processus de concertation de l'ITIE : une situation qu'il serait important d'élucider à l'avenir.

Toutefois nous avons constaté qu'une bonne partie des personnes interviewées ont pourtant reconnu une amélioration importante de la concertation citoyenne depuis la mise en œuvre de l'ITIE, tout en précisant que cette concertation doit être renforcée.

L'impact de l'ITIE dans la promotion du débat public a été jugé globalement « fort » et « très fort » à 60,8% par les parties prenantes interrogées.

Un total de 82,5% des enquêtées ont apprécié par « moyen », « fort » et « très fort », la fréquence et de la régularité des échanges entre les acteurs du processus, sur la gouvernance du secteur extractif a connu une appréciation.

Globalement 78,4% du total des parties prenantes interrogées ont estimé que leurs points de vue ont été pris en compte dans l'avancement du processus ITIE de manière « moyenne », « fort » et « très fort ».

Le niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre du processus ITIE au Sénégal a été apprécié par « moyen », « fort » et « très fort » par un total de 79,8% des personnes interrogée.

Au total 71,7% des parties prenantes qui ont répondu ont jugé par « moyen », « fort » et « très fort » le niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif.

Globalement, 79,8% des répondants ont évalué l'amélioration du niveau de participation des communautés directement impactées dans le processus de concertation citoyenne par les notations « moyen », « fort » et « très fort ».

56,7% du total des enquêtés ont estimé le niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation « moyen », « fort » et « très fort ».

Conclusions

- *L'impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif a été apprécié favorablement par les parties prenantes, avec plus de 60% qui l'ont jugé Fort et très fort, avec 35,1% le considérant comme moyen.*
- *Cependant concernant la prise en compte des points de vue de ces parties prenantes dans le processus ITIE, l'évaluation révèle un niveau de prise en compte moyen selon les parties prenantes.*
- *C'est également le cas pour la concertation avec les citoyens où le niveau de prise en compte est jugée globalement moyen par les acteurs, même si on note des disparités sur l'appréciation entre les différentes parties prenantes.*
- *C'est au niveau des personnes interviewées qu'on a noté le plus de consensus sur les questions liées à la prise en compte des points de vue des parties prenantes et de la concertation des citoyens : ils ont globalement estimé qu'il y a une amélioration importante à ce niveau depuis la mise en œuvre de l'ITIE, non sans suggérer de renforcer ces acquis pour plus d'impact positif de la promotion du débat public au sein de l'ITIE Sénégal.*

7.6. LES IMPACTS RESPECTIFS ENGENDRES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU NIVEAU DES PARTIES PRENANTES

La dynamique du processus ITIE au niveau des pays engagés produit des réalisations importantes qui peuvent être portées au crédit de l'application efficace de la norme.

L'exigence 7 de la norme ITIE 2016 stipule d'ailleurs que « *Le groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles.* ».

L'étude a donc visé, entre autres objectifs, à évaluer les impacts de la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes. Un ensemble d'indicateurs a servi de référence pour réaliser cette évaluation.

7.6.1 Impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sur les résultats et réalisations des parties prenantes

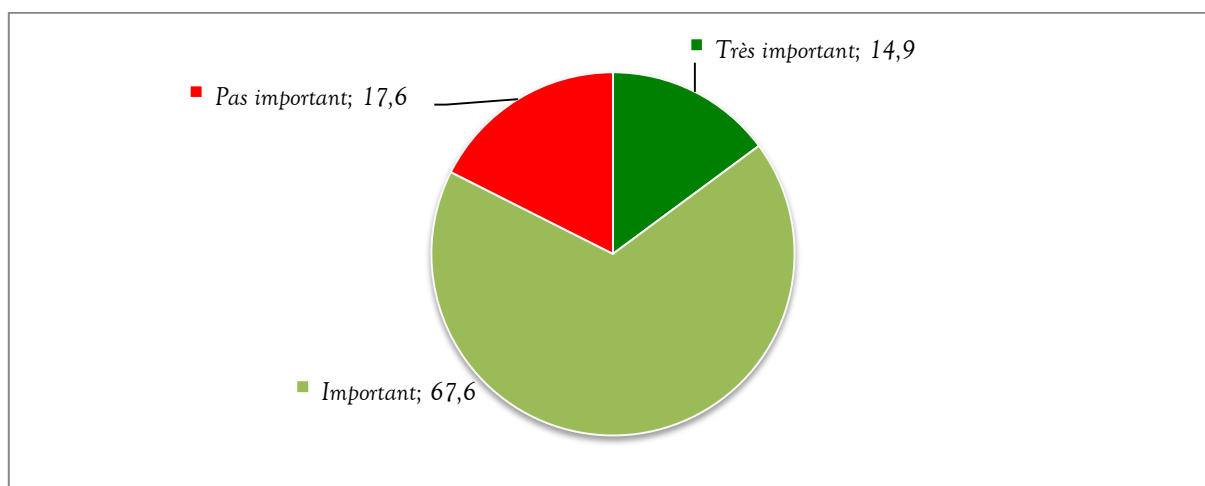
La question principale qui a été posée aux parties prenantes pour évaluer l'impact de la norme sur leurs résultats et réalisations est la suivante : « *Comment appréciez-vous les résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau de votre entreprise/ou structure ?* ».

A. Impact global

De manière générale 67,6% des parties prenantes interrogées répondent que les résultats obtenus sont « importants », 14,9% les jugent « Très importants » contre 17,6% qui les considèrent comme « Pas importants ». (Graphique 10.1)

Une tendance globale qui à première vue révèle une appréciation largement positive des parties prenantes sur les impacts de la norme ITIE au niveau de leurs structures.

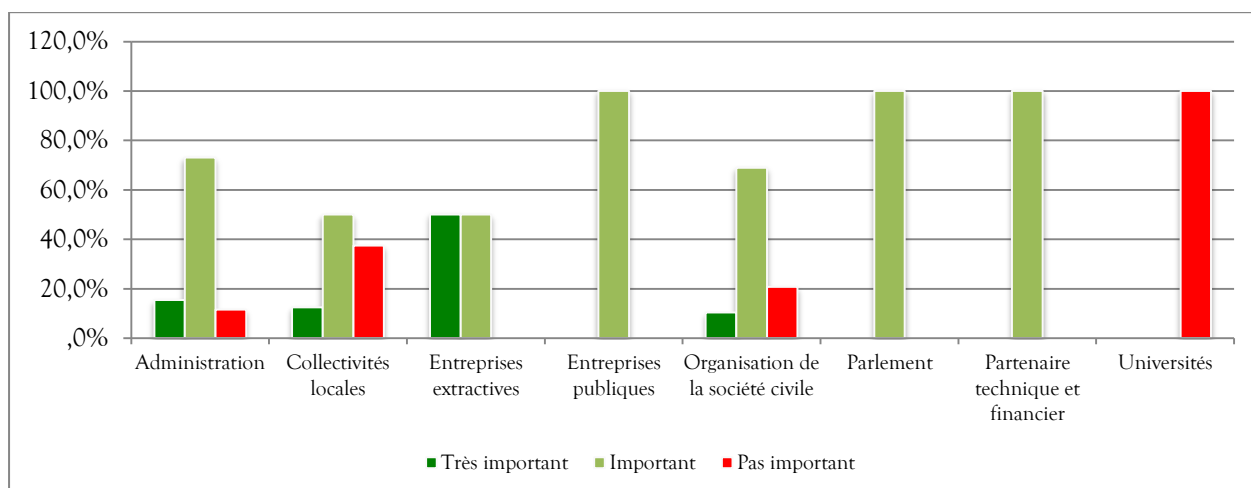
Graphique 10.1 : Appréciation des résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des entreprises/ou structures.



B. Impact selon les parties prenantes

- 100% des *Entreprises publiques*, des *Parlementaires* et des *PTF* ont jugé « Important » l'impact de la norme ITIE sur leurs résultats et réalisations ;
- 69% des *OSC* ayant répondu au questionnaire estiment que la mise en œuvre de la norme ITIE a un impact « important » sur leurs réalisations, 10,3% considèrent cet impact « très important », contre 20,7% qui le jugent « pas important ».
- Au niveau des *entreprises extractives*, on note une perception assez favorable avec 50% des enquêtés qui trouvent l'impact « très important » et 50% autres qui la jugent « important ».
- Quant aux *collectivités territoriales* on note une certaine disparité des résultats, avec 50% des répondants qui trouvent l'impact de la norme « important » sur leurs réalisations, 12,5% qui le l'estiment « très important » et 37,5% qui déclarent qu'il n'est « pas important »
- Les *administrations* ont également perçu de manière positive l'impact de la norme ITIE dans leurs réalisations, puisque 73 % et 15,4% l'ont respectivement jugé « important » et « très important », et 11,5% « pas important ».
- Seules les *Universitaires* ont déclaré à 100% l'impact de la mise en œuvre de la norme comme étant « pas important » dans leurs réalisations.

Graphique 10.2 : Appréciation des résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des entreprises/ou structures - Par partie prenante



Bien que relativement positives, les avis des OSC et des collectivités *territoriales* sont assez distinctes et révèlent des fortes minorités (37,5% et 20,7%) qui considèrent tout de même les impacts de la norme faibles au niveau de leurs structures.

Il y a lieu donc de travailler davantage à renforcer le dialogue entre le CN-ITIE et ces structures représentant les populations, de même que les universitaires, dans le cadre d'une approche de travail multipartite ouverte, afin de renforcer les relations de confiance pas toujours parfaites.

Par ailleurs, les personnes ressources que nous avons interviewées ont visualisé un certain nombre de réalisations au niveau de leurs structures, imputables selon eux directement ou indirectement à la mise en œuvre de la norme ITIE. Nous le présentons ici (Tableau 8), à titre illustratif, telles qu'énoncées par les interlocuteurs lors des entretiens :

Tableau 8 : Les réalisations de l'ITIE-Sénégal selon les Parties prenantes interrogées

| REALISATIONS | ENTITE |
|--|---|
| La réforme du code minier de 2016 | Gouvernement - Administration |
| La publication des contrats pétroliers et des conventions minières sur les sites des ministères de tutelle | Administration |
| La publication de la propriété effective | Entreprises extractives |
| L'obligation de publication des productions et des revenus | Entreprises extractives |
| Création du Fond de Péréquation qui a été amélioré avec le nouveau code minier, où l'ITIE à travers la société civile a joué un rôle important dans la répartition | Gouvernement - Administration - CN-ITIE |
| Inclusion de la cour des comptes qui joue le rôle de certificateur des données produits par les rapports ITIE | Administration |
| Amélioration du système d'informations du Trésor | Administration |
| Mise en place d'une plateforme de télé déclaration ou déclaration directe en ligne logée au Trésor | Administration |

| REALISATIONS | ENTITE |
|--|------------------------------|
| Application d'une comptabilité auxiliaire relative aux modalités de suivi des recettes extractives au niveau comptable | Administration |
| Création d'un outil de suivi des recettes extractives au niveau de la DGCP | Administration |
| Création d'un Fond d'appui au Secteur minier | Gouvernement-Administration |
| Création du Fond de Soutien aux Collectivités Territoriales | Gouvernement- Administration |
| Création d'un fond d'appui au développement local | Gouvernement- Administration |
| Réorientation de la politique de gestion à la DGID, avec la création d'une brigade de contrôle à la direction des Entreprises, spécialisée uniquement sur la gestion des ressources générées par des entreprises extractives | Administration |
| Restructuration des procédures comptables internes pour intégrer les exigences de l'ITIE | Entreprises extractives |
| Renforcement des capacités des acteurs du processus ITIE sur le secteur extractif | CN-ITIE |

82,5% des acteurs interrogés ont estimé que les résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau de votre entreprise/ou structure sont « important » ou « très important »

Conclusions

- L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les résultats et réalisations des parties prenantes a été globalement jugé satisfaisant par les acteurs interrogés, avec plus de 67% des répondants qui l'ont estimé « Important » et 14,9% qui l'ont jugé « Très important » : soit un total de 82,5%.
- Derrière cette tendance générale positive, on note des disparités de jugement principalement au niveau des OSC, des Collectivités territoriales et des Universités où des pourcentages significatives ont apprécié l'impact « pas important » au niveau de leurs structures.
- Un travail d'élucidation devra être fait à ce niveau pour comprendre les causes réelles de cette situation et amorcer des mesures correctives au besoin.
- Ce niveau d'appréciation globale satisfaisant de l'impact de la norme par les acteurs, est également confirmé par les personnes ressources interviewées, qui ont dans une large mesure témoigné de changements concrets apportés par l'ITIE au niveau de leurs structures respectives

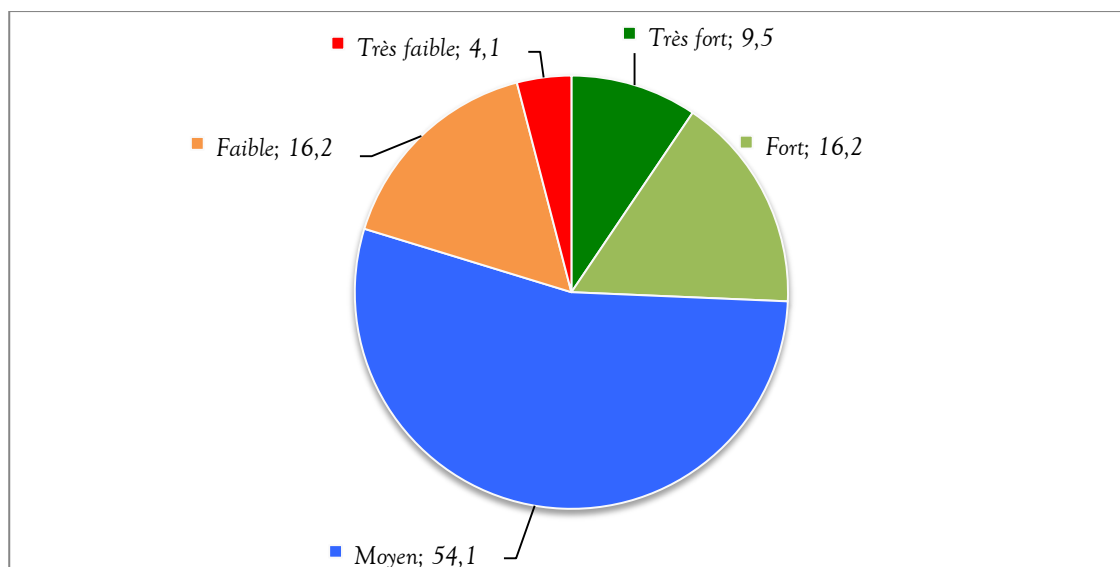
7.6.2 Impacts des rapports publiés par l'ITIE sur les parties prenantes

L'ITIE est tenue de produire pour chaque exercice un rapport exhaustif qui comporte toutes les informations recueillies dans le cadre du processus de validation. Le rapport fait ensuite l'objet d'une large diffusion auprès du public notamment des parties prenantes du processus.

Nous avons demandé aux enquêtés d'évaluer l'impact de ces rapports dans leur champ d'intervention, en répondant à la question principale suivante complétée de deux questions subsidiaires : « Comment jugez-vous l'impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans votre domaine d'intervention ? »

54,1% des répondants disent que l'impact dans leur domaine d'intervention des rapports publiés est « moyen », pour un même pourcentage de 16,2% qui le considère « fort » et « faible ».

Graphique 11.1 : Impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans votre domaine d'intervention.



C'est au niveau des *PTF*, des *Entreprises publiques* et des *Entreprises extractives* qu'on note les réponses les plus positives, avec respectivement 100% d'impact « fort » (*PTF* et *Entreprises publiques*) et 83,3% d'impact « fort » chez les entreprises extractives.

Au niveau des *Administrations*, plus de 50% des répondants ont également jugé l'impact globalement positif dans leur domaine, avec 42,3% de réponses « fort » et 11,5% de réponses notées « très fort ».

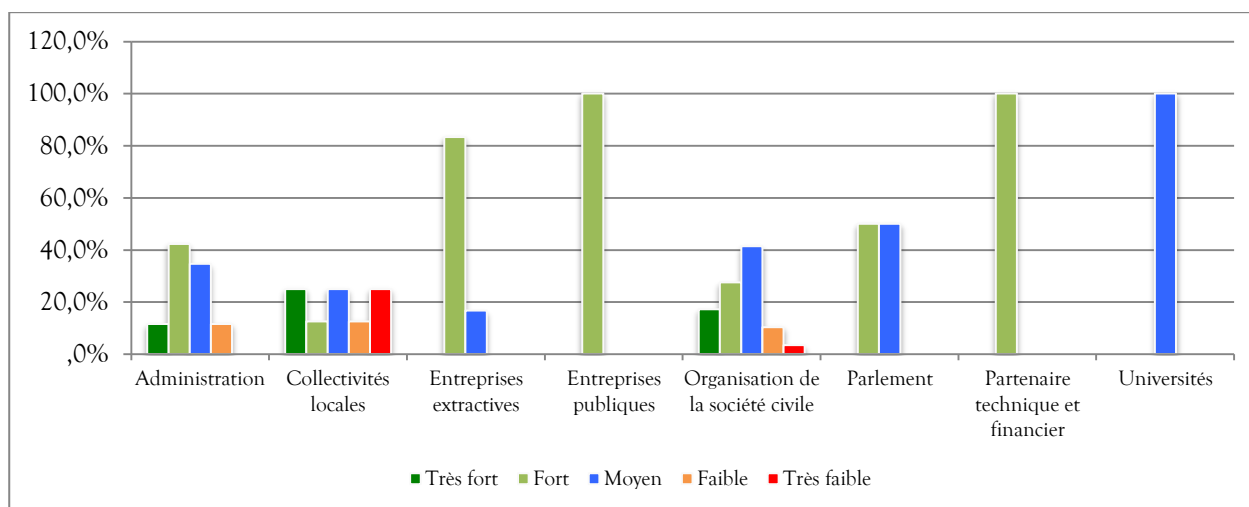
Pour les *Parlementaires*, 50% des répondants considèrent l'impact des rapports « fort » alors que l'autre moitié l'a estimé « moyen ».

Un score de 100% des enquêtés ayant estimé l'impact « moyen » est noté chez les *Universitaires*.

Les *OSC* ont fourni des réponses assez dispersées avec un total de 44,8% qui ont jugé l'impact soit fort (27,6%) soit très fort (17,2%), et 41% ayant émis un jugement noté « moyen ».

On retrouve la même disparité au niveau des *Collectivités territoriales* : 25% (Très fort), 25% (Moyen), 25% (Très faible), 12,5% (Fort) et 12,5% (Faible).

Graphique 11.2 : Impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 - Par partie prenante



Il est intéressant de relever que chez les *Universitaires*, les *OSC* et les *Parlementaires*, l'impact des rapports est jugé globalement « moyen ». Parallèlement ce jugement prend une dimension plus équilibrée au niveau des *Collectivités territoriales*.

Cette situation peut s'expliquer probablement par le fait que le contenu technique des rapports de même que les recommandations formulées concernent beaucoup plus les structures qui interviennent directement dans la chaîne de valeur ITIE, notamment les *Administrations* et les *entreprises extractives* (publiques et privées).

Ce constat semble être étayé par l'impact largement positif des rapports ITIE au niveau des entreprises publiques et privées, révélé par l'étude et relaté ci-dessus.

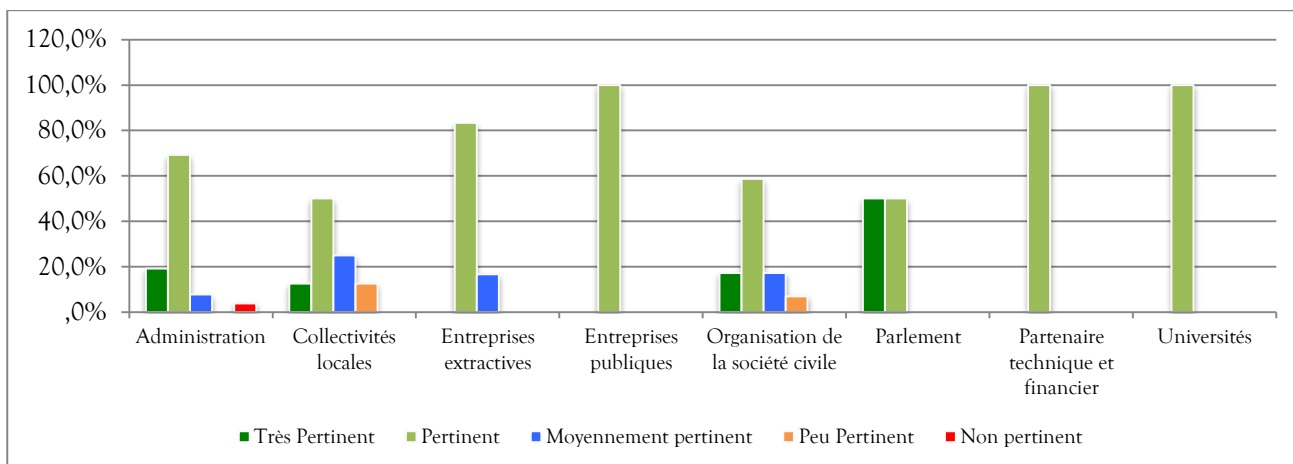
Mais il est probable également que d'autres facteurs complémentaires expliquent cette situation.

Il est également utile de préciser que certaines personnes ressources interviewées ont relevé le format trop général des rapports ITIE qui rend « laborieux » leur bonne exploitation en interne.

Une deuxième question en sus de la précédente a été posée aux parties prenantes : « *Comment jugez-vous les recommandations contenues dans ces rapports ITIE ?* ».

69,4% des répondants trouvent les recommandations « pertinentes » et 16,9% les considèrent comme « très pertinentes », soit un taux global intégré de 81,1%.

Graphique 11.3 : Pertinence des recommandations contenues dans ces rapports (rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013) - Par partie prenante

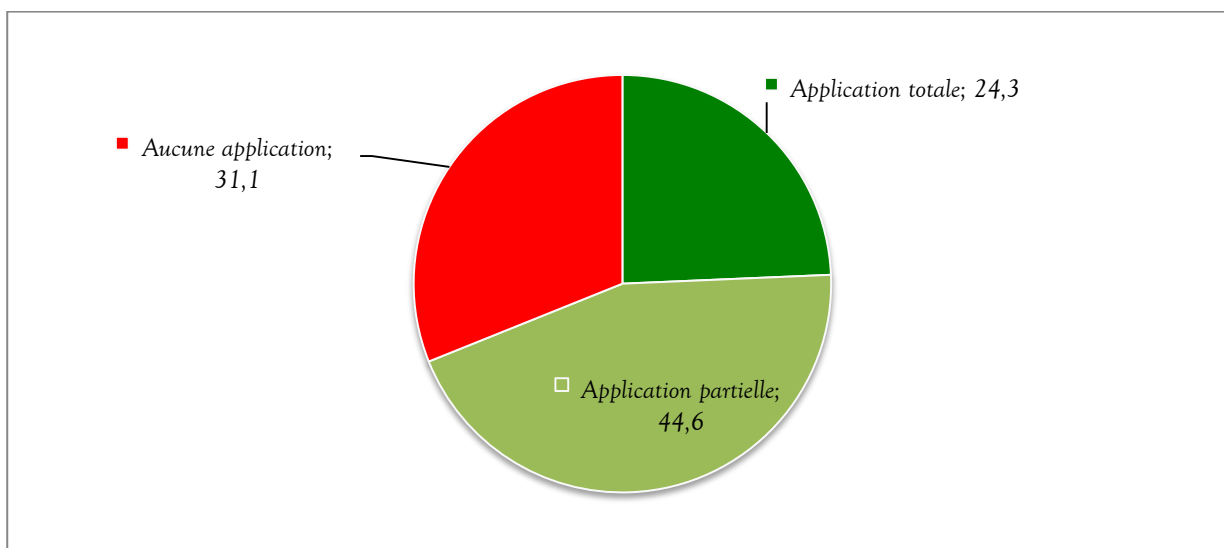


Ces données révèlent un large consensus positif des parties prenantes sur la pertinence des recommandations contenues dans les rapports ITIE.

Et par la même occasion ce constat nous renseigne également qu'au-delà de l'appréciation moyenne qui a été faite de l'impact des rapports par ces mêmes parties prenantes, la pertinence des recommandations issues de ces rapports sont tout de même largement bien appréciées par ces derniers.

A la question de savoir : « Quel a été le niveau d'application de ces recommandations au sein de votre structure ? », on a obtenu, des parties prenantes interrogées, les réponses présentées dans le graphique suivant :

Graphique 11.4 : Niveau d'application des recommandations au sein des structures des parties prenantes

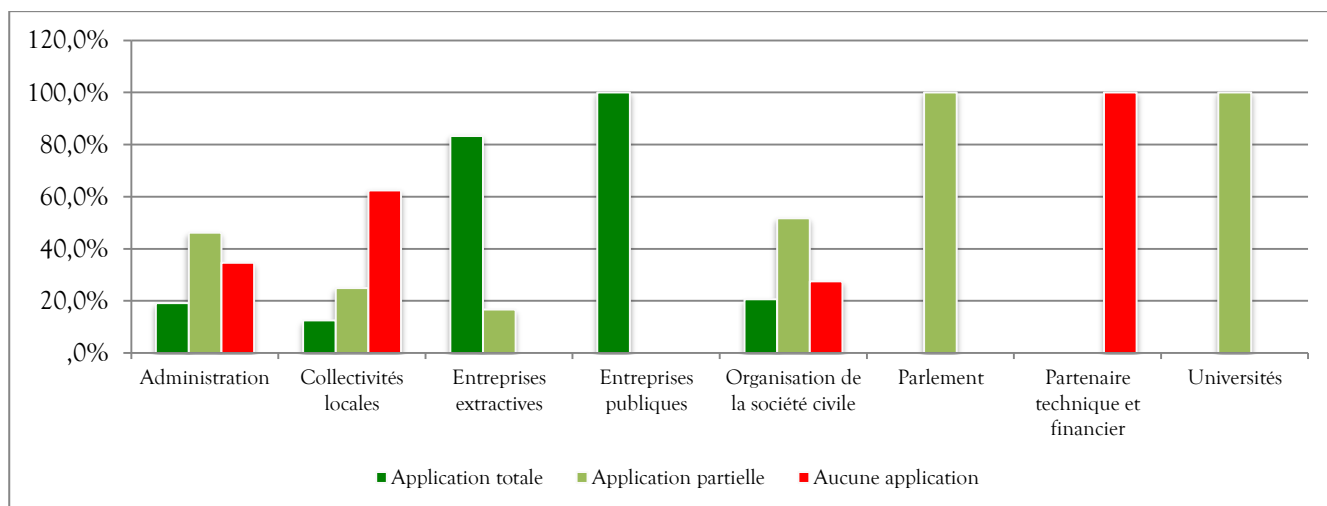


44,6% des répondants ont appliqué partiellement les recommandations, contre 24,3% qui les ont appliqués totalement et 31,1% qui n'en ont fait aucune application.

Ces chiffres doivent être exploités de manière prudente, parce que l'application d'une recommandation issue des rapports ITIE se fait logiquement selon le domaine d'intervention/ou l'étape de la chaîne de valeur concerné, et l'acteur-partie prenante chargé de la mettre en œuvre.

Nonobstant cette remarque de prudence, il faut constater que les *entreprises publiques* et les *entreprises privées* sont les parties prenantes qui ont appliqué totalement les recommandations, alors qu'une application partielle est globalement notée chez les autres acteurs du processus. (Graphique 11.5).

Graphique 11.5 : Niveau d'application des recommandations au sein des structures des parties Prenantes -Par partie prenante



Toutefois, le niveau d'application partielle des recommandations issues des rapports ITIE par les parties prenantes (44,6%) pose également une autre interrogation portant cette fois-ci sur le processus d'opérationnalisation des recommandations issues des activités de validation et de mise en œuvre de l'ITIE. Existe-t-il un processus d'accompagnement des parties prenantes dans la compréhension et l'application des recommandations, les coûts financiers liés à la mise en œuvre de ces recommandations au niveau des parties prenantes sont-ils intégrés dans la stratégie de réconciliation ?

D'ailleurs nous rappelons dans ce sens que lors de nos interviews, des personnes ressources avaient soulevé une remarque portant sur le problème lié au suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE.

De manière globale, 79,8% des parties prenantes qui ont répondu ont jugé le niveau d'impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans leur domaine d'intervention comme « moyen », « fort » ou « très fort ».

94,6% du total des répondants à cette question ont jugé les recommandations contenues dans ces rapports ITIE comme « moyennement pertinent », « pertinent » et « très pertinent ».

Un total de 68,9% des parties prenantes interrogées a estimé le niveau d'application de ces recommandations au sein de leurs structures « partiel » ou « total ».

Conclusions

- *L'impact des rapports publiés par l'ITIE sur les parties prenantes est jugé globalement positif par ces derniers, avec proportion plus importante qui l'on jugé « moyen » (54,1%).*
- *C'est spécifiquement au niveau des Entreprises publiques et privées, des PTF et des administrations que l'impact a été majoritairement estimé positif.*
- *Par contre la majorité des parties prenantes interrogées ont trouvé « pertinents » à hauteur de 69,4%, les recommandations contenues dans ces rapports.*
- *Toutefois, malgré leur pertinence, seuls 24,3% des enquêtés ont appliqué « totalement » les recommandations issues des rapports, la majorité (44,6%) l'ayant appliqué que « partiellement ».*
Une situation à laquelle devrait s'intéresser le CN-ITIE en vue d'une amélioration future afin que ces recommandations soient davantage suivies d'effets, comme le stipule la norme ITIE.
- *Toutefois, il faut reconnaître que beaucoup d'exemples d'exploitation des données issues des rapports ITIE ont également étaient émis par les personnes interviewées, montrant ainsi qu'au-delà des recommandations, les rapports ITIE ont eu un impact réel au niveau des parties prenantes.*
- *Ces personnes ressources ont tout de même relevé le format trop général des rapports de l'ITIE qui peut entraver leur exploitation judicieuse au niveau interne*

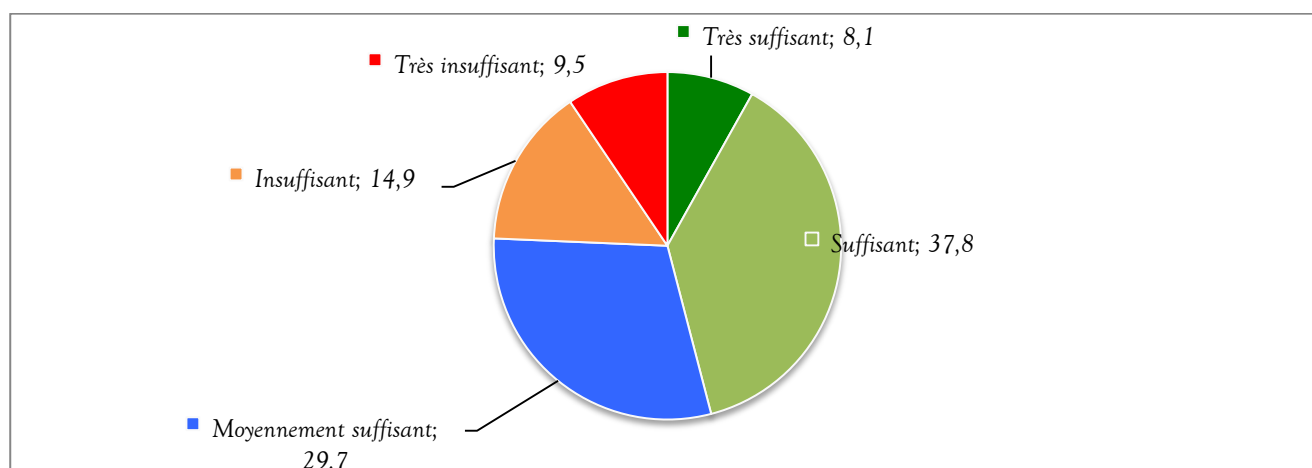
7.6.3 Renforcement des capacités des parties prenantes sur le secteur extractif

L'étude s'est intéressée également à l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur le renforcement des capacités des parties prenantes.

En plus des interviews réalisées qui nous a emmenés à échanger sur ce point avec des personnes ressources du processus ITIE, la question suivante a été posée aux parties prenantes dans le questionnaire qui leur a été adressé : « Comment jugez-vous le niveau de renforcement de vos capacités sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE ? ».

37% des parties prenantes interrogées ont jugé « suffisant » le niveau de renforcement de leurs capacités, 29,7% l'on jugé « moyen » contre 14,9% qui l'estiment « insuffisant ».

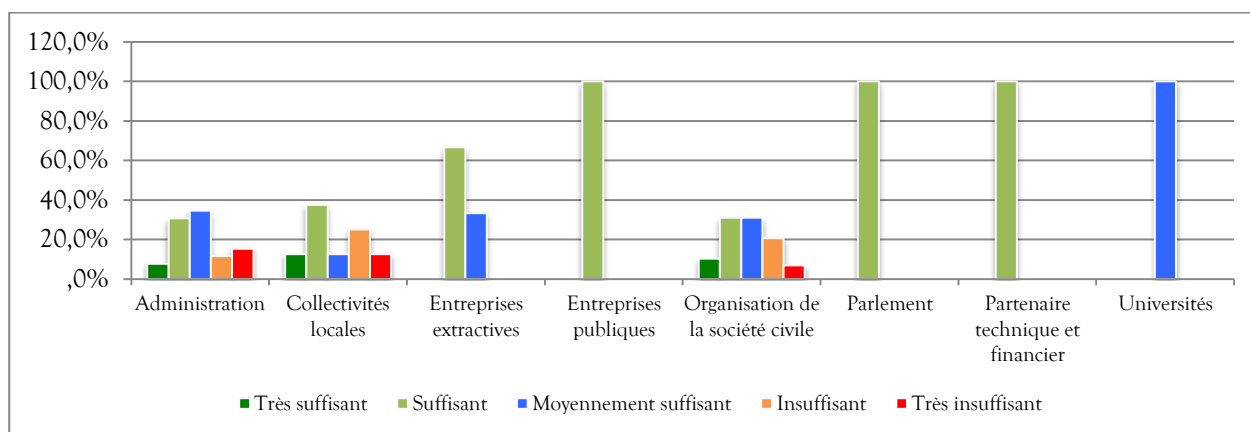
Graphique 11.6 : Niveau de renforcement des capacités des parties prenantes avec la mise en œuvre de l'ITIE



Les résultats montrent ainsi des avis assez partagés des parties prenantes sur l'appréciation de cet indicateur, même si une proportion majoritaire (37,8 %) reconnaît un renforcement « suffisant » de leurs capacités avec la mise en œuvre de l'ITIE.

C'est principalement au niveau des *Administrations*, des *Universitaires* et des *OSC* qu'on constate une appréciation moins positive, avec plus de personnes enquêtées qui jugent leur niveau de renforcement « moyen », voire « insuffisant » (Graphique 11-7).

Graphique 11.7 : Niveau de renforcement des capacités des parties prenantes avec la mise en œuvre de l'ITIE - Par partie prenante



Par ailleurs, les entretiens que nous avons réalisés parallèlement au questionnaire, ont révélé des résultats qui confirment cette tendance majoritaire des parties prenantes qui ont estimé que le renforcement de leurs capacités a été « suffisant » avec la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2013.

Globalement 75,6% des répondants ont jugé le niveau de renforcement de leurs capacités sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE, « moyennement suffisant », « suffisant » ou « très suffisant ».

Conclusions

- La contribution de l'ITIE au **renforcement de leurs capacités** est reconnue par les parties prenantes : 37,8% estiment que la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2013 a amélioré de manière « suffisante » le niveau de leurs capacités sur le secteur extractif, et 29,7% de manière « moyenne ». Les parties prenantes l'ont globalement jugé « **suffisant** ».
- Certaines parties prenantes ont tout de même considéré ce renforcement « insuffisant » : ce sont principalement les Administrations, les OSC, et les **Universitaires**.
- Les **personnes ressources interviewées** ont confirmé ce renforcement réel des capacités des parties prenantes, avec plusieurs séminaires et autres ateliers de mise à niveau qui ont été organisés au profit des acteurs du processus ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013.

7.7. PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU SENEGAL

Les principes de l'ITIE constituent son fondement. Ils orientent les objectifs et les engagements des parties prenantes. Les pays qui adhèrent à l'ITIE doivent donc aligner leurs stratégies et interventions sur ces principes. Le CN-ITIE déroule un certain nombre d'activités dans le cadre de sa stratégie d'intervention.

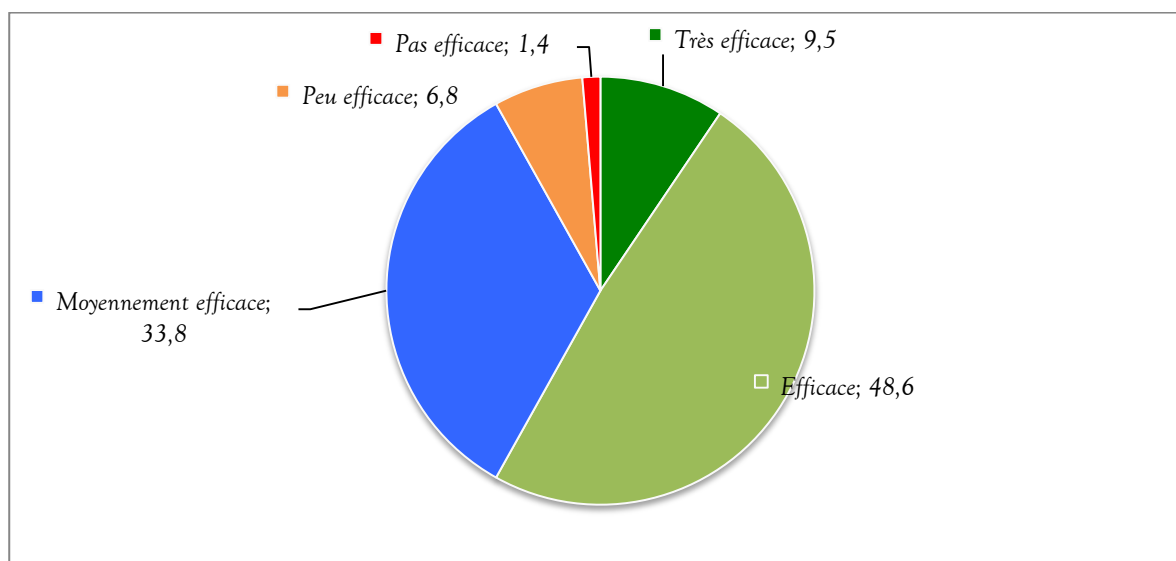
Nous avons évalué la perception qu'ont les parties prenantes du processus ITIE sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal, principalement sur les aspects liés aux activités du CN-ITIE, à la politique vulgarisation de l'initiative, aux retombées socio-économiques, aux blocages susceptibles d'entraver la réussite du processus, et aux perspectives d'amélioration.

7.7.1 Perception des parties prenantes sur l'efficacité des activités du CN-ITIE

Pour évaluer cet indicateur, nous avons posé la question suivante aux acteurs interrogés : « *Comment jugez-vous l'efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE ?* ».

46,8% des personnes interrogées considèrent les activités du CN-ITIE « efficaces » et 33,8% les jugent « moyennement efficace ».

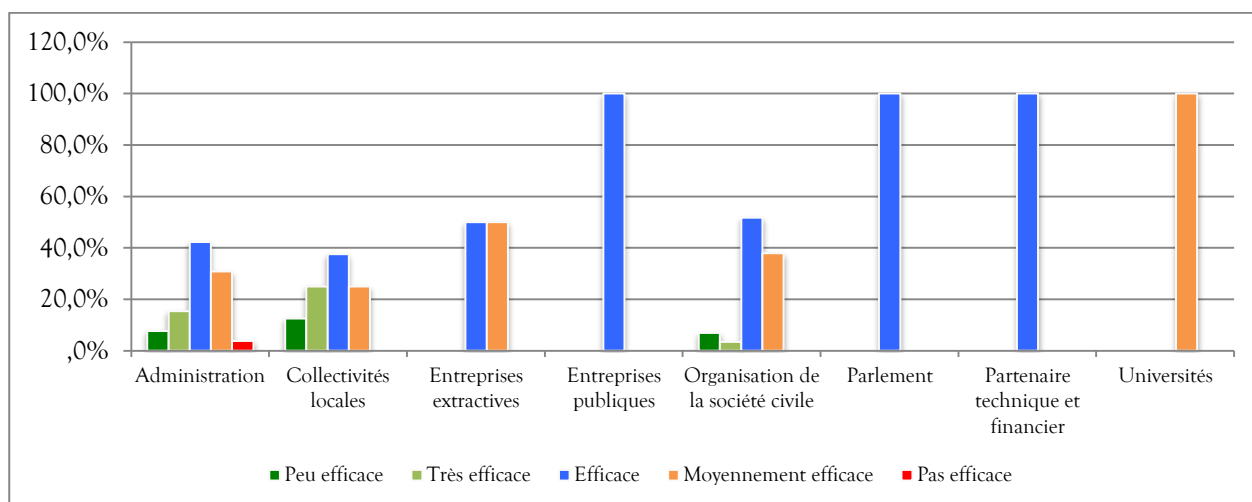
Graphique 12.1 : Efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE



Ce sont les PTF, les *Parlementaires* et les *Entreprises publiques* qui ont le plus favorablement apprécié les activités du CN-ITIE avec des pourcentages de 100%.

Le jugement « moyen » des activités du CN-ITIE est essentiellement constaté au niveau des *Entreprises extractives* (50% des répondants), des *OSC* (37,9%) et des *Universitaires* (100%).

Graphique 12.2 : Efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE - Par partie prenante



Un total de 91,9% des répondants trouve l'efficacité des activités du CN-ITIE « moyennement efficace », « efficace » ou « très efficace ».

Conclusions

- Les **activités du CN-ITIE** sont globalement jugées « efficaces » par les parties prenantes interrogées à hauteur de 48,6%
- Mais la proportion des parties prenantes estimant ces activités « moyennement efficaces » reste tout de même significative (33,8%) et doit attirer l'attention du CN-ITIE.

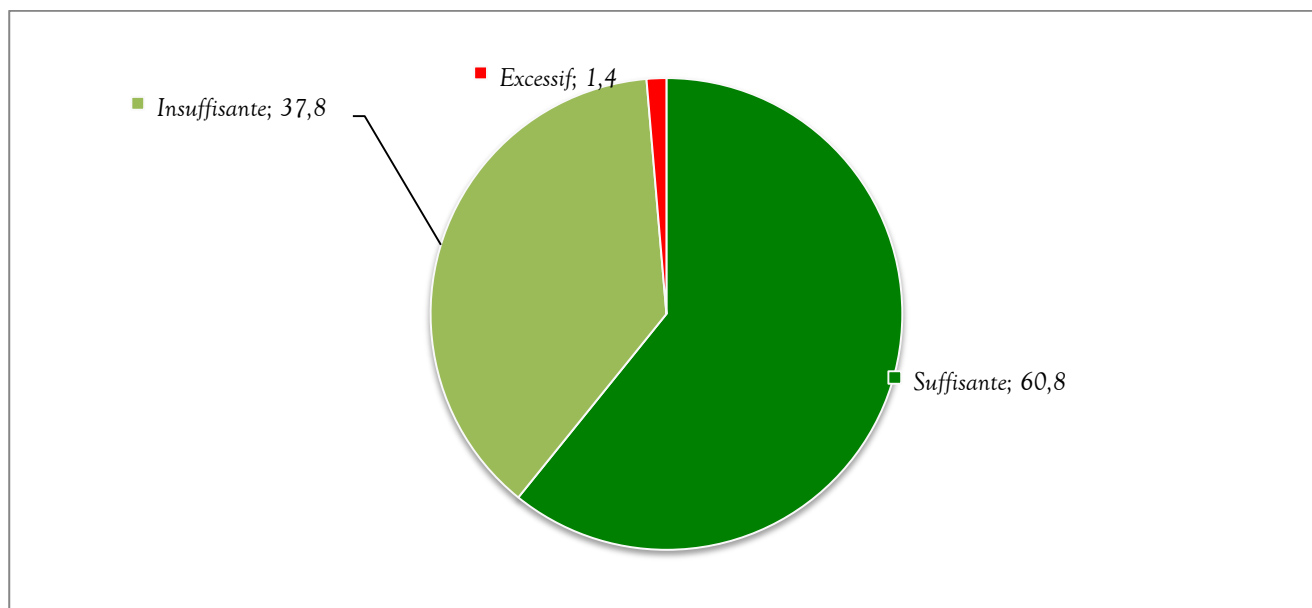
7.7.2 Perception des parties prenantes sur la fréquence et les méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE

A. Perception sur la fréquence de communication/sensibilisation du CN-ITIE

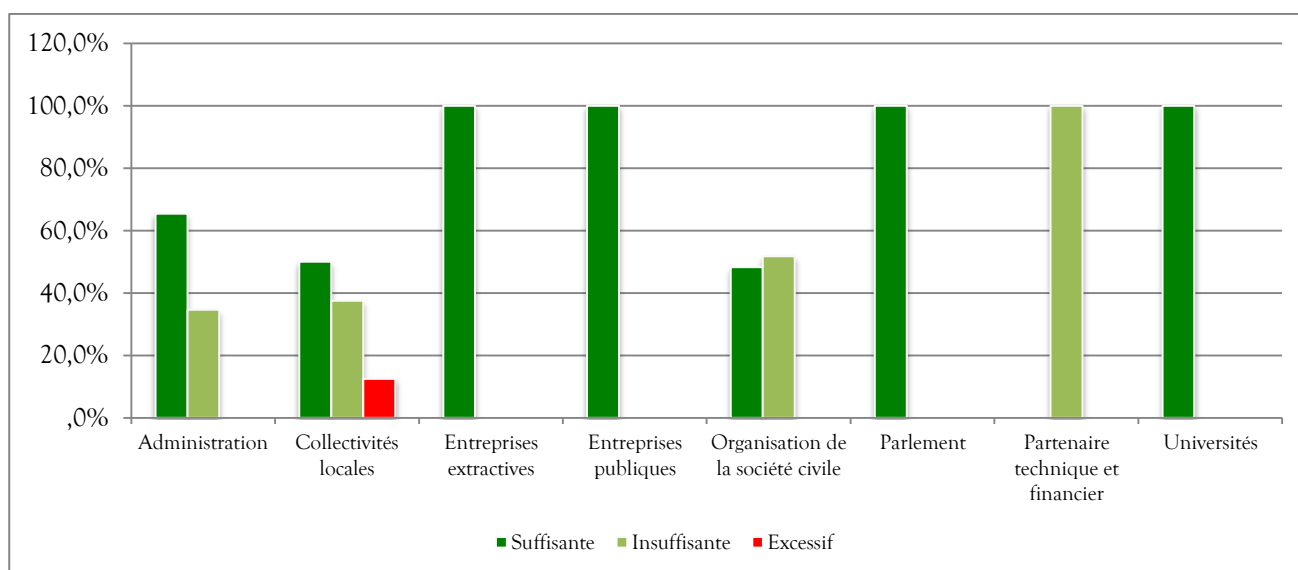
Les parties prenantes ont été invités à donner leur avis sur leur niveau de satisfaction concernant la fréquence des communications /sensibilisation du CN-ITIE. La question suivante a été posée : « *Quelles appréciations faites-vous de la fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE ?* ».

60,8% des répondants estiment que la communication du CN-ITIE est « suffisante », contre 37,8% qui la jugent « insuffisante ».

Graphique 13.1 : Fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE



Graphique 13.2 : Fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE -Par partie prenante



On note quand même une disparité significative au niveau des OSC où plus de la moitié des personnes interrogées ont jugé la communication du CN-ITIE « insuffisante » à hauteur de 51,7%.

Ce résultat porte à croire que les OSC attendent plus des actions de communication et de sensibilisation du CN-ITIE.

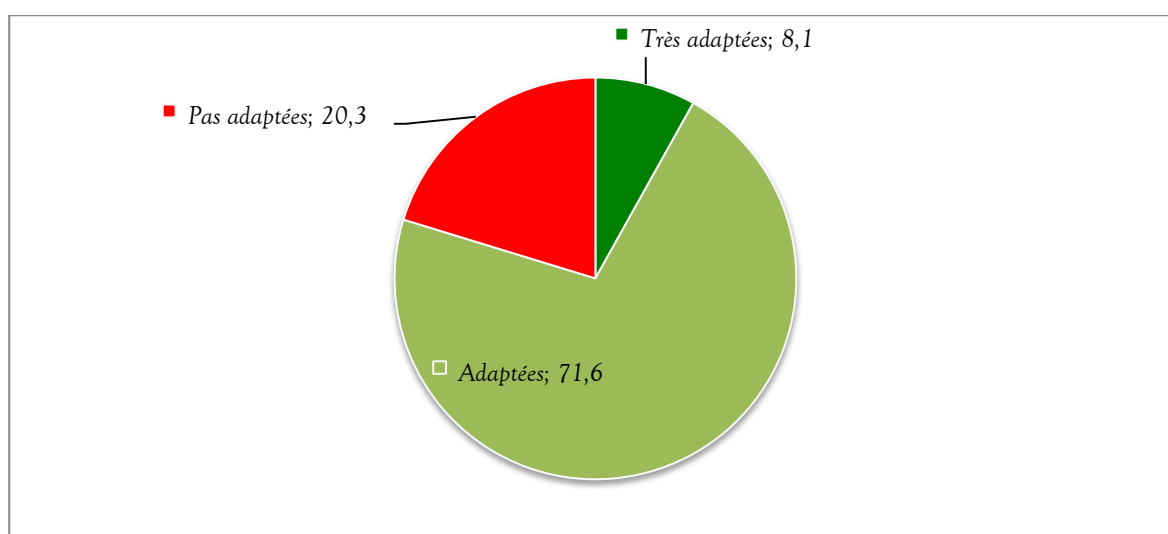
Bien que leur appréciation de la communication du CN-ITIE soit largement satisfaisante, certains acteurs ressources des *entreprises publiques* et *extractives* que nous avons interviewés ont relevé la propension du CN-ITIE à communiquer avec eux en passant par le GMP : ils souhaitent une communication plus directe du CN-ITIE avec leurs entités.

B. Perception sur les méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE

Nous nous sommes intéressés également à l'appréciation que les parties prenantes ont des méthodes de communication du CN-ITIE. La question suivante leur a été posée dans ce sens : « *Quelles appréciations faites-vous des méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE ?* », sur une échelle de notation allant de « Pas adapté » à « Très adapté ».

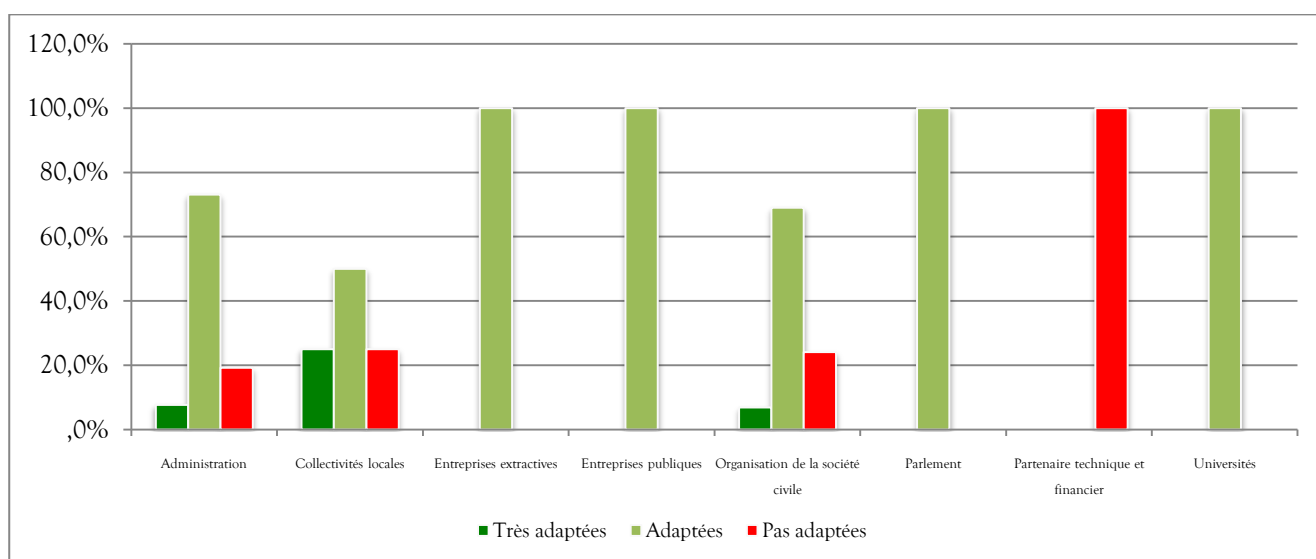
Les résultats montrent que la perception des parties prenantes sur les méthodes de communication de CN-ITIE est très satisfaisante : 71,6% les considèrent comme « adaptées » contre 20,3% qui pensent qu'elles ne « sont pas adaptées ».

Graphique 14.1 : Méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE.



Relativement aux catégories de parties prenantes, ce sont les PTF qui ont trouvé à 100% les méthodes de communication du CN-ITIE « pas adaptées ». (Graphique 14.2)

Graphique 14.2 : Méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE - Par partie prenante



Globalement, la fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE est jugée comme « suffisante » par 60,8% des parties prenantes interrogées.

Quant aux méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE, elles sont considérées comme « adaptées » ou « très adaptées » par 79,7% des répondants.

Conclusions

- La fréquence des activités de communication du CN-ITIE sont globalement jugées « efficaces » par les parties prenantes interrogées, à hauteur de 48,6%.
- Ses méthodes de communication ont connu également une perception favorable avec plus de 71% des enquêtés qui les trouvent « adaptées »
- Cependant, la proportion des parties prenantes estimant ces activités de communication « moyennement efficaces » reste tout de même significatif (33,8%) et doit attirer l'attention du CN-ITIE.
- Il en est de même des PTF qui ont, à l'unanimité, estimé les méthodes de communication du CN-ITIE « pas adaptées ».
- En outre, les entreprises publiques et extractives ont déploré lors des entretiens, la communication par l'intermédiaire du GMP utilisée souvent par le CN-ITIE à leur endroit, et souhaitent désormais une communication plus directe.

7.7.3 Perception des parties prenantes sur les politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif

Dans son exigence N°6 qui porte principalement sur la dernière étape de la chaîne de valeurs ITIE, la norme ITIE 2016 « exige la divulgation d'informations liées aux dépenses sociales et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économique souhaités. »

Dans le cadre de cette étude d'impact, nous avons interrogé l'appréciation que les parties prenantes au processus ITIE ont justement de la participation du secteur extractif aux résultats sociaux et économiques du Sénégal en termes politiques et programmes de développement.

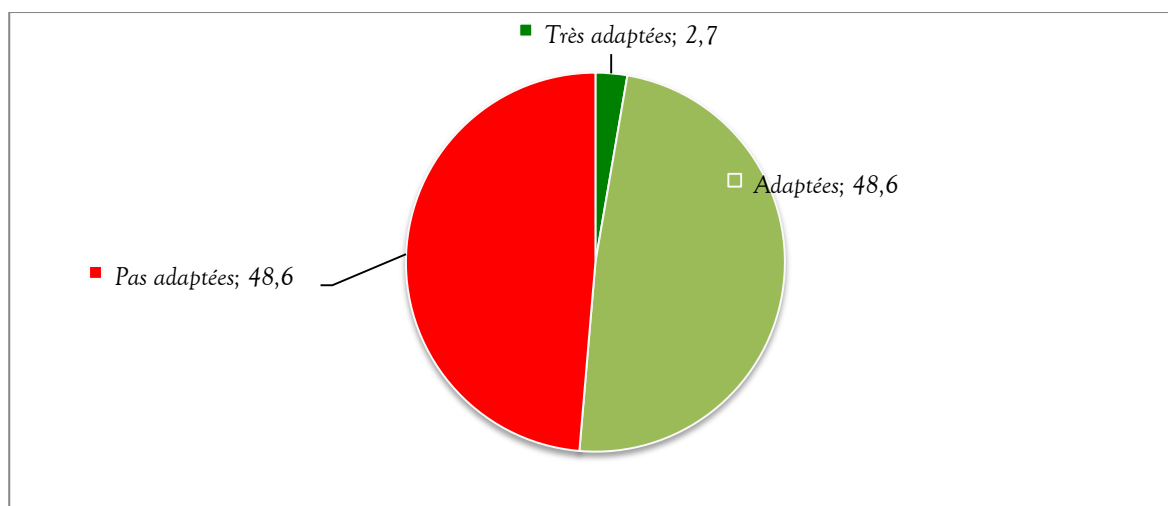
Les questions suivantes leur ont été posées dans ce sens :

- Question 1 : « Quelles appréciations faites-vous des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif ? » ;
- Question 2 : « Quelles appréciations faites-vous du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques ? »

A. Perception sur les politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif

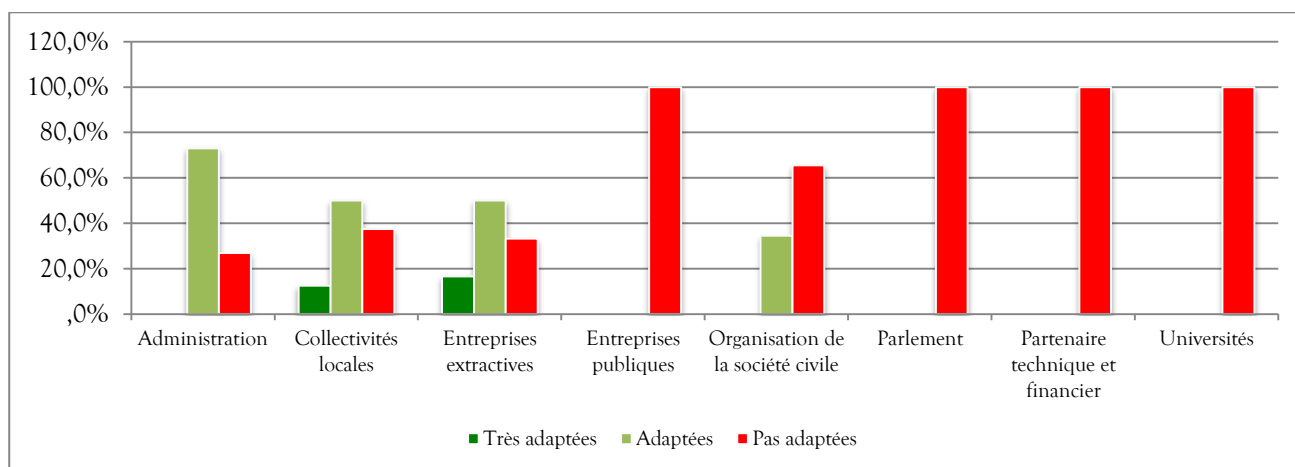
Le graphique 15.1 compare les réponses obtenues de la question 1 et montre ainsi des résultats éclatés avec aucune tendance dominante. 48,6% des répondants estiment que les politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif sont « adaptés », et la même proportion (48,6%) disent le contraire, c'est-à-dire que ces politiques et programmes ne sont « pas adaptés ».

Graphique 15.1 : Appréciation des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif.



La ventilation des résultats par catégorie de parties prenantes révèle des écarts significatifs. En effet les *Entreprises publiques*, les *parlementaires*, les *PTF*, les *Universitaires* et les *OSC* ont majoritairement jugé les politiques et programmes de développement comme étant « non adaptés », avec respectivement un taux de 100% pour les quatre premiers cités et 65,5% pour les OSC. (Graphique 15-2).

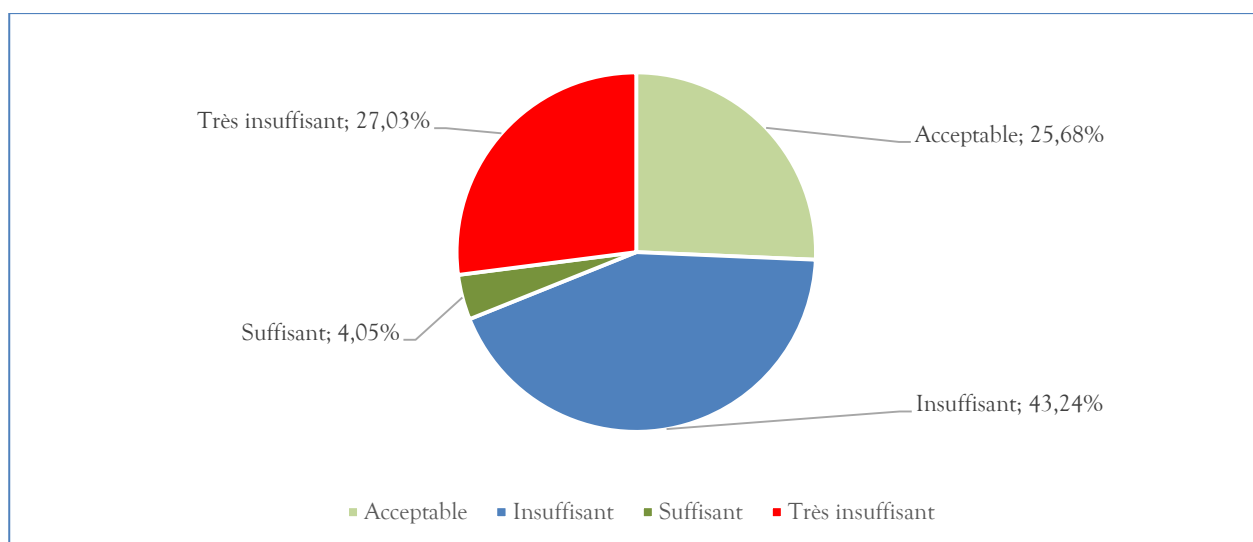
Graphique 15.2 : Appréciation des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif - Par partie prenante



B. Perception sur le volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques

En se référant au graphique 15.3, on constate que la majorité des parties prenantes ont estimé le volume des revenus du secteur extractif affectés aux programmes socio-économiques « insuffisant » à 43,24% et « très insuffisant » à 27,03%, contre 25,68% qui l'ont considéré comme « acceptable ».

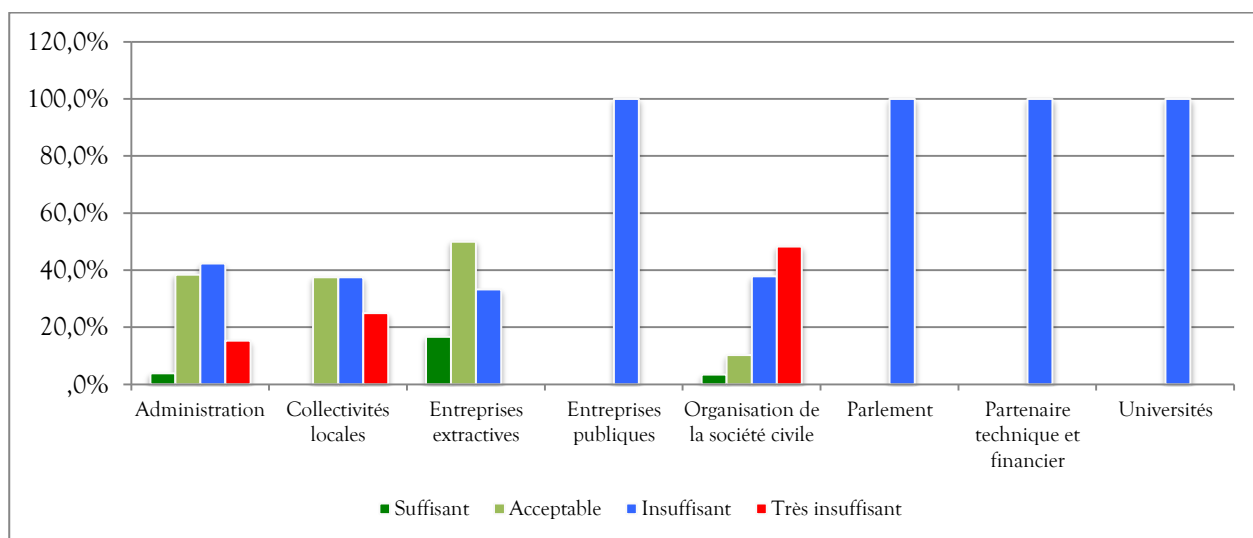
Graphique 15.3 : Appréciation du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques.



Cette tendance qui juge « insuffisant » le volume des revenus est beaucoup plus forte au niveau des *Entreprises publiques*, des *Parlementaires*, des *PTF* et des *Universitaires* avec des scores de 100%.

C'est au niveau des *OSC* où cette appréciation est le plus défavorable avec 48,3% des répondants qui jugent le volume des revenus affectés « Très insuffisant » et 37,9% qui l'estiment « Insuffisant ». (Graphique 15.4)

Graphique 15.4 : Appréciation du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques - Par partie prenante



51,3% de l'ensemble des répondants trouvent les politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif « adaptés » (48,6%) ou « très adaptés » (2,7%).

Un total de 74,32% des parties prenantes interrogées estiment que le volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques est « insuffisant » ou « très insuffisant ».

Conclusions

- *L'appréciation des parties prenantes sur les politiques et programmes de développement financés par les revenus du secteur extractif est moyennement positive, avec 2 tendances égales de 48,6% des répondants qui estiment respectivement ces politiques et programmes « adaptés » et « pas adaptés ».*
- *Concernant le volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques, il est perçu par les parties prenantes comme largement « insuffisant »*
- *Les ressources financières provenant du secteur extractif et investis sous formes de programmes de développement semblent ne pas être visibles au niveau des parties prenantes si elles existent*

7.7.4 Perception des parties prenantes sur les sources de blocages ou contraintes qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre

Une question ouverte a été posée aux parties prenantes dans le questionnaire et dans le guide d'entretien : « Citer des sources de blocages ou contraintes qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal. ».

Les sources de blocage identifiées sont :

- L'implication insuffisante de la société civile ;
- L'absence d'évaluation de l'impact de l'extraction minière au niveau des communautés impactées ;
- L'absence d'une démarche inclusive impliquant en amont les communautés impactées ;
- La dépendance du CN-ITIE des données et informations produites et fournies par les entreprises extractives ;
- L'insuffisance notée dans la traçabilité des fonds tirés des entreprises extractives et leurs investissements au niveau des communautés impactées ;
- La concentration des actions de l'ITIE à Dakar (Faible décentralisation des activités du CN-ITIE) ;
- La non-existence des points focaux ITIE au niveau des régions minières ;
- Le non-déblocage de certains fonds issus des recettes tirés du secteur extractif ;
- L'inaccessibilité des bonnes informations par les populations directement impactées ;
- La non-implication des communautés impactées dans les processus de prises de décision et conventions signées entre État et Sociétés ;
- Insuffisance de la prise en compte des plans de développement territoriaux ;
- Libre choix par les entreprises des auditeurs externes chargé d'évaluer la production, ce qui ne garantit pas la fiabilité des données transmises à l'ITIE ;
- La prise en compte très insuffisante de la question des achats locaux (Aucune recommandation notée dans ce sens dans les différents rapports) ;

- Le Comité national se contente juste d'une tournée annuelle au cours de laquelle une rencontre est tenue la plupart dans le chef-lieu de département de la région ;
- L'implication insuffisante des nouvelles structures créées dans le secteur extractif ;
- La non-rétroactivité des lois votées récemment : par exemple les 0,5 % du chiffre d'affaire annuel destiné au FADL ;
- La multiplicité des acteurs institutionnels avec comme conséquences des lourdeurs administratives ;
- L'absence de pouvoir d'investigation sur la transparence des contrats et d'audits des entreprises minières ;
- La non prise en compte de certaines taxes effectivement supportées par les entreprises dans le périmètre de réconciliation ;
- Le manque de communication directe entre le CN-ITIE et les entreprises sur les modalités de mise en œuvre de l'ITIE (sans passer exclusivement par le GMP) ;
- L'échéance du 30 avril pour la soumission des formulaires est particulièrement inadaptée compte tenu des échéances fiscales précisément à cette date ;
- La Faible implication du Parlement et de la société civile dans le processus décisionnel d'octroi des contrats et ou de l'évaluation
- L'absence de sensibilisation sur les nuisances subies par les populations et l'environnement ;
- Faible impact des revenus tirés de l'exploitation extractive dans le tissu socio-économique ;
- L'irrégularité des échanges entre l'ITIE et les communautés impactées ;
- Le non-fonctionnement du comité régional mis en place ;
- Les contenus des rapports ne sont pas encore assez accessibles aux communautés ;
- Les communautés ne sont pas assez outillées pour négocier équitablement avec les entreprises ;
- Le manque de formation ou de capacités des Collectivités territoriales ;
- Le choix des présidents de l'ITIE qui sont trop proches du pouvoir ;
- Le peu d'implication des experts indépendants sénégalais et leur non-présence dans le comité multipartite ;
- La faible diligence de l'administration centrale sur les décrets et arrêtés ;
- Les recommandations pas toujours mise en œuvre par les industries extractives ;
- L'inexistence d'une stratégie nationale sur le développement des achats locaux ;

Les parties prenantes interrogées ont identifié un nombre total de 38 blocages ou contraintes qui entravent, selon eux, l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal.

7.7.5 Perception des parties prenantes sur les perspectives d'améliorations nécessaires pour renforcer l'efficacité des actions du CN- ITIE

La question ouverte suivante a été posée aux parties prenantes : « *Quelles améliorations préconisez-vous pour renforcer l'efficacité des actions du CN-ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal ?* ».

Les perspectives d'amélioration formulées sont les suivantes :

- Créer des antennes ITIE au niveau local
- Communiquer davantage en langue locale et produire des documents en langue locale
- Communiquer sur la publication des rapports et contrats via TV et Radio pour toucher le maximum de citoyens
- Faire l'évaluation de l'année n-1 avant de produire le rapport de l'année n
- Veiller au suivi des recommandations issues des rapports ITIE
- Renforcer les capacités du CN-ITIE en ressources humaines de qualité dans tous les domaines d'expertise relative aux activités extractives
- Détacher la communication en direction des masses de la publication des rapports
- Mettre en œuvre des actions au niveau communautaire en dehors de la dissémination des rapports pour mieux les informer
- Organiser plus de renforcements de capacités des partenaires
- Collaborer avec les OCB à la base, très informées des enjeux et préoccupations liés à l'exploitation
- Simplifier la présentation des rapports de l'ITIE auprès des populations
- Appuyer les communautés à la lecture pour une bonne compréhension des contrats et des bénéfices issus du secteur extractif
- Sensibiliser les populations sur la norme ITIE
- Renforcer les moyens financiers du CN-ITIE : exemple allouer entre 0.5 et 1% des revenus générés par le secteur extractif au CN-ITIE pour son fonctionnement
- Renforcer les moyens d'intervention du secrétariat technique
- Vérifier réellement la véracité des informations fournies par les sociétés minières sur l'octroi des fonds
- Informer davantage sur l'usage/la destination des revenus tirés du secteur extractif
- Améliorer la communication directe avec les entreprises du secteur en les informant dans des délais raisonnables sur la transmission des rapports et sur les activités destinées au renforcement de capacités dans la mise en œuvre de l'ITIE
- Évaluer les engagements de l'État dans la mise en œuvre des recommandations.
- Accélérer la mise en œuvre des recommandations ITIE
- Redynamisation des comités régionaux de bonne gouvernance mis en place dans les régions
- Améliorer le cadre juridique et institutionnel pour une meilleure participation de tous les acteurs stratégiques du secteur extractif (parlement, société civile...)
- Promouvoir une représentation, au sein du GMP, des communautés impactées directement issues des zones de production ou d'exploitation ;

- Renforcer la stratégie de communication de l'ITIE avec plus de régularité et de fréquence dans les échanges avec les populations
- Aider à la formation des Collectivités territoriales pour un meilleur suivi des exploitations et aussi mieux utiliser les revenus
- Intégrer la dimension environnementale dans le processus ITIE : réparation des dégâts de pollution générée et assistance des impactés au voisinage des industries extractives
- Impliquer le Parlement et la société civile dans le processus décisionnel de négociations et de conclusions des contrats
- Améliorer le cadre juridique et les pouvoirs du CN-ITIE sur les questions de capacité de saisine
- Organiser un forum entre ONG / Société Civile / Communautés / Entreprises / Administration
- Améliorer le cadre juridique notamment sur les questions de conflits d'intérêts...
- Avoir une loi d'accès à l'information au niveau national de portée générale
- Mettre en place un cadastre pétrolier
- Mettre à jour le cadastre minier
- Mettre en place un mécanisme coercitif qui donne obligation aux industries de réhabiliter les mines à la fin de l'exploitation

Un nombre total de 39 améliorations ont été proposées par l'ensemble des enquêtés pour renforcer l'efficacité des actions du CN-ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal.

TABLEAU DES INDICATEURS D'ÉVALUATION D'IMPACT

| INDICATEURS D'ÉVALUATION | JUGEMENT GLOBAL DES PARTIES PRENANTES | RESULTATS CLES DE L'ÉVALUATION | | |
|---|---------------------------------------|--|----------------------|--------------------|
| | | + | +/- | - |
| A. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE PLAN JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL | | | | |
| 29. Niveau d'amélioration de la gouvernance sur le plan juridique | Impact important | 36,5% « forte » | 51,4% « moyenne » | |
| 30. Niveau d'amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel | Impact important | 40,7% « forte » | 47,5% « moyenne » | |
| B. ACCROISSEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES | | | | |
| 31. Niveau d'amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats/ licences existant depuis la mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 35,1% « forte » | 40,5% « moyenne » | |
| 32. Niveau de publication des données sur les volumes de production des entreprises du secteur extractif | Impact important | 44,6% « élevé » | 40,5% « moyen » | |
| 33. Niveau de crédibilité des données produites (sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières). | Impact important | 39,2% « élevé » | 36,5% « moyen » | |
| 34. Niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif | Impact important | 32,4% « élevé » | 43% « moyen » | |
| 35. Étendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...) | Impact important | 59,5% «satisfaisant» | | 27% « réduite » |
| 36. Niveau d'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 29,7% « forte » | 55,4% « moyenne » | |
| C. ACCROISSEMENT DE L'ACCES A L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE SECTEUR EXTRACTIF | | | | |
| 37. Niveau d'amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 18,9% « fort » | 56,8% « moyen » | |
| D. PROMOTION DU DEBAT PUBLIC ET DE LA PARTICIPATION DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF | | | | |
| 38. Impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif. | Impact important | 44,6% « fort » / 16,2% « très fort » | 35,1% « moyen » | |
| 39. Fréquence et de la régularité des échanges entre les représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sur la gouvernance du secteur extractif. | Impact important | 21,6% « forte » | 51,4% « moyen » | |

| INDICATEURS D'EVALUATION | JUGEMENT GLOBAL DES PARTIES PRENANTES | RESULTATS CLES DE L'EVALUATION | | |
|---|---------------------------------------|---|------------------------|----------------------------|
| | | + | +/- | - |
| 40. Niveau de prise compte des points de vue des parties prenantes dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE | Impact important | 25,7% « fort » | 47,3% « moyen » | |
| 41. Niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre de l'ITIE. | Impact moyen | 16,2% « fort » | 54,1% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 42. Niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif | Impact moyen | 17,6% « fort » | 51,4% « moyen » | 21,6% « faible » |
| 43. Niveau de participation des communautés impactées dans le processus de concertation citoyenne relatif à la mise en œuvre de l'ITIE. | Impact moyen | 16,2% « fort » | 54,1% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 44. Niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation. | Impact moyen | 13,5% « fort » | 40,5 « moyen » | 33,8% « faible » |
| E. LES IMPACTS RESPECTIFS ENGENDRÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU NIVEAU DES PARTIES PRENANTES | | | | |
| 45. Niveau d'appréciation des résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des entreprises/ou structures. | Impact important | 67,6% « important » / 14,9% « très important » | | 17,6% « pas Important » |
| 46. Impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans les domaines d'intervention des parties prenantes | Impact moyen | 16,2% « fort » | 54,1% « moyen » | 16,2% « faible » |
| 47. Niveau d'appréciation des recommandations contenues dans ces rapports ITIE | Impact important | 69,4% « pertinent » 16,9% « très pertinent » | | |
| 48. Niveau d'application des recommandations contenues dans les rapports ITIE au sein des structures des parties prenantes | Impact moyen | 24,3% « totale » | 44,6% « partielle » | 31,1% « aucune » |
| 49. Niveau de renforcement des capacités des parties prenantes sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE. | Impact moyen | 37,8 %) « suffisant » | 29,7 « moyen » | 14,9 « insuffisant » |
| F. PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE AU SENEGAL | | | | |
| 50. Appréciation de l'efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE | Impact important | 46,8% « efficace » | 33,8% « moyen » | |

| INDICATEURS D'EVALUATION | JUGEMENT GLOBAL DES PARTIES PRENANTES | RESULTATS CLES DE L'EVALUATION | | |
|---|---------------------------------------|--|-----|---|
| | | + | +/- | - |
| 51. Appréciation de la fréquence de la communication/sensibilisation du CN-ITIE. | Impact important | 60,8% « suffisante » | | 37,8% « insuffisant » |
| 52. Appréciation des méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE | Impact important | 71,6% « adaptée » / 8,1% « très adaptées » | | 20,3% « pas adaptée » |
| 53. Appréciation des politiques et programmes de développement socio-économiques financés par les revenus du secteur extractif | Impact moyen | 48,6% « adapté » | | 48,6% « non adapté » |
| 54. Appréciation du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques. | Impact faible | 25,68% « acceptable » | | 43,24% « insuffisant » 27,03% « très insuffisant » |
| 55. Sources de blocages ou contraintes identifiées par les parties prenantes et qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal | - | | - | |
| 56. Améliorations préconisées par les parties prenantes pour renforcer l'efficacité des actions du CN-ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal | - | | - | |

VIII. RECOMMANDATIONS

| INDICATEURS | ACTIONS | PILOTE |
|--|--|-------------------------|
| Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel | <i>Améliorer le cadre juridique afin de supprimer les obstacles d'ordre juridique et réglementaire à la mise en œuvre efficace de l'ITIE</i> | GOUVERNEMENT CN-ITIE |
| Accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles | <i>Renforcer les capacités des collectivités territoriales et des Organisations de la Société civile (OSC) afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le processus ITIE, notamment au niveau de l'exploitation des données produites</i> | CN-ITIE |
| | <i>Travailler à améliorer la transparence sur toute la chaîne de valeur de l'ITIE, notamment en aval au niveau de la production, de la collecte des revenus et des dépenses économiques et sociales.</i> | |
| Accroissement de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif | <i>Rendre plus compréhensible les informations destinées aux populations afin de régler la contrainte liée à la compréhension et à l'assimilation de ces informations.</i> | CN-ITIE |
| Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif | <i>Intégrer davantage les parlementaires dans le processus ITIE afin de bénéficier de l'expertise des commissions parlementaires déjà existantes à l'assemblée nationale, et qui peuvent aider au vote des lois nécessaires à l'amélioration du cadre juridique de l'ITIE.</i> | GOUVERNEMENT CN-ITIE |
| Impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes | <i>Finaliser et publier l'arrêté interministériel de répartition de la dotation du Fonds de péréquation et d'appui aux collectivités territoriales pour les années 2016 et 2017.</i> | |
| | <i>Rendre opérationnel le fonds d'appui au développement local (article 115 du code minier de 2016) n'est pas encore opérationnel.</i> | |
| | <i>Renforcer le dialogue entre le CN-ITIE et ces structures représentant les populations (Collectivités territoriales, OSC) afin de renforcer les relations de confiance pas toujours parfaites.</i> | CN-ITIE |
| | <i>Éditer des revues périodiques pour mieux valoriser les informations et données issues du processus ITIE</i> | |
| | <i>Améliorer le format des rapports ITIE afin de rendre les contenus moins général et faciliter ainsi l'exploitation par les destinataires.</i> | |
| Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal | <i>Renforcer les actions de communication notamment au niveau du public afin de leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de la destination des paiements et des recettes issus des industries extractives</i> | CN-ITIE |

IX. CONCLUSION

La présente étude s'est occupée à évaluer les impacts et changements concrets engendrés par la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal depuis 2013.

De manière globale, l'étude a permis de ressortir que la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2013 a apporté des changements et des progrès importants dans la gouvernance du secteur extractif au Sénégal.

Ces changements et progrès ont été observés dans les domaines :

- de l'amélioration de la gouvernance juridique et institutionnelle : plus de 87% des parties prenantes interrogées ont reconnu une amélioration dans ce domaine depuis la mise en œuvre de l'ITIE en 2013 ;
- de l'accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles : qui a été jugé globalement positif par les parties prenantes enquêtées à plus de 85% ;
- de l'accroissement de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif avec plus de 75% qui l'on jugé globalement positif ;
- de la promotion du débat public où l'enquête a révélé un taux de satisfaction de 60,8% des parties prenantes interrogées ;
- des impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes : 82,5% des enquêtés ont estimé important ou très important l'impact de l'ITIE sur les résultats et réalisations de leurs structures, et 79,8% ont jugé l'impact des rapports ITIE dans leur domaine d'intervention comme étant important ;
- de la perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal ; jugée globalement positif à plus de 91% pour l'efficacité des activités du CN-ITIE, à 60,8% pour la fréquence de communication du CN-ITIE et à 79,79% pour ses méthodes de communication.

Toutefois malgré la tendance globale de satisfaction visualisée par ces données intégrées, il est ressorti de l'étude des insatisfactions réelles des parties prenantes qu'il est utile de prendre en compte dans l'exploitation des résultats. Il s'agit de :

- la *gouvernance juridique et institutionnelle* où un taux global de 49,45% des enquêtées ont jugé l'amélioration existante mais juste moyenne,
- *l'accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles* (47,56%),
- *l'accroissement de l'accès à l'information des populations sur le secteur extractif* (47,56%),
- *la promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif* (47,7%),
- *les impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes* (42,8%),
- *la perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal* (37,48% insuffisant, avec en exemple 74,5% qui jugent insuffisant le volume des revenus du secteur affectés aux programmes socio-économiques).

Autant d'insuffisances qui reflètent les attentes des parties prenantes pour plus de progrès dans la gouvernance du secteur extractif, malgré les résultats satisfaisants et probants obtenus.

D'ailleurs ces parties prenantes ont soulevé des contraintes et blocages qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal parmi lesquelles on peut retenir essentiellement :

- L'implication insuffisante de la société civile ;
- La non-existence des points focaux ITIE au niveau des régions minières ;
- La non-implication des communautés impactées dans les processus de prises de décision et conventions signées entre État et Sociétés ;
- L'absence de pouvoir d'auto-saisine sur les cas de corruption, fraude, ou non-respect des exigences de l'ITIE par les parties prenantes ;
- La non prise en compte de certaines taxes effectivement supportées par les entreprises dans le périmètre de réconciliation ;
- La faible implication du Parlement et de la société civile dans le processus décisionnel d'octroi des contrats et ou de l'évaluation (1)
- L'absence de sensibilisation sur les nuisances subies par les populations et l'environnement ;
- L'impact faible des revenus tirés de l'exploitation extractive dans le tissu socio-économique ;
- Les contenus des rapports ne sont pas encore assez accessibles aux communautés ;
- Les communautés ne sont pas assez outillées pour négocier équitablement avec les entreprises ;
- La faible diligence de l'administration centrale sur les décrets et arrêtés ;
- Les recommandations pas toujours mise en œuvre par les industries extractives ;

Ces contraintes soulevées par les parties prenantes au processus ITIE ont été accompagnées de propositions d'amélioration telles que :

- Communiquer davantage en langue locale et produire des documents en langue locale
- Veiller au suivi des recommandations faites issues des rapports ITIE
- Renforcer les capacités du CN-ITIE en ressources humaines de qualité dans tous les domaines d'expertise relative aux activités extractives
- Mettre en œuvre des actions au niveau communautaire en dehors de la dissémination des rapports pour mieux les informer
- Simplifier la présentation des rapports de l'ITIE auprès des populations
- Appuyer les communautés à la lecture pour une bonne compréhension des contrats et des bénéfices issus du secteur extractif
- Renforcer les moyens financiers du CN-ITIE : exemple allouer entre 0.5 et 1% des revenus générés par le secteur extractif au CN-ITIE pour son fonctionnement
- Vérifier réellement la véracité des informations fournies par les sociétés minières sur l'octroi des fonds
- Accélérer la mise en œuvre des recommandations ITIE
- Renforcer la stratégie de communication de l'ITIE avec plus de régularité et de fréquence dans les échanges avec les populations
- Intégrer la dimension environnementale dans le processus ITIE
- Impliquer le Parlement et la société civile dans le processus décisionnel de négociations et de conclusions des contrats

- Améliorer le cadre juridique et les pouvoirs du CN-ITIE sur les questions de capacité de saisine
- Mettre en place un cadastre pétrolier et minier
- Mettre en place un mécanisme coercitif qui donne obligation aux industries de réhabiliter les mines à la fin de l'exploitation

La prise en compte de ces progrès, contraintes et recommandations devraient permettre au CN-ITIE de renforcer ses acquis dans la gouvernance du secteur extractif au Sénégal.

Elle devra en plus lui donner l'occasion d'amorcer un prochain cycle de mesures correctives et de basculement réussi vers la nouvelle version 2019 de la norme ITIE, dont les retombées positives et globales devront, à coup sûr, impacter plus massivement l'apport du secteur extractif dans le développement économique et social de la nation.

X. DOCUMENTATION

- Termes de Références "Évaluation des Impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal"
- Décret de création du CN-ITIE
- Liste des membres du Groupe Multipartite (GMP)
- Liste des Parties Prenantes de l'ITIE Sénégal
- Rapport ITIE 2012
- Rapport d'activités "Atelier de formation des journalistes sur la norme ITIE" - Mars 2015
- Rapport final "Élaboration de la stratégie et d'un plan de communication" - Janvier 2015
- Norme ITIE 2016
- Norme ITIE 2019
- Plan stratégique ITIE - 2017/2021
- Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Sénégal - 2013_2014
- Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Sénégal - 2014_2015
- Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Sénégal - 2015_2016
- Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Sénégal - 2016
- Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Sénégal - 2017
- Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Sénégal - 2018
- Rapport mobilisation communautaire Kédougou-itie Sénégal -2015
- Rapport Atelier de mise à niveau des parlementaires - Mai 2014
- Étude de cadrage sur la divulgation de la propriété réelle - Mars 2017
- Étude de faisabilité d'un système de télé déclaration et de Base de données du secteur pour l'Amélioration de la Traçabilité du Secteur extractif - Juillet 2019
- Rapport des consultations citoyennes dans les 14 régions sur l'état de la gouvernance au Sénégal - Décembre 2015
- Rapport final "Evaluation des connaissances des populations sur la gouvernance du secteur extractif au Sénégal - Décembre 2015
- Protocole d'accord entre le ministère de la justice, le comité national de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives et Gainde 2000
- Circulaire - Directeur Général du Trésor- "Modalités de suivi des recettes extractives- modalités de suivi des recettes extractives au niveau des postes comptables
- Compte rendu Réunion du Trésor sur l'intégration des systèmes- Mars 2019
- Rapport Cour des Comptes _
- Décret relatif au registre des bénéficiaires effectifs - Rapport de présentation
- Rapport Public 2016 - Présentation



XI. ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

Enquête quantitative : Évaluation des impacts de la mise En œuvre de l'ITIE

Alliance Audit et Conseil (AAC)

A. Identification

1. Nom de la structure

2. Secteur d'appartenance de la structure

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> 1. Administration | <input type="radio"/> 2. Collectivités locales |
| <input type="radio"/> 3. Entreprises publiques | <input type="radio"/> 4. Entreprises extractives |
| <input type="radio"/> 5. Organisation de la société civile | <input type="radio"/> 6. Parlement |
| <input type="radio"/> 7. Presse | <input type="radio"/> 8. Partenaire technique et financier |
| <input type="radio"/> 9. Universités | <input type="radio"/> 10. Autre |

3. Si 'Autre', précisez :

4. Région de localisation de la structure

5. Nom et Prénom du répondant

6. Fonction du répondant

B. Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel

7. 1. Comment évaluez-vous l'amélioration de la gouvernance sur le plan juridique avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="radio"/> 1. Aucune amélioration | <input type="radio"/> 2. Faible amélioration | <input type="radio"/> 3. Moyenne amélioration |
| <input type="radio"/> 4. Forte amélioration | | |

8. 2. Comment évaluez-vous l'amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="radio"/> 1. Aucune amélioration | <input type="radio"/> 2. Faible amélioration | <input type="radio"/> 3. Moyenne amélioration |
| <input type="radio"/> 4. Forte amélioration | | |

9. **3. Comment évaluez-vous l'amélioration du niveau de transparence du processus d'octroi des contrats et licences avec la mise en œuvre de l'ITIE ?**

1. Aucune amélioration 2. Faible amélioration 3. Moyenne amélioration
 4. Forte amélioration

10. **4. Comment évaluez-vous l'amélioration de l'accès aux informations sur le processus d'octroi des contrats/ licences existant depuis la mise en œuvre de l'ITIE ?**

1. Aucune amélioration 2. Faible amélioration 3. Moyenne amélioration
 4. Forte amélioration

11. **5. Comment évaluez-vous le niveau de publication de données sur les volumes de production des entreprises pétrolières, gazières et minières ?**

1. Très faible 2. Faible 3. Modéré 4. Elevé 5. Très élevé

12. **6. Comment évaluez-vous le niveau de crédibilité de ces données produites ?**

1. Très faible 2. Faible 3. Modéré 4. Elevé 5. Très élevé

13. **7. Comment évaluez-vous le niveau de publication des revenus tirés du secteur extractif ?**

1. Très faible 2. Faible 3. Modéré 4. Elevé 5. Très élevé

14. **8. Comment évaluez-vous l'étendue du périmètre de revenus publiés (revenus des ventes, Taxes, redevances, Parts des revenus alloués à l'investissement...)?**

1. Très réduit 2. Réduit 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant

15. **9. Comment évaluez-vous l'amélioration du périmètre des revenus publiés avec la mise en œuvre de l'ITIE ?**

1. Aucune amélioration 2. Faible amélioration 3. Moyenne amélioration
 4. Forte amélioration

16. **10. Comment évaluez-vous l'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE ?**

1. Aucune amélioration 2. Faible amélioration 3. Moyenne amélioration
 4. Forte amélioration

C. Accroissement de l'accès à l'information de population sur le secteur extractif

17. 11. Comment évaluez-vous l'amélioration du taux d'accès à l'information des populations avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

1. Aucune amélioration 2. Faible amélioration 3. Moyenne amélioration
 4. Forte amélioration
-

D. Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif

18. 12. Comment jugez-vous l'impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

19. 13. Quelle appréciation faites-vous de la fréquence et de la régularité des échanges entre les représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sur la gouvernance du secteur extractif ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

20. 14. Comment jugez-vous le niveau de prise compte de vos points de vue dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

21. 15. Comment jugez-vous le niveau de concertation avec les citoyens dans la mise en œuvre de l'ITIE ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

22. 16. Comment jugez-vous le niveau de prise en compte et d'intégration des avis des citoyens sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

23. 17. Comment jugez-vous le niveau de participation des communautés impactées dans le processus de concertation citoyenne relatif à la mise en œuvre de l'ITIE ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

24. 18. Comment jugez-vous le niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

E. Les impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes

25. 19. Comment appréciez-vous les résultats et réalisations apportées par la mise en œuvre de l'ITIE les au niveau de votre entreprise/ou structure

1. Pas important 2. Important 3. Très important
-

26. 20. Comment jugez-vous l'impact des rapports publiés par l'ITIE depuis sa mise en œuvre en 2013 dans votre domaine d'intervention ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

27. 21. Comment jugez-vous les recommandations contenues dans ces rapports ?

1. Non pertinent 2. Peu pertinent 3. Moyennement pertinent
 4. Pertinent 5. Très Pertinent
-

28. 22. Quel a été le niveau d'application de ces recommandations au sein de votre structure ?

1. Aucune application 2. Application partielle 3. Application totale
-

29. 23. A quel degré jugez-vous votre niveau de contribution à l'amélioration des connaissances du secteur extractif depuis la mise en œuvre de l'ITIE en 2013 ? ces connaissances ?

1. Très faible 2. Faible 3. Moyen 4. Fort 5. Très fort
-

30. 24. Comment jugez-vous le niveau de renforcement de vos capacités sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

1. Très insuffisant 2. Insuffisant 3. Moyennement suffisant
 4. Suffisant 5. Très suffisant
-

F. Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal

31. 26. Comment jugez-vous l'efficacité des activités du CN-ITIE pour mettre en œuvre l'ITIE ?

1. Pas efficace 2. Peu efficace 3. Moyennement efficace
 4. Efficace 5. Très efficace
-

32. 27. Quelles appréciations faites-vous de la fréquence de la communication / sensibilisation du CN-ITIE ?

1. Insuffisante 2. Suffisante 3. Excessif
-

33. 28. Quelles appréciations faites-vous des méthodes de communication/sensibilisation du CN-ITIE ?

1. Pas adaptées 2. Adaptées 3. Très adaptées
-

34. 29. Quelles appréciation faites-vous des politiques et programmes de développement socio-

économiques financés par les revenus du secteur extractif ?

1. Pas adaptées 2. Adaptées 3. Très adaptées

35. 30. Quelles appréciations faites-vous du volume des revenus du secteur extractif réellement affectés aux programmes socio-économiques ?

1. Très insuffisant 2. Insuffisant 3. Acceptable
 4. Suffisant 5. Très suffisant

36. 31. Citer des sources de blocages ou contraintes qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal ?

37. 32. Quelles améliorations préconisez-vous pour renforcer l'efficacité des actions du CN-ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal ?

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien - évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal

Alliance Audit et Conseil (AAC)

A. Identification

1. Nom de la structure

2. Secteur d'appartenance de la structure

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> 1. Administration | <input type="radio"/> 2. Collectivités locales |
| <input type="radio"/> 3. Entreprises publiques | <input type="radio"/> 4. Entreprises extractives |
| <input type="radio"/> 5. Organisation de la société civile | <input type="radio"/> 6. Parlement |
| <input type="radio"/> 7. Presse | <input type="radio"/> 8. Partenaire technique et financier |
| <input type="radio"/> 9. Universités | |
-

3. Région de localisation de la structure

4. Nom et Prénom du répondant

5. Fonction du répondant

B. Amélioration de la gouvernance sur le plan juridique et institutionnel

6. Quelles sont les réformes ou changements juridiques et/ou administratives au Sénégal liées à la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2013 ?

7. Quelles sont les procédures de contrôle/vérification/audit des processus d'octroi des licences et contrats appliquées à la faveur de la mise en œuvre de l'ITIE ?

8. Quelles sont les procédures appliquées dans les autres étapes du processus ITIE (production, collecte de revenus, affectation des revenus, contribution sociale et économique) à la faveur de la mise en œuvre de l'ITIE ?

9. Donner d'autres mesures de gouvernance prises encourageant la redevabilité dans le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE.

10. Comment évaluez-vous l'amélioration de la gouvernance sur le plan juridique avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

11. Quelles sont les réformes ou changements institutionnelles appliquées dans le secteur extractif à la faveur de la mise en œuvre de l'ITIE ?

12. Quelles sont les institutions de gouvernance du secteur extractif nouvelles créées à la faveur de la mise en œuvre de l'ITIE ?

13. Comment évaluez-vous l'amélioration de la gouvernance sur le plan institutionnel avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

C. Accroissement de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles

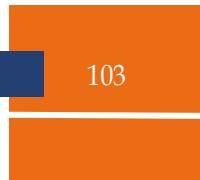
14. Comment évaluez-vous l'amélioration de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

15. Quelles sont ces types d'informations accessibles aux citoyens avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

16. Comment évaluez-vous l'amélioration du taux d'accès à l'information des populations (principalement les femmes) avec la mise en œuvre de l'ITIE

D. Promotion du débat public et de la participation dans la gouvernance du secteur extractif

17. Comment jugez-vous l'impact de l'ITIE dans la promotion du débat public sur la gouvernance du secteur extractif ?



18. Comment jugez-vous le niveau de prise compte de vos points de vue dans l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ITIE ?

19. Comment jugez-vous le niveau de participation des jeunes et des femmes des communautés impactées dans le processus de concertation citoyenne relatif à la mise en œuvre de l'ITIE ?

20. Comment jugez-vous le niveau de prise en compte des besoins et droits des populations impactées dans le cadre de cette concertation ?

E. Les impacts respectifs engendrés par la mise en œuvre de la norme ITIE au niveau des parties prenantes

21. Quelles sont les différents impacts de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au niveau de votre structure ?

22. Selon vous, les recommandations et principaux résultats issus de la mise en œuvre de l'ITIE ont-ils influencé l'action du gouvernement dans le cadre de la gouvernance du secteur extractif?

23. Comment jugez-vous votre niveau de compréhension et d'utilisation des données issues des rapports ITIE dans votre domaine d'intervention ?

1. Niveau de compréhension

2. Niveau d'utilisation

24. Quelle exploitation faites-vous des données issues des rapports ITIE ?

25. Comment jugez-vous le niveau de renforcement de vos capacités sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE ?

F. Perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal

26. Citer des sources de blocages ou contraintes qui entravent l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal ?

27. Quelles améliorations préconisez-vous pour renforcer l'efficacité des actions du CN-ITIE dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal ?



ANNEXE 3 : LISTE DES ORGANISATIONS ENQUETEES

| Nom de la structure | Secteur d'appartenance de la structure | Région de localisation de la structure |
|--|--|--|
| Lycée technique de Thiès | Universités | Thiès |
| Ambassade du Canada | Partenaire technique et financier | Dakar |
| Réseau ces Parlementaires pour la Gouvernance des Ressources minérales (RGM) | Parlement | Dakar |
| Réseau des parlementaires pour la Gouvernance des Ressources minérales RGM | Parlement | Dakar |
| AGEENA | Organisation de la société civile | Tambacounda |
| Amnesty International Sénégal | Organisation de la société civile | Dakar |
| Association sénégalaise pour le développement de l'Energie en Afrique | Organisation de la société civile | Dakar |
| Ayni Aw PCQVP | Organisation de la société civile | Thiès |
| Comité de Lutte Contre les Violences Faites Au Femmes et aux Filles: CLVF | Organisation de la société civile | Saint-Louis |
| CONFÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SÉNÉGAL (CNTS) | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Conseil Communal de la jeunesse de Saint-Louis | Organisation de la société civile | Saint-Louis |
| Conseil Départemental de la jeunesse de Kédougou | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Conseil régional de la jeunesse de Kédougou | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Crêpes/ Kédougou | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Forum civil | Organisation de la société civile | Thiès |
| Groupe de Recherche et D'action pour le développement minier responsable (GRADMIR) | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Kédougou Encadrement, Orientation et Développement Humain (KEOH) | Organisation de la société civile | Kédougou |
| KEOH | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Le réseau des femmes enseignantes de Kédougou | Organisation de la société civile | Kédougou |
| LEGS-Africa | Organisation de la société civile | Dakar |
| ONG LA LUMIERE | Organisation de la société civile | Kédougou |
| ONG Solidarité Action Développement (SADEV) | Organisation de la société | Kédougou |

| Nom de la structure | Secteur d'appartenance de la structure | Région de localisation de la structure |
|--|--|--|
| | civile | |
| PLATEFORME LOCALE DES FOURNISSEURS DE L'INDUSTRIE MINIERE | Organisation de la société civile | Kédougou |
| Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) | Organisation de la société civile | Saint-Louis |
| réseau des femmes enseignantes de Kédougou(RFEK) | Organisation de la société civile | Kédougou |
| RESEAU NAPIIONAL DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES OPÉRATIONS MINIÈRES | Organisation de la société civile | Thiès |
| Réseau National des Élus locaux pour la gouvernance des ressources minérales(Relogom) | Organisation de la société civile | Thiès |
| Reseau siggil jigeen /Saint- louis | Organisation de la société civile | Saint-Louis |
| PETROSEN.SA | Entreprises publiques | Dakar |
| Ciments du Sahel sa | Entreprises extractives | Thiès |
| Kosmos Energy | Entreprises extractives | Dakar |
| Sabodala Gold Operations / SGO | Entreprises extractives | Kédougou |
| Sabodala Gold Opérations SA | Entreprises extractives | Kédougou |
| Total E&P Sénégal | Entreprises extractives | Dakar |
| Total E&P Sénégal | Entreprises extractives | Dakar |
| Collectivité locale | Collectivités territoriales | Thiès |
| Commune de Mont-Rolland | Collectivités territoriales | Thiès |
| Mairie de Tomboronkoto | Collectivités territoriales | Kédougou |
| Mairie Ross bethio | Collectivités territoriales | Saint-Louis |
| Réseau National des Élus locaux pour la gouvernance minérale (Relogom) | Collectivités territoriales | Thiès |
| | Collectivités territoriales | Saint-Louis |
| | Collectivités territoriales | Thiès |
| Direction des Eaux et Forets | Administration | Dakar |
| Direction des Hydrocarbures | Administration | Dakar |
| Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor | Administration | Dakar |
| Direction générale des Impôts et des Domaines | Administration | Dakar |
| direction régionale du développement communautaire de Thiès | Administration | Thiès |
| GES-PETROGAZ | Administration | Dakar |
| GOUVERNANCE | Administration | Kédougou |
| GREFFE EN CHARGE DU RCCM | Administration | Dakar |
| Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Thiès | Administration | Thiès |
| Ministère des Mines et de la Géologie | Administration | Dakar |
| Préfecture | Administration | Kédougou |
| Préfecture Kédougou | Administration | Kédougou |
| Préfecture Mbour. | Administration | Thiès |

| Nom de la structure | Secteur d'appartenance de la structure | Région de localisation de la structure |
|--|--|--|
| Secrétariat Général du Gouvernement | Administration | Dakar |
| Service Régional Aménagement du Territoire Thiès | Administration | Thiès |
| SERVICE REGIONAL PLANIFICATION THIES | Administration | Thiès |
| Service Régionale de la Planification de Saint-Louis | Administration | Saint-Louis |
| SOUS PREFECTURE | Administration | Thiès |
| Trésorerie paierie régionale de Thiès | Administration | Thiès |
| Ville de Thiès | Administration | Thiès |

ANNEXE 4 : LISTE DES ACTEURS INTERVIEWES

| Structure | Secteur | localisation |
|---------------------------------------|--|----------------|
| Petrosen | Entreprise publique | Dakar |
| Secretariat Technique CN-ITIE | Administration | Dakar |
| Cospétrogaz | Administration | Dakar |
| Ministère des Mines et de la Géologie | Administration | Dakar |
| Ministère du pétrole et des Energies | Administration | Dakar |
| Kosmos | Entreprises hydrocarbures | |
| Dangote | Entreprises mines | Thiès |
| PCQVP | Organisations de la Société civile (OSC) | Saint Louis |
| Amneystie | Organisations de la Société civile (OSC) | Dakar |
| Elu local (Thiès) | Elus locaux | Thiès |
| Organisation de Société civile | Elus locaux | Saint Louis |
| Ministère des Finances (Impôts) | Administration | Dakar |
| Ministère des Finances (Trésor) | Administration | Dakar |
| Forteza | Administration | |
| Sabodala | Entreprises mines | Kédougou |
| Ministère des Finances (Trésor) | Administration | Dakar |
| Ministère de l'Environnement | Administration | Dakar |
| Coalition PCQVP | Organisations de la Société civile (OSC) | Tamba/Kédougou |
| PCQVP | Organisations de la Société civile (OSC) | Thiès |
| Union des associations élus locaux | Elus locaux | Dakar |
| Ministère des Finances (Impôts) | Administration | Saint-Louis |

ANNEXE 5 : LISTE DES MEMBRES DU CN-ITIE

| Membre | Structure |
|--|---|
| Administrations et Institutions | |
| Pr. Awa Marie COLL SECK | Présidente du CN-ITIE |
| Hon. Cheikh SECK | Assemblée nationale |
| Hon. Mamadou D. FAYE | Assemblée nationale |
| M. Mamadou MBAYE, | Présidence de la République |
| M. Abdou SEYE | Ministère des Finances (Trésor) |
| M. Banta Magassouba | Ministère des Finances (Impôts) |
| M. Massène GADIAGA | Ministère des Finances (Douanes) |
| Mme Khadidiatou DRAME | Ministère de l'Environnement |
| Mme Roseline MBAYE CARLOS | Ministère des Mines et de la Géologie |
| M. Thierno Seydou Ly | Ministère du pétrole et des Energies |
| M. Cheikh FALL MBAYE | Direction de la Bonne Gouvernance |
| M. Abdoul Aziz DIOUF | Ministère en charge des Collectivités territoriales |
| Mme Aissatou SY | PETROSEN |
| Entreprises | |
| Mme Asthou MBAYE | DANGOTE |
| M. Chihab Kallala, DAF | SOMIVA |
| M. Hamidou Sow | PMC |
| Mme Awa Diaw, RAF | IAMGOLD |
| M. Elhadji Diallo, RAF | FORTESA/Cadre des Compagnies Pétrolières |
| Mme Nancy Diakhaté | Cairn Energy |
| Société Civile | |
| M. Amadou SAMB | ONECCA |
| M. Seydi GASSAMA | Amnesty/ Coalition PCQVP |
| M. Abdoul Aziz DIOP | Coalition PCQVP |
| M. Mor KHOUMA | Coalition PCQVP |
| M. Boubacar TAMBA | Coalition PCQVP |
| M. Ibrahima YADE | CONGAD |
| Mme Gadiaga DIOP | Presse et Media |